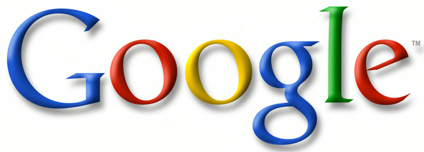
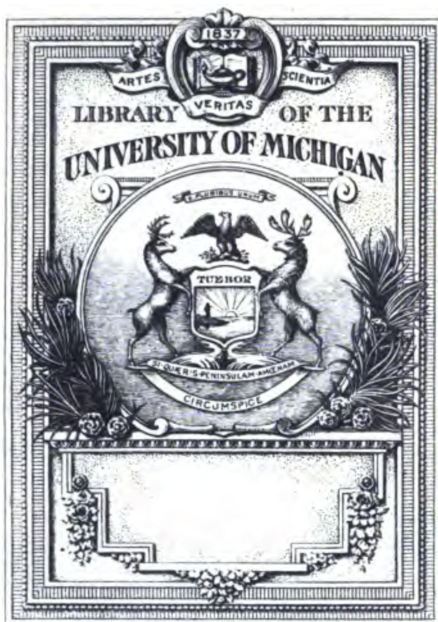



A 469484


A 469484


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE ELZÉVIRIENNE

LIV

Artâ Vîrâf-Nâmak

OU

Livre d'Ardâ Vîrâf

LE PUY. — IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS



Artâ-Virâf-Nâmak

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE ELZÉVIRIENNE

Artâ Vîrâf-Nâmak

OU

Livre d'Ardâ Vîrâf

TRADUCTION

PAR

M. A. BARTHÉLEMY



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1887



ABRÉVIATIONS

A V. Ardâ Vîrâf nâmah, dont le texte pehlevi a été édité par Haug et West.

Bd. Boundéhèche pehlevi, texte pehlevi, éd. Justi et éd. Westergaard.

B Yt. Bahman Yachte, ms. 33, Bibl. nat. supp. persan.

Dad. Dâdistan-i Dînîk, trad. West.

Dk. Dînkart, éd. Péchotan Behramdji Sandjana.

GAb. Gujastak Abâlish.

Hn. Hâdokht Nask, éd. Haug. et West.

Mkh. Mînôkhirad, éd. West.

Kn. Kârnâmak-i Artakhchir-i Pâpakân.

SBd. Sadder Boundéhèche.

SNm. Sadder nazm.

SNr. Sadder nasr.

Sls. Shâyast lâ Shâyast, trad. West.

Vd. Vendîdâd.





INTRODUCTION

I. Bibliographie de l'AV. — II. Analyse de l'AV., sa date, ses origines et ses sources. — III. Comparaison de l'AV. avec d'autres descentes aux enfers.

I

Bibliographie.

Le *premier érudit qui fit connaître l'AV. à l'Europe fut Pope : il en fit paraître une traduction sous le titre :* The Ardai Viraf Nameh, or the Revelations of Ardai Viraf, translated from the Persian and Guzeratee versions. London 1816.

Un demi-siècle plus tard, en 1866,

Martin Haug recommanda au gouvernement de Bombay de charger le destour Hochengdji Djamaspdji Asa de préparer une édition du texte pehlevi et un vocabulaire. Ce travail terminé en 1870 devint la base de l'édition princeps qui parut en 1872.

Cette édition comprend deux volumes, le premier porte le titre de : The Book of Arda Viraf. The pahlavi text prepared by Destur H̱oshangji Jamaspji Asa, revised and collated with further mss., with an english translation and introduction, and an appendix containing the texts and translations of the Gosht-i Fryano, and Hadokht-Nask by Martin Haug, assisted by E. W. West. Bombay, 1872; *le deuxième volume est le vocabulaire des mots contenus dans les textes que renferme le premier volume. Cette édition, la seule que nous ayons de cet ouvrage, est un travail scientifique; le texte pehlevi y est accompagné d'une transcription en caractères latins et suivi d'une traduction anglaise.*

Pour établir le texte *définitif, les éditeurs ont collationné tous les mss. con-*

nus : quatre appartenant à des Guèbres, trois de la collection Haug actuellement à la Bibliothèque Royale de Munich, deux de la Bibliothèque de Copenhague et un de la Bibl. de l'India Office de Londres. Le meilleur ms. (le n° 6 de la collection Haug) remonte au mois d'octobre de l'an 1397 (neuvième mois de l'an 776 de Yezdgerd); un autre, un peu plus ancien mais moins bien conservé (le n° 20 de la Bibl. de l'Université de Copenhague) remonte au mois de novembre 1321 (dixième mois de l'an 690 de Yezdg).

Outre les mss. pehlevis, les éditeurs ont mis à profit les versions pazendes, sanscrites, guzeraties et persanes : ces deux dernières sortes de traductions s'écartent souvent du texte original pehlevi, et c'est ce qui explique comment la traduction de Pope, faite d'après ces versions modernes, ne suffisait plus à donner aux Européens une idée sérieuse de l'Arda Virâf.

La traduction *anglaise de Haug et West est d'une valeur incontestable. Cependant on aurait pu désirer y voir régner plus de clarté : le système de traduction littérale*

à outrance qui y est suivi, a le grave inconvénient, en substituant à une traduction un calque du texte, de reproduire fidèlement dans la traduction les obscurités de l'original, et parfois même, en transportant les idiotismes pehlvis dans une langue où ils ne se comprennent pas, de rendre la lecture de la traduction plus laborieuse que celle du texte. Ces inconvénients se font sentir trop souvent dans les traductions de M. West. Il est un autre défaut qui rend l'intelligence de la traduction anglaise encore plus âpre, c'est l'insuffisance des notes, alors qu'un pareil texte réclame un véritable commentaire. Ces deux raisons jointes à une troisième, c'est-à-dire le prix très élevé de l'édition savante, nous ont engagé à mettre aux mains du public non spécialiste un ouvrage d'un prix abordable et d'une forme accessible au lecteur.

Le travail que nous publions aujourd'hui comprend, outre la présente Introduction, la Traduction du texte pehlevi, un Commentaire et un Index. Le but du commentaire est de présenter au fur et à mesure des nécessités toutes les explica-

tions possibles sur la forme et le fond de l'A V. L'index n'est autre chose qu'une table des matières rangées dans l'ordre alphabétique.

II

Analyse de l'AV.

Le livre dont le titre est Artâ-Vîrâf Nâmak *en pehlevi et* Ardâ-Vîrâf Nâmeh *sous sa forme persane, c'est-à-dire « le Livre d'Ardâ Vîrâf », est ainsi appelé parce que le héros en est Ardâ Vîrâf : c'est le récit fait par un auteur inconnu du voyage que ce saint homme fit au ciel en qualité de messager de ses coréligionnaires.*

Cet ouvrage jouit auprès des sectateurs de Zoroastre d'une vogue extraordinaire : sa popularité explique le grand nombre de versions qui en ont été faites en persan et en guzerati, le pehlevi, langue du texte original, n'étant accessible qu'à un très

petit nombre d'érudits. Il ne trouve, même de nos jours, dans les fidèles de la Bonne Loi, que des lecteurs convaincus et croyants. Naguère encore on en faisait dans les occasions solennelles des lectures au peuple assemblé : la description des supplices de l'enfer frappait de terreur les âmes qui se savaient coupables, et les larmes arrachées aux pécheresses témoignaient de l'effet puissant des menaces d'un autre monde. Les versions persanes et surtout les versions guzeraties qu'on pourrait appeler des éditions populaires de l'A V pehlevi, avaient encore des mérites littéraires que l'original ne pouvait connaître au temps des Sassanides ; profusion des détails, amplification des descriptions, rajeunissement de la forme et du sujet, c'est-à-dire adaptation de l'ouvrage ancien à des idées plus familières au parsisme moderne dont le goût s'était éveillé avec la poésie nationale iranienne plus connue et mieux comprise par les Guèbres de l'Hindoustan que par les Persans musulmans. Le livre d'Ardâ Vîrâf ainsi popularisé ne pouvait plus donner aux Orientalistes une idée scientifi-

quement exacte de l'original, du texte pehlevi qui seul ait une véritable valeur au triple point de vue religieux, historique et philologique.

S'il est vrai qu'on ne puisse reconnaître à l'œuvre primitive de mérite littéraire, on ne pourra cependant lui dénier le mérite de l'originalité. Car dans toute la littérature pehlevie, c'est le seul ouvrage de ce genre, et tout médiocre que soit l'agrément de sa lecture il tranche encore avantageusement sur les débris de cette littérature sassanide si sèche de sève poétique, si pauvre d'imagination et si maussade d'humeur; il contraste même souvent avec la gravité et la modestie chaste du style de cette époque par le burlesque de certaines descriptions, l'immodeste crudité de quelques expressions et la trop grande vivacité de plusieurs tableaux; mais que le lecteur dont la pruderie veut être rassurée se rappelle que ce sont là des scènes d'un autre monde.

Voici le sujet du livre :

La Loi que Zoroastre avait reçue d'Ormazd, et qu'il avait fait embrasser au monde, resta pendant trois siècles dans

sa pureté première. Mais au bout de ce temps, Ahriman suscita Alexandre le Grec contre l'Iran : cet envoyé du démon fit périr les satrapes, ruina Persépolis et brûla le Zend-Avesta qui était conservé dans les archives de la capitale. L'anarchie la plus complète dans l'ordre politique et religieux s'en suivit. Cet état de choses dura jusqu'à ce qu'Adarbad Mahrespend vînt prouver, en laissant couler de l'airain fondu sur sa poitrine sans en souffrir, que sa loi était bien la Loi même de Zoroastre, et mettre ainsi fin aux hérésies.

Plus tard, à une époque que notre texte ne dit pas, mais probablement de peu postérieure au IVe *siècle, des destours se réunirent dans le Temple du Feu Farnbag, — dans quelle contrée, le texte est également muet sur ce point, — pour aviser aux moyens de savoir si la Loi telle qu'ils l'observaient était bien celle de Zoroastre. Les destours ayant décidé d'un commun accord d'envoyer dans l'autre monde un messager avec la mission d'apprendre des habitants du ciel la vérité sur cette question, appelèrent alors*

dans le temple tous les fidèles, pour procéder, par voie d'élimination, au choix de leur envoyé; enfin ils désignèrent un homme recommandable par sa sainteté, Viraf, choix que d'ailleurs vint confirmer le tirage au sort par les flèches. Chapitre I.

Viraf, s'étant acquitté de divers devoirs religieux, prit un narcotique et s'endormit sur une couche qui lui avait été préparée dans le temple. Pendant les sept jours et les sept nuits que dura sa mission dans l'autre monde, il fut veillé par les fidèles et les destours qui ne cessèrent d'accomplir tous les rites du culte. Ch. II.

Cependant l'âme de Viraf revint de son voyage ultramondain et rentra au bout de ces sept jours et sept nuits dans le corps qu'elle avait quitté, et Viraf se réveilla. Il fit venir un écrivain et lui ordonna d'écrire sous sa dictée. Ch. III.

Les chapitres IV-CI contiennent la relation du voyage de Viraf. Guidé au sortir de ce monde par Séroche, protecteur des âmes des justes trépassés et par l'Ized Atar, la divinisation du feu, il arriva au pont Tchinevad : *il y vit les âmes des justes dont la mort ne remontait pas à*

plus de trois jours : durant les trois premières nuits qui suivent la mort, elles jouissent de la vue d'une belle jeune fille, image de leur vertu et de leur piété. Ch. IV.

Au ch. V, Viraf, assisté des Izeds, passe le pont, et ses deux guides lui promettent de lui montrer les joies du paradis et les douleurs de l'enfer.

Le premier lieu qu'il visite est le Hamestakan, *correspondant quelque peu au Purgatoire, ch. VI. Puis il fait trois pas : au premier pas il arrive au* Houmat, *lieu des bonnes pensées et sphère des étoiles ch. VII, au deuxième au* Houkhte, *lieu des bonnes paroles et sphère de la lune ch. VIII, au troisième au* Houvarchte, *lieu des bonnes actions et sphère du soleil ch. IX, il fait un quatrième pas et arrive au* Garotman, *à la demeure des Bienheureux mazdéens ch. X, chacun de ces quatre étages du paradis correspondant à un degré de vertu. Au ch. XI il est conduit par Vohouman ou Bahman devant Ormazd, les Amchaspands, les férouhers de Zoroastre, de Vichtaspe, de Djamaspe. Ormazd ordonne aux deux guides de Viraf de lui faire parcourir le ciel et l'enfer.*

Il visite le Garotman, *ch. XII-XV, dans toutes ses parties. Puis il arrive au fleuve des larmes ch. XVI.*

Il revient au pont Tchinevad : *il y voit errer l'âme du méchant, devant laquelle se dresse l'image repoussante de son impiété et de ses vices. En trois pas cette âme damnée traverse les trois étages infernaux, le* Douchmat, *le* Douchhoukhte *et le* Douchvarchte, *correspondant respectivement aux mauvaises pensées, paroles, actions, et du quatrième pas est précipitée en enfer ch. XVII.*

Description de l'enfer ch. XVIII.

Enumération des diverses sortes de péchés et description des châtiments correspondants ch. XIX-XCIX : énumération sans graduation marquée et sans ordre apparent.

Au ch. C, Viraf voit Ahriman au fond de l'enfer, flagellant les damnés de ses amères railleries.

Au ch. CI et dernier, il est reconduit devant Ormazd qui l'exhorte au bien, puis lui recommande d'apprendre à ses mandants qu'il n'y a de voie que la voie de la Pureté, et que la fidélité à la Loi de

*Zoroastre et la récitation de l'*Achem Vohou *sont les seuls moyens d'assurer à l'homme la résurrection et la vie éternelle.*

Alors Viraf reconduit par Séroche retourne sur la terre.

A QUELLE ÉPOQUE VIVAIT ARDA VIRAF ET QUELLE EST LA DATE DE LA COMPOSITION DU LIVRE ?

Notre texte pehlevi, ch. I, présente Adarbad Mahrespend comme ayant subi l'ordalie avant que Viraf eût accompli son voyage céleste. Or, comme Adarbad vivait au temps de Chapour II (309-379 de notre ère) (voir note 8 du ch. I), il s'ensuit que Viraf n'a pas été antérieur à la fin du IVe *siècle de l'ère chrétienne : c'est à quoi se bornent nos informations positives* [1].

1. D'après l'introduction placée en tête d'une version pazende et sanscrite, Arda Viraf serait contemporain du roi Gouchtaspe et l'assemblée des destours dans le temple aurait eu lieu dès après la mort de Zoroastre, chose fort invraisemblable. — Une version persane le fait vivre

D'autre part, nous appuyant sur la vraisemblance, nous ne pouvons faire vivre notre visionnaire au-delà de 651, année de la mort du dernier Sassanide. En effet, si Arda Viraf eut été contemporain de la domination arabe, comment l'auteur du livre de l'A V qui, à son début, expose que les raisons pour lesquelles les prêtres convoquèrent le peuple des fidèles de la Bonne Loi à une sorte de synode, et ensuite chargèrent d'un message pour les Amchaspands l'homme le plus saint de leur communauté, furent l'anarchie politique et religieuse que la lointaine conquête d'Alexandrie avait entraînée sur l'Iran, eût-il passé sous silence un fait aussi récent et aussi contemporain pour lui que la conquête arabe avec ses conséquences les plus funestes, telles que la ruine de la dynastie nationale, les conversions forcées des Guèbres à la religion

à l'époque ou Ardéchir Babagan fit tous ses efforts pour restaurer la Loi de Zoroastre, et cela dans une exposition qui n'est pas dénuée de vraisemblance ; mais l'authenticité de cette préface est sérieusement infirmée par le fait qu'aucun texte pehlevi ne la donne.

du vainqueur, les persécutions qui poussèrent un grand nombre d'entre eux à l'émigration? Comment eût-il pu passer sous silence un événement dont les effets n'étaient pas moins désastreux pour l'Iran que le premier, bien plus une catastrophe non seulement aussi grave, mais même incomparablement plus présente à sa mémoire que le fléau de l'invasion grecque? Ensuite un fait aussi saillant que celui d'une assemblée du peuple resté fidèle à la religion persécutée eût-il été toléré par les gouverneurs musulmans? C'est donc, selon toute vraisemblance, avant la chute de la dynastie des Sassanides qu'a vécu Viraf. En résumé, il dut vivre entre la fin du IVe *et le milieu du* VIIe *siècles de l'ère chrétienne.*

Quant à la date de la composition de l'A V, elle est sans aucun doute postérieure au héros du livre. Elle n'est pas antérieure au milieu du IXe *siècle, puisque cet ouvrage fait allusion au DK, dont le premier éditeur, Atar-Farnbag, fils de Farroukhzât (cf. dernier chap. du IIIe livre du Dinkart), est du milieu du* IXe *siècle (cf. Guj. Ab, introd., p. 1 et 2). On*

objectera peut-être à cette conclusion que si l'Ada Viraf a été composé au plus tôt au IXe *siècle, c'est-à-dire en pleine époque musulmane, il est étrange qu'on n'y lise aucune allusion à l'islamisme et aux Arabes. La réponse la plus naturelle est qu'il faut trouver l'explication de ce silence dans le fait que le sujet traité dans l'A V étant antérieur à la conquête arabe, toute allusion aux conquérants ne pouvait être qu'un anachronisme. — Enfin le plus ancien ms. de l'A V étant du commencement du* XIVe *siècle, nous fixerons cette époque comme l'extrême date de modernité.*

Conclusion : 1° Arda Viraf a vécu entre la fin du IVe *siècle et le milieu du* VIIe.

2° L'Arda Viraf Nameh a été composé entre le milieu du IXe *siècle et le commencement du* XIVe.

SES ORIGINES ET SES SOURCES.

Si nous comparons l'A V aux ouvrages actuellement existants de la littérature mazdéenne, il nous apparaît comme une

œuvre à part, isolée et sans précédents. Non point que les visions n'aient pas été à la mode avant et sous les Sassanides, mais le seul récit iranien d'une descente aux enfers que nous puissions citer est l'A V. La vision a pu exister avant l'A V, il est admissible qu'il y ait eu des visionnaires en Perse avant Viraf, mais jamais, que nous sachions, elle n'est entrée comme genre dans la littérature mazdéenne avant la description que Viraf fait de son voyage dans l'autre monde. L'auteur inconnu de la vision pehlevie, pour quelques détails, a certainement puisé dans le Zend-Avesta, zend et pehlevi; pour l'ensemble, nous ne trouvons nulle part un modèle qu'il ait pu imiter : c'est bien, pour nous du moins, un ouvrage original de plan et de forme.

Voyons quelles données l'Avesta a pu fournir au narrateur. Ce travail de comparaison deviendra bien plus aisé si on divise la question en deux. Dans la descente d'Arda Viraf aux enfers, il y a une vision et une description du sort réservé à l'âme dans l'autre monde jusqu'à la Résurrection exclusivement.

Examinons la première partie de la

question : quelles sont les sources de l'A V en tant que vision? L'Avesta ne parle point de visions, à moins que l'on ne veuille désigner de ce nom les entretiens de Zoroastre avec Ormazd ; seulement le Khorda-Avesta mentionne les vertus du narcotique : la femme de Zoroastre, Hvogvi, demande à son mari de lui donner de son « bon narcotique » vohu banghem, *afin qu'elle puisse penser, parler, agir conformément à la Loi (Dîn Yt, 15).*

Or le narcotique est la cause de la vision, celle-ci ne va pas sans celui-là ; si l'Avesta mentionne le premier, il est permis de croire que la seconde devait se trouver dans ce qui ne nous est pas parvenu des livres sacrés de Zoroastre.

Le narcotique et la vision sont inséparables, comme on le voit par le ch. II de l'A V et les deux passages suivants.

Dans le BYt, p. 2, lig. 12 à p. 3, lig. 21. Zoroastre ayant demandé à Ormazd l'immortalité, Ormazd lui refuse ce don qu'il ne pourrait lui accorder sans compromettre la Résurrection ; mais pour le consoler de ce refus, il lui verse dans la main quelques gouttes de l'eau

d'omniscience : Zoroastre boit et se sent aussitôt pénétré de la sagesse divine. Il a une vision qui dure comme celle de Viraf, sept jours et sept nuits, et il s'écrie à son réveil : « J'ai dormi longtemps, et je ne suis pas rassasié de ce songe délicieux, don d'Ormazd. » Il décrit ensuite sa vision à Ormazd en termes qui rappellent assez la façon dont Viraf raconte la sienne.

Dans le Zertoucht-Nameh, Gouchtaspe avait dans un des quatre vœux dont il exigeait la réalisation comme *condition de son adhésion à la loi mazdéenne, exprimé le désir de voir la place qu'il occuperait dans l'autre monde. Zoroastre consacra une coupe de vin, de lait et et de fruits, et présenta la coupe au roi; Gouchtaspe but et tomba dans un profond sommeil qui dura trois jours. Il vit le ciel et la place qui lui était destinée au paradis, ainsi que diverses choses dont il éprouva beaucoup de plaisir.*

Si nous ne trouvons plus rien dans l'Avesta même, la littérature pehlevie la plus ancienne nous dédommage un peu. Le DK IV question 163 note et surtout

les deux passages du même ouvrage traduits dans le Commentaire du ch. I, note 8, contiennent une théorie sur le but de la vision. Le don de voir le monde céleste des récompenses et le monde infernal des châtiments est une faculté surnaturelle qu'accordent les Amchaspands à certains prêtres éminents qu'ils choisissent pour remplir auprès des hommes une mission apostolique, pour leur rapporter ce qu'ils ont appris du monde invisible, et en leur transmettant la science recueillie à sa source pure et divine, les éclairer sur la vraie foi, les arracher à leurs hérésies et les ramener à la bonne Loi d'Ormazd. Les miracles accomplis par Zoroastre au début de sa mission prophétique, l'ordalie subie victorieusement par Aderbad Mahrespend n'avaient pas eu d'autre but que de prouver la vérité de la Bonne Loi. Mais ces divers miracles ne doivent pas être confondus avec la vision. Et avant Viraf, Zoroastre, comme le raconte le passage ci-dessus du BYt, avait eu sa vision.

Passons au second côté de la question. Nous avons vu que l'Avesta, du moins tel

qu'il nous est parvenu, ne dit rien de la vision et presque rien du narcotique. Il n'est pas beaucoup plus précis ni plus explicite sur le sort de l'âme après la mort, les récompenses des justes, les peines des méchants et la description de l'autre monde. Ce qu'il dit se réduit à quelques indications. Voy. Yasna XLV, 11 et Vd V, 4 (14).

La mort est la séparation du corps et de la conscience psychologique (baodhangh), Vd VIII, 252, autrement dit de l'âme.

L'âme après avoir erré autour du cadavre pendant trois jours et trois nuits, rencontre l'image de sa vie et arrive au pont Tchinevad : l'âme du méchant après avoir vu le spectre repoussant de sa vie coupable, est traînée au pont par le démon Vizareça, qui de là la précipite en enfer; par contre, l'âme du juste passe le pont et est transportée par delà l'Haraberezaiti : « Elle va vers le trône d'or « d'Ormazd, des Amchaspands, vers le « paradis, demeure d'Ormazd, demeure « des Amchaspands, demeure des autres « êtres purs. » Vd. XIX, vers la fin.

L'âme de l'homme pur va tout d'abord au lieu de la bonne pensée, puis à celui de la bonne parole, puis à celui de la bonne action, puis à celui des lumières sans commencement — L'âme du méchant va dans le lieu de la mauvaise pensée, puis dans celui de la mauvaise parole, dans celui de la mauvaise action et enfin dans les ténèbres qui n'ont pas de commencement. Cf. Yacht XXII.

Le paradis est « le monde excellent des purs, lumineux, qui procure tout bien être; » le plus haut du paradis est le Garonman ou Garotman, « la demeure d'Ormazd et des Amchaspands ». Vd. XIX, 120-121. C'est dans le Garonman qu'on chante des cantiques à la louange d'Ormazd. — Par analogie, l'enfer est le monde le plus mauvais *et le quatrième étage de l'enfer, le séjour des ténèbres éternelles et infinies, est le lieu d'Ahriman*

Quant au Hamestagan, bien qu'il ne soit pas mentionné en toutes lettres dans l'Avesta, l'Avesta y contient pourtant une allusion très claire, dans un des passages les plus anciens; le Yasna, XXX, 1.

distingue entre les bons, les méchants et ceux en qui le bien et le mal sont égaux[1].

Pour les péchés, le Vd en fournissait la description et l'énumération ; mais la pénalité établie par le Vd n'étant pas assez sévère pour l'enfer, n'a pu être reproduite par l'A V. Voici tout ce que dit le seul passage de l'Avesta qui contienne une allusion aux supplices de l'enfer, Yasna, XXX, 20: « Celui qui essaye de tromper le Pur, à celui-là, après la mort, pleurs, long séjour dans les ténèbres de l'enfer, nourriture déplaisante et paroles d'insulte. »

Pour suppléer à l'insuffisance des textes anciens, l'auteur pehlevi aurait pu tirer de la pénalité usitée en Perse de son temps des descriptions complémentaires sur l'art de torturer son semblable, art qu'ont possédé les Iraniens de tous les âges à un rare degré de raffinement.

1. *Yêhyâcâ hâm yasaitê mithahyâ yacâ hôi â erezvâ.* Le commentaire pehlvi reconnaît bien les *hamâstânîk* (lire *hamêstakânik). Le Vendidad pehlevi p. 95, l. 16, disant que quand le mal et le bien sont égaux, on va dans l'*Hamêstakân*, cite à l'appui ce vers du Yasna. (Cf. Roth, *Zeitschrift der D. M. G.* 1883; 223-229).

Notre auteur ne l'a fait qu'incomplètement et il n'a pas su tirer grand parti d'une ressource aussi facile et aussi abondante, car il ne sort pas d'une certaine quantité de supplices, comme s'il en avait coûté quelque chose à sa sèche imagination d'apporter quelque variété à ses descriptions.

Quant aux récompenses des justes de l'A V., elles sont peu variées et consistent en vêtements somptueux, divans couverts de riches étoffes, en éclat et splendeur, en joie sans bornes.

Enfin si cette œuvre nous paraît originale, elle le doit non à sa propre valeur, mais au hasard des temps qui, en faisant périr les autres du même genre, ne nous a conservé que celle-là.

III

Les descentes aux enfers.

Ici sont analysées quelques-unes des visions qui ont des airs de ressemblance

avec le voyage d'A V. sans qu'il y ait lieu de penser à un degré de parenté entre celui-ci et celles-là.

L'antiquité hébraïque est fort peu explicite sur les ravissements d'Élie, de Hénoc et d'Ézéchiel.

*L'*Ascension du prophète Isaïe *est déjà postérieure à l'apparition du Christianisme, encore est elle mise sous la forme éthiopienne, que lui a donnée l'Église d'Abyssinie. La version éthiopienne a été publiée avec une double traduction (latine et anglaise), sous le titre :* 'Ergata 'Isâyeyâs nabîye Ascensio Isaiæ vatis, opusculum pseudepigraphum, multis abhinc seculis, ut videtur, deperditum, nunc autem apud Æthiopas compertum, et cum versione latina anglicanaque publici juris factum a Ricardo Laurence, *LL. D. etc., Oxonii 1819* [1].

Mais comme l'a fort bien montré Haug

1. Il en a paru une édition beaucoup plus moderne sous le titre : *Ascensio Isaiæ, æthiopice et latine cum prolegomenis, adnotationibus criticis et exegeticis, additis versionum latinarum reliquiis, edita ab Augusto Dillmann, Lipsiæ,* 1877, in-8°.

(Sitzungsberichte der bayerischen Akademie der Wissenschaften. 1870. *I, 3, pag. 327-364), rien ne justifie les tentatives faites pour montrer que les visions de l'Arda Viraf dérivent de celles contenues dans l'Ascension du prophète Isaïe, car elles n'ont entre elles aucune relation historique. Le seul trait commun est le fait que Isaïe et Arda Viraf en parcourant le ciel, voient que les diverses régions sont éclairées d'une lumière de plus en plus éclatante, et qu'il y a des trônes, des couronnes et des vêtements splendides destinés aux âmes des justes.*

L'histoire du rabbin Josué ben Lévi, qui appartient à l'ancienne littérature juive מעשה רבי יהושע בן לוי *(voir A. Jellinek,* Bet-Hamidrash II, *page* XVIII-XXI, *et pag. 48-53), voyage que fit ce rabbin (au* III[e] *siècle de notre ère) au ciel et en enfer, n'a aucun trait qui puisse autoriser à rattacher notre livre pehlevi au livre juif.*

Passons à l'antiquité classique.

Le premier auteur qui mentionne une vision, est Hérodote, livre IV, §§ 13 et 14. La vision d'Aristée de Proconnèse se réduit d'ailleurs à fort peu de chose. Celui-

ci, au dire du père de l'histoire, raconte dans un poème épique que, possédé de Phébus, il arriva dans le pays des Issédons, peuple voisin des Arimaspes, qui n'avaient qu'un œil, et des Griffons qui gardaient des mines d'or (§13). Au §14, Hérodote assure avoir ouï dire, à Proconnèse et à Cyzique, qu'Aristée étant mort dans la première de ces deux villes, sa famille se mit en devoir de lui faire des funérailles; mais que quand on pénétra dans la chambre mortuaire, on ne trouva plus trace du poète défunt. Sept ans après, Aristée reparut à Proconnèse et y composa son poème des Arimaspées, après quoi il disparut à tout jamais. Tel est le récit d'Hérodote; ce qu'il ne dit pas, mais qui ressort de la comparaison de ces deux passages, c'est que ce fut pendant sa première disparition qu'Aristée fit ce voyage chez les Issédons, et que ce fut pour raconter son voyage, c'est-à-dire sa vision, qu'il composa son poème.

La vision d'Er l'Arménien que Platon rapporte dans sa République, *a bien quelque chose d'oriental et ressemble davantage à la descente aux enfers de notre Ira-*

nien. Le soldat Er avait été tué dans une bataille. Dix jours après, comme on enlevait les morts à demi putréfiés, il fut retrouvé dans un état parfait de conservation. Il venait à peine d'être couché sur le bûcher funéraire qu'on le vit revivre : voici ce qu'il raconta. Son âme, s'étant séparée du corps, avait été transportée en grande compagnie dans un lieu merveilleux, où le ciel et la terre étaient percés de deux ouvertures correspondantes. Entre ces deux régions siégeaient des juges ; après l'arrêt, les bons allaient à droite avec un écriteau sur la poitrine, et les méchants à gauche avec un écriteau sur le dos. Le tour d'Er vint enfin ; mais au lieu de prononcer sur son sort, les juges lui ordonnèrent de retourner dans le monde, et de dire aux hommes ce qu'il avait vu. Et voici le spectacle qu'il avait sous les yeux : par les ouvertures qu'il avait d'abord remarquées, des âmes montaient et descendaient sans cesse, les premières sans tache, les autres souillées de fange. Plus loin, dans une vaste prairie, arrivaient deux bandes d'âmes diverses qui semblaient venir d'un long voyage. Les

unes, sortant de l'abîme, racontaient les tristes aventures d'un exil souterrain qui s'était prolongé pendant mille ans; les autres descendant du ciel, disaient les délices qu'elles avaient goutées. Le mal ou le bien était payé au décuple à chaque âme vertueuse ou coupable. Aucun supplice n'est montré à Er, le seul nom qui lui soit révélé est celui du tyran de Pamphylie, patrie de ce soldat, Ardiée, qui était traîné à travers les ronces, et que tourmentaient des personnages hideux au corps enflammé.

Clément d'Alexandrie , Stromates , *livre V, chap.* XIV, *attribue cette même vision à un fils de l'Arménien Er, nommé Zoroastre. « Ce Zoroastre, dit il, écrit sur lui-même ces mots : « Voilà ce qu'a « écrit Zoroastre, fils d'un Arménien, et « Pamphylien d'origine ; étant mort sur « le champ de bataille, j'appris cela de la « bouche des dieux pendant mon séjour « aux enfers. » C'est de ce même Zoroastre que Platon raconte que, dix jours après sa mort, étant étendu sur le bûcher funèbre, il revint à la vie. »*

La vision de Thespésius que raconte

Plutarque au 1er *siècle de notre ère, dans son traité* Des délais de la justice divine, *a déjà une ressemblance plus sensible avec celle de Virâf. L'histoire se passe au temps de Vespasien. Ce Thespésius, originaire de Cilicie, s'était ruiné dans la débauche, et il avait ensuite essayé de refaire sa fortune par toutes sortes de dols, quand un jour il se tua dans une chute. Durant la cérémonie des funérailles, il revint à la vie, et raconta qu'aussitôt après sa mort son âme avait été transportée à travers les astres jusqu'à un endroit où se découvraient deux régions atmosphériques,* l'une basse, l'autre élevée, *dans lesquelles tourbillonnaient les âmes des morts. Chacune de ces âmes arrivait jusque-là au milieu d'une bulle lumineuse qui se déchirait, et* l'âme, paraissant alors sous une forme humaine, *allait prendre son rang. Dans la* région supérieure *erraient doucement les* âmes des justes; *elles étaient transparentes,* lumineuses, *et gardaient leur couleur naturelle. Dans la* région inférieure, *au contraire, se* heurtaient en courant *les* âmes perverses; *elles étaient* opaques; *les unes étaient tachetées de*

gris, les autres paraissaient d'un noir luisant comme des écailles de vipère. Les différentes couleurs correspondaient à différents vices : le rouge marquait la cruauté, le violet l'envie, le bleu l'impureté, le noir l'avarice. Celles qui se purifiaient reprenaient peu à peu leur premier aspect. Au clignotement de ses yeux, à l'ombre que projetait son corps, Thespésius fut reconnu pour un vivant. Puis, entraîné sur un rayon de lumière, il continua sa route jusqu'en un lieu où des âmes criminelles étaient punies, et étaient livrées à trois divinités vengeresses. Après avoir traversé un espace infini, après avoir vu un gouffre mystérieux qui enivrait comme du vin, après avoir visité un cratère où venaient se déverser les eaux de six fleuves diversement colorés, Thespésius reconnut parmi les coupables le cadavre de son père couvert de piqûres. Il s'enfuit terrifié, et s'aperçut qu'abandonné par son guide, il était maintenant conduit par d'affreux démons. Les damnés subissaient des supplices divers : ici c'étaient des hommes écorchés et exposés aux variations de l'atmosphère ; là deux

ou trois s'entrelaçaient et s'entredéchiraient. Puis il vit trois vastes étangs, l'un d'or fondu, l'autre de plomb liquide et froid, le troisième de fer aigre, dans lesquels les diables plongeaient les âmes des avares dans l'étang d'or bouillant et les éteignaient dàns les deux autres. Thespésius vit avec terreur des fils irrités, qui damnés par la faute de leurs pères, se vengaient sur eux en les déchirant. Plus loin il vit l'atelier où s'opérait la métempsycose de quelques âmes. Enfin, il quitta l'enfer, poussé par un courant d'air impétueux, il rentra dans son corps, se réveilla et revint à la vertu.

Presque dès les origines de la poésie grecque, les descentes aux enfers étaient devenues un lieu commun des épopées : Thésée y allait par vengeance, Pollux par amitié, Orphée par amour. Ces descentes se multiplièrent avec les progrès du scepticisme dans l'empire romain. Aussi la bonne foi de Plutarque est-elle une exception. Lucrèce, Sénèque le poète, Juvénal, Lucien, ne parlent plus du monde souterrain qu'en raillant.

Voilà ce que nous montre l'antiquité

païenne; mais avec le christianisme commence une ère féconde en visionnaires qui se prolonge au-delà même du moyen âge.

Ouvrons la série par la simple mention de la Descente du Sauveur aux enfers *sur laquelle les livres saints ne contiennent pas de détails : Dante y fait brièvement allusion au 12e chant de son* Enfer.

Les premières visions chrétiennes, c'est-à dire celles de saint Carpe, saint Sature, sainte Perpétue, les deux dernières rapportées par saint Augustin, celle de sainte Christine, également du IIIe *siècle* (Bolland.), *sont d'une trop grande simplicité pour se prêter à une comparaison avec l'Arda Viraf.*

A peu près à la même époque que saint Augustin, vers le Ve *siècle, l'auteur inconnu de l'Evangile de saint Nicodème décrit (deuxième partie, ch.* XVII *à ch* XXVII*) une* Descente du Christ aux enfers :

Dans une assemblée de prêtres et de lévites, trois rabbins annoncent qu'ils ont rencontré sur leur chemin deux hommes, Carinus et Leucius, morts depuis longtemps, et que leur ayant demandé : « Comment se fait-il que vous existiez en

chair et en os, vous qui êtes morts il y a bien longtemps? » *ils reçurent cette réponse :* « *Le Christ nous a ressuscités, puis nous a ordonné de parcourir les montagnes et les rives du Jourdain, en nous recommandant de n'apparaître et de ne parler qu'aux personnes qu'il voudrait.* » *L'assemblée juive demeure incrédule, elle envoie Nicodème, Joseph et les trois rabbins à la recherche des deux revenants. Ceux-ci se présentent bientôt à l'assemblée des Juifs. On les presse de questions. Ils répondent par signes qu'ils désirent avoir du papier et de l'encre et ils font par écrit le récit de ce qu'ils ont vu après leur mort. Ils racontent que tandis qu'ils étaient plongés dans les ténèbres de la mort, une grande lumière les illumina, et la voix tonnante du Fils de Dieu vint annoncer que le Christ, le Seigneur, le roi de gloire, allait faire son entrée dans l'empire des morts et de Satan. Le Pluton chrétien effrayé songea à repousser son divin ennemi. Mais Adam lui cria :* « *Prince de la mort, quoi, tu trembles d'effroi! Voici venir le Seigneur qui détruira ta création entière et te relèguera*

dans une captivité éternelle. » A ces mots les saints accoururent en foule se grouper autour du père du genre humain. Alors Adam s'entretint avec son fils Seth de la prédiction que l'archange Michel avait faite à celui-ci de la venue du Christ. Isaïe, saint Jean-Baptiste, David, les patriarches et les prophètes rappelèrent tour à tour les prophéties annonçant cet heureux évènement. Puis le chœur des saints chanta « Alleluia, *béni Celui qui vient au nom du Seigneur! » Satan voulut fuir, mais l'enfer le retint prisonnier. La voix du fils du Très-Haut retentit puissante : « Elevez vos portes les plus hautes ; élevez-vous, portes éternelles, le roi de gloire va entrer. » L'enfer trembla, les portes en furent brisées et le Christ apparût éblouissant de lumière et grand d'humilité. Foulant aux pieds le génie du mal, Satan, il le condamna au feu perpétuel ; se tournant vers Adam, il lui annonça la paix pour lui et ses fils, les hommes, à travers les siècles des siècles ; le père et la mère du genre humain se jetèrent aux genoux du Sauveur, et le chœur des saints chanta* Alleluia. *Et la croix resta au milieu de l'en-*

fer comme le signe de la victoire du Rédempteur. « *Puis nous sortîmes avec le Seigneur, ajoutèrent dans leur relation écrite les deux ressuscités, laissant Satan et l'enfer plongés dans le Tartare. Il nous fut ordonné, à nous et à bien d'autres, de ressusciter avec nos corps pour témoigner aux vivants de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de ce qui s'était passé dans les Enfers...* » *Quand ils eurent terminé ce récit, et qu'il en eut été fait une lecture publique, toute l'assemblée tomba prosternée la face contre terre.*

Vers le VIe *siècle la vision apparaît comme un genre persistant. Dans les* Dialogues *de saint Grégoire le Grand (liv. IV, ch.* XXXVI*), un soldat qui meurt revient à la vie, et raconte ce qu'il a vu : une vaste plaine où sont d'un côté les méchants entassés dans des cabanes fétides, et de l'autre les bons, dans des palais lumineux; au milieu, un fleuve bouillant, traversé par un* pont de plus en plus étroit, *d'où tombent ceux qui le veulent franchir sans être purifiés. Au 23 oct. des* Vitae sanctorum *de Surius, le voyage au ciel de trois moines qui découvrent à leur re-*

tour saint Macaire priant dans une caverne, et dans Grégoire de Tours (Hist. Franc., *VII, 1) la vision de Sauve, ne présentent rien de saillant.*

Un historien ecclésiastique de la fin du VIe *siècle et de la première moitié du* VIIe*, Théophylacte Simocatta, raconte, au livre V de son* Histoire de l'empereur Maurice, *les extases et le martyre d'une Persane qui se convertit au christianisme. Du temps de Chosroès II, vivait à Hiérapole une femme nommée Golandouque, née à Babylone d'une famille de Mages, et mariée à un noble Perse. Un jour elle eut une défaillance suivie d'une extase. Revenue à elle, elle raconta qu'elle avait vu sous terre les supplices terrifiants réservés aux coupables et les récompenses glorieuses qui attendent ceux qui adorent le Dieu des chrétiens. Son mari traita d'abord cette vision de fable ridicule et ne s'en préoccupa pas autrement; mais quand il la vit fermement résolue à se faire chrétienne, il employa tous les moyens pour la faire renoncer à cette apostasie Ce fut en vain. Elle eut une autre vision. Un ange lui apparut, tout vêtu de lumière, qui lui*

montra le spectacle qu'elle avait vu la première fois et de plus lui prédit la mort prochaine de son mari. La prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Golandouque se rendit aussitôt à Nisibe, raconta les apparitions célestes qu'elle avait eues, à des prêtres chrétiens, et embrassa le christianisme. A cette nouvelle, les Mages indignés la saisirent et l'enfermèrent dans une prison obscure que vint éclairer la lumière de la protection divine. Un ange la délivra et elle partit en pèlerinage à Jérusalem. A son retour à Hiérapole, elle prédit plusieurs évènements à Chosroès, et peu après elle mourut.

*Un autre historien ecclésiastique, antérieur de quarante ans à Théophylacte, Evagre le Scolastique, mentionne dans l'*Histoire ecclésiastique *de Théodoret, continuée par lui, le martyre et les miracles de Golandouque, mais sans détails ; il renvoie à la biographie de cette sainte faite par Etienne l'ancien, évêque de Hiérapole.*

Cette biographie a été reproduite par Nicéphore Calliste, moine byzantin du XIVe *siècle, dans son* Histoire ecclésiastique, XVIII, *25 :*

« *Golinduch, qui s'illustra par le martyre, était d'une famille de Mages persans; son père s'appelait Asmodoch et sa mère Myzuch. Comme elle avait été élevée dans la religion de ses parents, elle pratiquait le culte du feu et toutes les abominables superstitions des Perses, et elle était abandonnée à l'idolâtrie et à la magie exécrées et honnies de Dieu. On la maria à un des premiers du sénat. Elle devint mère de deux fils. Au bout de trois ans de mariage, elle tomba en extase. Pendant son ravissement, elle fut initiée par un ange au mystère de la dispensation de notre salut. Ensuite livrée aux Mages, soumise à tous les mauvais traitements et à la torture, elle supporta tout et fit des miracles infinis et des prodiges merveilleux : au milieu de ses épreuves, l'ange qui avait été son guide venait l'assister et l'aider à souffrir patiemment. Elle révéla bien des choses cachées à la foule, parce qu'elle avait reçu la faveur de l'assistance divine. Après avoir souffert des années, elle désira conquérir la palme du martyre. Alors l'ange qui avait coutume de lui apparaître, vint à elle, accompagné d'un jeune homme armé d'une*

épée, pour accéder à son désir : sur l'ordre de l'ange, le jeune homme lui trancha la tête, le sang jaillissant du cou se répandit sous son vêtement de lin qui fut ensanglanté entièrement Cette tunique accomplit d'innombrables miracles. La martyre n'en continua pas moins de vivre. Après avoir séjourné quelque temps à Circésium et Daras, sur la frontière romaine, elle se dirigea vers Jérusalem. Là elle se fit voir à tous les fidèles, étonnés de ce spectacle nouveau, portant çà et là les stigmates du Christ crucifié sur son corps encore vivant. Quand les douleurs causées par les tourments qu'elle avait soufferts la poignaient trop cruellement, elle parcourait les villes, conduite par son ange ; jamais elle n'employa de remède pour apaiser ses souffrances ; elle se contentait de faire ses ablutions dans des eaux thermales naturelles. Après avoir converti tous les gens de sa famille et tous ses amis et d'autres encore, à la foi du Christ, elle quitta le siècle pour se réfugier dans la vie contemplative à Hiérapole. L'empereur la fit appeler, mais elle refusa de se rendre à l'ordre souverain.

Sa vie a été écrite par Etienne, évêque de Hiérapole, qui vécut de son temps et recueillit de sa bouche tous les détails de sa vie. Il lui fit faire, à sa mort, de magnifiques funérailles. »

A la suite de l'invasion des barbares, les visions changent de caractère; elles deviennent des satyres dirigées contre les mœurs du temps, et les ressemblances avec l'A V. s'effacent : citons la vision de Drithelme, rapportée par Bède (Hist. ecclés. des Anglais, *V*, XIII), *une vision que décrit la 21*e *lettre de saint Boniface, deux autres relatives, l'une au roi Dagobert et l'autre à Charlemagne (voy. Lenglet Dufresnoy,* Dissertations sur les apparitions, *p. 178 et 182 du t. I, 1715), enfin celle de Wettin au* IXe *siècle (voyez* Act. SS. s. Benedicti, *Venise, 1733, in-fol., t. V, p. 238).*

Le IXe *siècle est l'époque classique des visions (voy. Ampère,* Hist. litt. de la France avant le XIIe siècle, *t. III, p. 116). Celle de Bernold, inventée sans doute par Hincmar, et celle de Charles le Gros dégénèrent en satyres politiques; la vision de saint Anchaire (t. VI*

des Bollandistes) fait exception à ce mouvement.

Au XIe *siècle, citons : la légende latine de* saint Brandaines. *publiée par Achille Jubinal, 1836, in-8°, dont le héros est un saint irlandais du* VIe *siècle ; le sermon de Grégoire VII, alors archidiacre, prononcée devant Nicolas II et qui contient le récit du voyage fait en esprit dans le séjour de la damnation par un saint personnage.*

Au XIIe *siècle, nous citerons la vision d'Albéric qui entra au couvent du Mont-Cassin à la suite d'un songe ; la vision très populaire en France du* Purgatoire de saint Patrice *(Bolland., 17 mars, p. 587) et dont le héros est du* VIe *siècle et contemporain et compatriote de Brendan, elle présente des rapports nombreux avec le roman de Guerino il Meschino ; la vision byzantine de Timarion.*

Avec le XIIIe *siècle, les visions deviennent pour les trouvères de simples thèmes littéraires, des satyres burlesques de la vie, sous l'influence du* Roman du Renard. *La transition entre la gravité et le ton menaçant qui règnent dans les vi-*

sions monastiques et la tournure grotesque et vulgaire introduite dans ce genre par les trouvères est marquée par la Vision de saint Paul, *poème du moine normand Adam de Ros, publié par Ozanam (Dante et la Philosophie catholique au* XIIIe *siècle). On y reconnaît le fond de l'Enfer de Dante, on y retrouve même certains points de ressemblance avec l'A V: ainsi l'archange saint Michel conduit saint Paul aux enfers, comme l'Ized Séroche y conduit Viraf; saint Paul voit un pont que franchissent les justes réconciliés à l'exclusion des pécheurs endurcis, ce pont s'appelle le* Tchinevad *dans l'A V.*

Après la Vision de saint Paul, *le genre, grave jusqu'alors, se détend et dégénère, dans des productions comme la* Voye de Paradis *de Rutebœuf, peu inventif avec ses allégories; le* Voyage de Paradis *du trouvère Raoul de Houdan; le grotesque* Songe d'Enfer *du même;* La cour du Paradis *qui est du dernier burlesque; le conte du* Jongleur qui va en enfer, *recueilli comme le précédent par Barbazan, charge sans intérêt; le* Vilain qui

gagne le paradis par plaid, *histoire pour rire.*

La littérature n'a pas toujours été seule à parler de l'autre monde : l'art chrétien du moyen âge a aussi décrit sur la pierre et le verre les légendes infernales et les visions célestes. Les sculptures des portails et les peintures des vitraux de nos cathédrales, toutes du XIIe *ou du* XIIIe *siècle, sont des textes qui présenteraient plus d'un trait de ressemblance, plus d'un point de comparaison avec la Divine Comédie et même avec l'A V.*

Avant d'arriver à Dante, nous devons une mention à son précepteur Brunetto Latini dont le Tesoretto *a certainement inspiré parfois Alighieri.*

Dante vient clore la série des visionnaires ; son poème résume le passé chrétien, le moyen âge : c'est le dernier des croyants. Ceux qui l'ont suivi méritent à peine l'honneur d'être nommés : Le Décaméron *du cynique et sceptique Boccace n'est pas une œuvre de conviction. Citons rapidement les noms de Folengo, moine italien qui dénoue brusquement par un*

enfer burlesque sa célèbre macaronée de Baldus; Rabelais, dont l'enfer est bien au-dessous même de celui de Lucien; sainte Thérèse, croyante et mystique, isolée et comme perdue au XVIe *siècle; Caldéron, qui met sur la scène la légende du Purgatoire de saint Patrice, bien appâlie à côté du ton vigoureux de la chanson du Romancéro; enfin l'Espagnol Quevedo avec sa bouffonnerie des Etables de Pluton.*

De toutes les visions que nous venons de passer en revue, aucune ne ressemble autant à l'AV. que la Divine Comédie *de Dante, quoique par le mérite littéraire celle-ci soit incomparablement supérieure. Nous constatons la ressemblance, mais nous n'osons pas conclure à la parenté, car rien ne nous y autorise.*

Les traits de ressemblance que l'on peut trouver entre la vision mazdéenne et la vision chrétienne tiennent bien plutôt à la similitude du sujet qu'à la continuité d'une tradition orientale, qu'à l'existence cachée d'une parenté, qui comme un lien secret rattacherait l'œuvre de Dante au livre de l'Arda Viraf.

Ces traits de ressemblance sont parfois assez frappants pour mériter d'être notés. Nous l'avons fait dans le commentaire pour le détail : quant aux ressemblances générales, nous les montrerons ici brièvement.

L'ordre suivi par l'A V. est le Hamêstagan, le Paradis et l'Enfer, celui de la Divine Comédie est l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis.

Le Hamêstagan (ch. VI) *qu'on serait tenté d'appeler le Purgatoire, est quelque chose de particulier à la religion mazdéenne : il s'étend de la terre à la sphère des étoiles, depuis le sommet de la montagne Tchikâtdaitik jusqu'au premier étage du paradis ; c'est un lieu intermédiaire entre l'enfer et le paradis, au-dessus de l'un et au-dessous de l'autre. Le purgatoire de Dante repose aussi sur une montagne et s'étend de l'enfer jusqu'au premier cercle du paradis, le ciel de la lune. — Mais la destinée des âmes du Purgatoire dans la Divine Comédie n'a rien de comparable au sort des âmes du Hamestagan : c'est bien plutôt le vestibule de l'enfer de Dante qui rappelle le*

Hamestagan. Là sont les âmes de ceux qui vécurent sans vertus et sans vices et le chœur des anges qui ne furent ni rebelles ni fidèles. à Dieu; le ciel les a chassés pour n'être pas moins beau et le profond enfer ne les reçoit pas parce que les coupables en auraient quelque gloire; ces âmes-là n'ont pas l'espérance d'une seseconde mort. De même Viraf voit dans le Hamestagan les âmes de ceux, qui indifférents au bien comme au mal, n'ont point montré de zèle pour le bien; le paradis leur est refusé parce que leurs péchés équivalent à leurs bonnes œuvres, et leurs bonnes œuvres les préservent de l'enfer; ces âmes tièdes demeureront en ce lieu jusqu'à la Résurrection, sans espoir de pouvoir gagner le Paradis.— Le Purgatoire, lieu de purification des âmes mi-vertueuses mi-pécheresses, est inconnu au mazdéisme : de là la différence de conditions que le mazdéisme et le christianisme ont faites à ces âmes, alors même qu'ils leur reprochent des fautes analogues. Les châtiments qui sont infligés dans le Hamestagan sont le tourment du froid et du chaud. De même dans le Purga-

toire : « La vertu divine, dit Virgile à Dante, rend nos corps capables de sentir les tourments, et le froid et le chaud ». Mais de plus que dans l'AV., dans le Purgatoire dantesque, les âmes, celles des orgueilleux, des colères, des avares, des gourmands, des luxurieux, souffrent des peines qui rappellent plutôt celles de l'enfer mazdéen que celles du Hamestagan.

Du Hamestagan, Arda Viraf fait un pas et entre dans la première sphère du paradis, celle des Etoiles et des bonnes pensées, au deuxième pas il arrive à la deuxième, celle de la Lune et des bonnes paroles, au troisième à la sphère du Soleil et des bonnes actions, au quatrième pas, il atteint à la sphère de la Lumière Infinie, au Garotman, le dernier étage du paradis, le séjour des dieux et des saints et des prophètes. — Le paradis de Dante comprend dix sphères : la Lune, Mercure, Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter, Saturne, les Etoiles Fixes, le Premier Mobile et l'Empyrée. A part la différence du nombre des divisions du paradis, il y a ceci de commun, c'est que

chacune de ces divisions répond à un astre. Quant à la répartition des âmes entre ces différentes sphères selon leurs mérites, elle diffère considérablement dans les deux œuvres : celle de Dante est étudiée, c'est l'œuvre d'un homme et d'un homme de génie, elle gradue, elle proportionne la récompense au mérite : au contraire l'Arda Viraf est le résultat, l'expression des idées religieuses qui couraient dans le monde sassanide, c'est l'arrangement imparfait et incomplet des croyances populaires de la société iranienne avant la conquête musulmane; ce n'est pas l'œuvre logique et réfléchie d'un savant et d'un philosophe, c'est le tableau, le compendium sec mais exact des idées religieuses d'une époque.

Ce que l'A V. et la Divine Comédie présentent de commun, c'est la glorification de la vie religieuse, le bonheur des fidèles militants, la gloire des rois qui sur terre ont administré la justice. Dante voit l'âme d'Adam, le père du genre humain, comme Viraf voit le férouher, c'est-à-dire l'idée divine et céleste de Gayomart, le premier être créé, l'auteur des

diverses espèces d'animaux et de plantes et le père du genre humain, en un mot le démiurge mazdéen.

Dante, au ch. XXVIII *du Paradis, voit l'Essence Divine sous l'aspect d'un point rayonnant d'une lumière si ardente que son tranchant aigu forçait le regard à se fermer. Viraf, au ch.* CI, *au moment où après avoir terminé son voyage en Enfer il est reconduit au Garotman, entend parler Ormazd, mais reste étonné de n'avoir point vu Dieu sous une forme : « Je voyais de la lumière, mais je ne voyais pas de corps et j'avais entendu une voix. »*

Les chœurs des Saints et des Anges prennent la forme d'une couronne ou d'un aigle ou se déploient sur une échelle sans fin et font entendre des harmonies délicieuses : les saints mazdéens du Garotman chantent les louanges d'Ormazd.

Quant Viraf contemple les âmes des bienheureux se mouvant dans la pleine lumière et vêtues de vêtements d'or et constellés, elles lui semblent sublimes et victorieuses; Dante voit au 10e ciel dans

la toute lumière les Anges et les âmes des bienheureux triompher.

Au-delà du vestibule de l'enfer et passé le fleuve des morts, Dante arrive au gouffre infernal : il a la forme d'un entonnoir, composé de neuf cercles concentriques, et à mesure que les cercles se rétrécissent, les supplices augmentent d'intensité. L'enfer mazdéen est un abîme ténébreux, fétide et froid. Il a la forme d'un puits dont la profondeur est dans les entrailles de la terre et dont l'ouverture est sous le pont Tchinevad, au pied du Tchikatidaitik, dans une contrée désolée. Il se divise en quatre étages inférieurs : les mauvaises pensées, les mauvaises paroles, les mauvaises actions et enfin la la partie la plus profonde et la plus reculée, le séjour effrayant d'Ahriman.

Au ch. LIII, *Viraf entend sortir de l'enfer des gémissements et des cris, tels qu'il croit sentir trembler et se soulever la terre avec ses sept climats; au ch.* LIV, *l'enfer lui semble un puits d'une profondeur telle que mille coudées n'en atteindrait pas le fond. Dante dépeint son enfer comme « un abîme de douleur, triste vallée*

d'où mille gémissements confondus s'élevaient comme un bruit de tonnerre. L'abîme était si profond, si nébuleux et si obscur qu'en vain je fixai mes yeux sur le fond : je n'y distinguai rien. »

C'est au deuxième cercle de l'enfer que Minos juge les âmes; la pesée des âmes mazdéennes est faite à l'extrêmité du pont Tchinevad, par Rachne le justicier.

Les luxurieux, les avares, les hérésiarques, les homicides, les voleurs, les brigands, ceux qui ont renié la divinité, les pédérastes, les hypocrites, les sorciers, les faussaires, les rufiens, les séducteurs, les fourbes, les prévaricateurs, fauteurs de schismes et de discordes, les séditieux, les calomniateurs, les traitres sont les damnés qu'on trouve également dans les deux enfers. Nous ne notons point les différences qui sont considérables et qui tiennent surtout à la différence des religions et des milieux.

Au plus profond de l'enfer de Dante est Lucifer, c'est-à dire Satan avec Judas le traître déïcide; de même Viraf voit le sarcastique Ahriman au plus pro-

fond de l'enfer assisté de ses auxiliaires démoniaques.

Ce parallèle entre les deux enfers ne saurait être poussé plus loin et être étendu à la description des châtiments infernaux : car sur ce point la Divine comédie et l'A V s'éloignent trop l'une de l'autre.



LA DESCENTE

D'ARDA VIRAF AUX ENFERS



TRADUCTION

CHAPITRE PREMIER

On dit qu'autrefois le saint Zoroastre propagea dans le monde la Loi qu'il avait reçue d'*Ormazd*, et que jusqu'à la consommation de 300 années [1], la Loi resta dans la pureté et l'humanité dans la foi absolue. Puis, le maudit Ahriman, le damné, pour que les hommes perdissent la foi en cette loi, poussa ce maudit Alexandre le Grec, qui avait l'Egypte pour demeure [2], à venir au pays d'Iran y apporter l'oppression, la guerre et les ravages : il mit à mort les gouverneurs de

provinces de l'Iran, il pilla et ruina la capitale [3].

La Loi qui consistait dans l'Avesta et le Zand et qui était disposée *et consignée* sur des peaux de bœufs et écrite en lettres d'or, avait été déposée à Stâkhar Pâpakân [4] dans les Archives; mais cet hostile et fatal Ahriman, le damné, suscita le malfaisant Alexandre le Grec, qui avait pour demeure l'Egypte. et celui ci les brûla, *les livres de la Loi* [5]; il fit périr nombre de destours, de juges, de hirbeds, de mobeds, de disciples de la Loi, de docteurs éminents, de savants du pays d'Iran [6]; il sema la haine et la discorde parmi les grands et les chefs des familles; [7] et lui-même brisé, se précipita en Enfer.

Alors les hommes du pays d'Iran furent divisés par les troubles et les dissensions. Quand ils n'eurent plus ni rois, ni gouverneurs de provinces, ni généraux, ni destours versés dans la Loi, ils devinrent sceptiques à l'égard de la divinité; toutes sortes de croyances et de doctrines hérétiques, sceptiques et illégales, firent apparition dans le monde.

Cela *continua ainsi* jusqu'à ce que naquît Atarpât Mahrspandân [8], au bon ferouher et à l'âme immortelle, lui qui, selon le récit contenu dans le Dînkart, se fit verser sur la poitrine du laiton fondu. Combien de décisions et de sentences sur la Loi n'ont-elles pas été rendues *par ce*

martyr en présence des hétérodoxes et des dissidents, sans que pour cela les hommes aient cessé de douter de la Loi du Chaspigan [9].

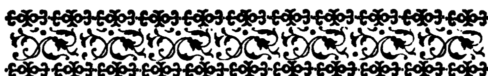
Plus tard, il y eut encore des mages et des destours de la Loi : dans leur nombre, il y en avait qui étaient soumis au Seigneur et remplis de sa crainte. Une assemblée des leurs fut convoquée dans le palais du victorieux Àtar Farnbag[10]; toutes sortes de propos et de discours fort sensés y furent tenus : « Il nous faut aviser à un expédient, dirent-ils : il faut que par exemple l'un de nous parte *de ce monde* et nous rapporte la science de chez les Célestes, afin que les hommes de notre temps sachent si le sacrifice, les pains consacrés, les offrandes *aux mânes et aux dieux*, le nirang, l'ablution, la purification [11] que nous accomplissons, vont à Dieu ou aux démons, et arrivent au secours de nos âmes, oui ou non. »

Alors en vertu de la décision unanime des destours de la Loi, tous les hommes furent appelés au temple du feu Farnbag. Sur tout ce nombre on choisit les sept hommes de la foi la plus robuste en Dieu et la Loi, et dont les pensées, les paroles et les actions avaient été les plus correctes et les plus vertueuses, et on leur dit : « Asseyez vous, vous seuls, et choisissez parmi vous quelqu'un qui soit le meilleur pour cette œuvre, le plus exempt de péché

et jouissant de la meilleure réputation. »

Puis ces sept hommes s'assirent : sur les sept il en fut choisi trois, puis sur les trois un, nommé Virâf, d'autres le nomment Nichapour [12]. Or, Virâf, quand il eut appris ce choix, se leva et debout, *les bras croisés sur la poitrine et* les mains aux aisselles *en signe d'obéissance*, il dit : « S'il vous plaît, ne me donnez pas contre mon gré le narcotique [13], avant que vous ayez, pour les Mazdéens et moi, lancé les roseaux : et si le roseau vient à moi *et me désigne*, ce sera de mon plein gré que je partirai pour le séjour des justes et des damnés, que je porterai ce message, et avec vérité *et exactitude* que j'en rapporterai *la réponse*. Alors apportez pour ces Mazdéens et pour moi des roseaux. » La première fois pour les bonnes pensées, la deuxième fois pour les bonnes paroles et la troisième fois pour les bonnes actions, tous les roseaux vinrent tous trois à Virâf [14].





CHAPITRE II

VIRAF avait sept sœurs et il les avait épousées toutes les sept [1]; elles avaient appris la Loi par cœur et savaient réciter les prières. Quand elles eurent ouï la nouvelle, elles en furent très affligées; elles poussèrent des cris et des gémissements, et se rendirent à l'assemblée des Mazdéens. Là, après les avoir salués, elles leur dirent: « Ne faites point cela, ô vous Mazdéens. Car nous sommes sept sœurs et Virâf est notre unique frère, et toutes les sept, sœurs de ce frère, nous en sommes aussi les femmes. De même que la porte d'une maison formée de sept ais reposant sur une traverse, si quelqu'un retire cette traverse, ces ais tomberont; de même de nous, ses sept sœurs, nous n'avons que ce frère, c'est lui qui est notre vie et notre soutien, c'est grâce à lui que nous recevons tout bien qui nous vient de Dieu : et vous, vous

allez, avant le terme fatal, l'envoyer de ce pays des vivants à celui des morts! vous commettez à notre égard une injustice sans motif. »

A ces mots, les Mazdéens se mirent à apaiser les sept sœurs en leur disant : « Nous vous rendrons Viraf, dans sept jours, en vie et en santé; et de plus, une gloire éternelle demeurera attachée à son nom pour cette œuvre méritoire. » Alors elles furent satisfaites.

Puis Viraf debout devant les Mazdéens, *les bras croisés et* les mains contre les aisselles, leur dit : « La règle est que je sacrifie aux trépassés, que je prenne des aliments, que je fasse mon testament, après quoi vous me donnerez le vin et le narcotique. [2] » Les destours répondirent : « Fais donc ainsi. »

Les destours de la Loi, dans la demeure du génie *le feu Farnbag*, choisirent un lieu à trente pas de tout ce qui est pur. Viraf se lava la tête et le corps, mit des vêtements neufs, et se parfuma d'odeurs suaves. Sur un lit arrangé, on étendit des couvertures neuves et pures. Il s'y assit : il consacra le pain, fit une mention en l'honneur des trépassés, et mangea la nourriture. Puis les destours de la Loi remplirent de vin et de narcotique de Vichtaspe [3] trois coupes d'or; ils donnèrent à Viraf une coupe pour les bonnes pensées, une deuxième coupe pour les bonnes pa-

roles, et une troisième pour les bonnes actions. Après avoir bu ce vin mêlé de narcotique, et ayant encore la pleine conscience de ses actes, il récita un vadje [4] et s'endormit sur la couche.

Les destours de la Loi et les sept sœurs de Virâf pendant sept jours et sept nuits, avec le feu qui brûlait toujours et ne cessait de répandre des parfums, et avec le nirang-i dinik [5], récitèrent l'Avesta et le Zand; ils consacrèrent un nosk [6], chantèrent les gathas (cantiques) et montèrent la garde dans l'obscurité. Les sept sœurs étaient assises autour de la couche de Viráf et pendant sept jours et sept nuits, elles consacrèrent l'Avesta. Ces sœurs avec tous les Mazdéens, les destours de la Loi, les Herbeds et les Mobeds, ne se relâchèrent en rien de leur surveillance.





CHAPITRE III

L'ÂME de Virâf quitta son corps et alla au pont Tchinevad, sur la Tchakât-i Dâitîk [1]. Au bout de sept jours elle revint et rentra dans son corps. Virâf se réveilla de ce songe délicieux, et se leva aussitôt l'esprit plein de bonnes pensées, et tout joyeux.

Ses sœurs avec les destours de la Loi et les Mazdéens, dès qu'ils virent Virâf, devinrent contents et joyeux. Ils lui dirent : « Tu es le bien-venu, ô Virâf, le Messager de nous Mazdéens, toi qui es revenu du pays des morts à ce pays des vivants. » Les Herbeds et les Destours de la Loi s'inclinèrent respectueusement devant Virâf; et lui, dès qu'il les eut vus, alla au-devant d'eux et les salua en disant : « Salut à vous de la part d'Ormazd le Seigneur et des Amchaspands, salut de la part du saint Zoroastre Spita-

man, salut de la part de Séroche le saint, de Atar l'Ized et de la Gloire de la Loi des Mazdéens, salut de la part de tous les Saints et salut de la bonté et de la paix de tous les génies du paradis! »

Les destours de la Loi dirent : « Serviteur intègre *de Dieu*, toi, Virâf, notre messager à nous Mazdéens, que soit le salut à toi aussi. Tout ce que tu as vu, dis-le nous exactement. »

Virâf dit : « La première chose que j'ai à dire, est de commander d'abord de donner à ceux qui ont faim et qui ont soif à boire et à manger, puis de leur faire des questions. »

Les destours de la Loi répondirent : « Parfaitement, fort bien. » On apporta des aliments bien préparés et parfumés, du pain, de l'eau fraîche et du vin. Ils consacrèrent un pain et Virâf entama le vadje, mangea les aliments, consomma le repas et acheva le vadje [2]; il célébra les louanges d'Ormazd et des Amchaspands, récita des actions de grâces à Khordat et Amerdat, et dit les prières d'offrandes aux morts (Afrinagan) [3].

Puis il dit : « Amenez-moi un écrivain instruit et savant. » Ils lui amenèrent un écrivain accompli et savant, il s'assit devant Virâf, et tout ce que celui-ci lui dicta, il l'écrivit exactement, clairement et mot pour mot.





CHAPITRE IV

Voici ce qu'il lui dicta : « La première nuit, vinrent au-devant de moi Séroche le saint et Atar l'Ized [1], ils me firent la révérence et dirent : « Sois le bienvenu, Arda Virâf. car tu as devancé le temps pour venir ici [2]. — Je suis porteur d'un message, répondis-je. » Alors le victorieux Séroche le saint et Atar l'Ized me prirent par la main. Le premier pas pour les bonnes pensées, le deuxième pas pour les bonnes paroles, le troisième pas pour les bonnes actions et j'atteignis ainsi au pont Tchinevad, qui protège beaucoup *les âmes des justes,* puissant, créé par Ormazd.

Quand je fus arrivé là, je vis les âmes des trépassés dont la mort ne remontait pas au-delà de trois jours. Durant les trois premières nuits après la mort chaque âme de juste siégeait au chevet de son corps

et elle récitait ces mots des gâthas : « Ouchtâ ahmâi yahmâi ouchtâ kahmâitchid », c'est-à-dire : « Bonheur à celui dont le bonheur fait celui de qui que ce soit » Et dans ces trois nuits, l'âme ressentait autant de bonheur, de paix et de bien-être qu'il lui avait été donné d'en goûter pendant son séjour sur la terre, et autant qu'a pu en goûter un homme qui durant toute sa vie a vécu dans l'aisance la plus complète, la joie la plus grande et le bonheur le plus parfait.

A la troisième aurore, l'âme du saint [3] se mouvait dans les parfums délicieux des plantes; et ces parfums lui semblaient plus suaves que les parfums les plus délicieux qui chez les vivants lui eussent frappé l'odorat; et cet air parfumé arrivait de la direction du midi, du côté de Dieu.

Sa propre Loi et ses propres œuvres lui apparurent sous la forme d'une jeune fille, belle à voir, à la taille svelte et haute, aux seins proéminents et fermes [4], longs et ravissant l'âme, et dont le corps était si éclatant *de perfection* que c'était la chose du monde la plus agréable à voir et la plus désirable à contempler. L'âme du saint demanda à cette jeune fille : « Qui es-tu, et quelle personne es-tu, toi, dont je n'ai jamais vu dans le monde des vivants l'égale en beauté et en grâce [5]? » Elle qui n'était autre que sa propre religion et ses

propres œuvres, lui répondit : « Je suis tes œuvres, jeune homme aux bonnes pensées, aux bonnes paroles, aux bonnes actions, à la bonne Loi. C'est grâce à ta volonté et à tes œuvres que je suis aussi grande, aussi bonne, aussi parfumée, aussi victorieuse, aussi prospère qu'il te paraît. Car toi sur la terre tu as chanté les gathas, tu as sacrifié à l'eau bonne, tu as préservé le feu *de la souillure*, tu t'es rendu propice l'homme pur, qu'il vînt de loin, qu'il vînt de près. Quoique je fusse déjà prospère, je suis devenue, grâce à toi, plus prospère; quoique je fusse bonne, tu m'as rendue meilleure encore; quoique je fusse méritante, tu m'as rendue plus digne; quoique je fusse assise au lieu des illustres, tu m'as fait asseoir avec plus d'éclat encore; quoique je fusse exaltée, je suis devenue par toi plus exaltée; et cela grâce à ces bonnes pensées, bonnes paroles et bonnes actions que tu as accomplies. C'est à moi après toi que les hommes justes offriront le sacrifice pendant la longue période d'accomplissement du sacrifice en l'honneur d'Ormazd et d'entretien avec lui [6]. Que paix s'en suive ! »





CHAPITRE V

ALORS le pont Tchinevad [1] s'élargit d'une distance de neuf *portées* de javelot. Moi, avec l'assistance de Séroche le saint et d'Atar l'Ized, je passai par le pont Tchinevad aisément, commodément, bravement et victorieusement. Puis je fus accompagné de la puissante protection de Mihr l'Ized, de Rachne le strict, de Vay le bon, de Vahrâm l'Ized puissant, d'Achtâd l'Ized, le propagateur des êtres physiques, la gloire de la Bonne Loi des Mazdéens. Les frouhers des purs [2], tous les autres génies me firent tout d'abord un salut à moi, Arda Virâf. Et je vis moi, Arda Virâf, Rachne le strict, qui tenait à la main la balance dorée, d'or, et qui pesait les actions des justes et des pervers [3].

Puis Séroche le saint et Atard l'Ized me prirent par la main et me dirent : « Viens, que nous te montrions le Para-

dis, l'Enfer. *Tu verras d'abord* la lumière, le bien-être, la paix, le confortable, la vie délicieuse, la gaîté, la joie, le plaisir, la suavité des parfums, récompenses réservées aux saints dans le Paradis. Nous te montrerons aussi les ténèbres, l'étroitesse, la gêne, le malaise, la peine, la souffrance, la douleur, l'infirmité, l'effroi et l'horreur, la terreur, la torture, l'infection, châtiments de toute sorte que subissent en enfer les démons, les sorciers et les criminels. Nous te montrerons la place des justes et celle des pervers. Nous te montrerons la récompense de ceux qui ont cru fermement en Ormazd, dans les Amchaspands, dans la félicité du Paradis et la calamité de l'Enfer, dans l'existence de Dieu et des Amchaspands et la non-existence [3] d'Ahriman et des démons, dans le fait à venir de la résurrection des morts et de la vie postérieure [4]. Nous te montrerons la récompense des saints par Ormazd et les Amchaspands dans le Paradis; nous te montrerons les supplices et les châtiments de toute nature que subissent les damnés en Enfer, de la main d'Ahriman et des démons fauteurs d'opposition. »





CHAPITRE VI

Je parvins à un endroit où je vis les âmes de quelques hommes qui se tenaient là réunis. Je demandai au victorieux Séroche le saint et à Atar l'Ized : « Ceux-là qui sont-ils et pourquoi sont-ils ici ? » Le saint Sérôche et l'Ized Atar me dirent : « On appelle ce lieu Hamêstakân [1], ces âmes demeureront jusqu'à la vie future en ce lieu; ce sont les âmes des hommes dont les bonnes œuvres et les péchés se contrebalançaient. Redis aux mortels ceci : l'œuvre assez facile à accomplir, n'en soyez point avares et ne la faites point à regret [2]; car l'âme dont les bonnes œuvres excèdent de trois srochotcharanam les péchés, va au Paradis; celle dont les péchés sont en excès de trois srochotcharanam va en Enfer; celle dont les bonnes et les mauvaises actions

sont en nombre égal restent jusqu'à la rénovation des corps dans cet Hamestakan, et leur châtiment est la sensation de chaleur ou de froidure que leur cause l'agitation de l'atmosphère [2], mais elles n'éprouvent point d'autre souffrance. »





CHAPITRE VII

Puis je fis un premier pas et j'atteignis à la sphère des étoiles, au Houmat, ce lieu où les bonnes pensées résident [1]. Je vis les âmes des purs qui, lumineuses comme les étoiles, ne cessaient de dégager de la lumière ; la place et le siège qu'elles occupaient étaient très éclatants et pleins de la Gloire.

Je demandai à Séroche le saint et à Atar l'Ized : « Où sommes-nous ici et qui sont ces hommes ? » Séroche et Atar me répondirent : « C'est ici la sphère des étoiles, et ces âmes sont celles de gens qui sur la terre n'ont point fait de yachte, ni chanté de gathas, ni contracté de mariage entre consanguins (khêtokdas), et qui n'ont pas exercé la royauté, ni le gouvernement d'une province, ni le commandement d'une armée, mais qui se sont montrés purs par l'accomplissement de toutes les autres œuvres méritoires. »

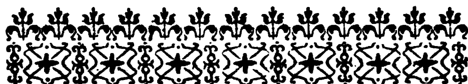


CHAPITRE VIII

Je fis un deuxième pas et j'atteignis à la sphère de la lune, au Houkhte, lieu où habitent les bonnes paroles. J'y vis une grande assemblée de saints.

Je demandai à Séroche le saint et à Atar l'Ized : « Ce lieu quel est-il et quelles sont ces âmes ? » Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce lieu est la sphère de la lune, c'est ici que sont les âmes de ceux qui de leur vivant n'ont point fait de yachte, ni chanté les gathas, ni accompli le mariage entre proches, mais qui ayant accompli tous les autres devoirs, ont mérité de venir ici : leurs âmes sont douées d'un éclat semblable à la lumière de la lune. »





CHAPITRE IX

QUAND j'eus fait le troisième pas, j'atteignis au Houvarchte, là où les bonnes actions résident. Là règne la lumière qu'on appelle « la plus haute des plus hautes [1]. » Je vis les saints assis sur des trônes et des tapis faits d'or, et c'étaient des hommes dont l'éclat était comparable à la lumière du soleil.

Je demandai au saint Séroche et à l'Ized Atar : « Quel est ce lieu, et quelles sont ces âmes? » Séroche le saint et l'Ized Atar me répondirent : « C'est la sphère du soleil, et ces âmes sont celles de gens qui de leur vivant ont exercé une bonne royauté, ou un bon gouvernement de province ou le généralat. »





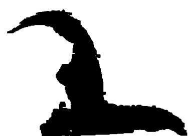
CHAPITRE X

Au quatrième pas que je fis, j'arrivai à la lumière du Garotman, séjour de tout bien-être. Alors vinrent à notre rencontre les âmes des trépassés, elles nous saluèrent [1] et prononcèrent des bénédictions, et elles dirent ceci : « Comment toi, ô saint, es-tu venu, de là-bas, ce monde périssable et fécond en douleurs, jusqu'en ce monde impérissable et exempt d'opposition *démoniaque*. Bois l'ambroisie [2], car ici tu verras éternellement la félicité. »

Après cela vint à ma rencontre le feu d'Ormazd, Atar l'Ized : il me salua et me dit : « Fidèle serviteur, Ardâ Vîrâf *l'homme* au bois humide, messager des Mazdéens. » Alors je le saluai et dis : « *Je suis* un serviteur, ô Atar Ized, qui de son vivant, n'a mis sur toi que du bois et des parfums vieux de sept ans : et tu m'appelles *l'homme* au bois humide ! »

Le Feu d'Ormazd, Atar l'Ized, me ré-





pondit : « Viens que je te montre le lac *formé* de l'eau du bois humide que tu as mis sur moi. » Il me mena en un lieu où il me montra un grand lac d'eau bleue et me dit : « Cette eau est celle que laissait transsuder goutte à goutte le bois que tu as mis sur moi [3]. »





CHAPITRE XI

Alors Vohouman l'Amchaspand se leva d'un trône d'or [1], me prit par la main, me mena avec bonne pensée, bonne parole et bonne action à la demeure (ol mahan) d'Ormazd [2], des Amchaspands et de tous les autres saints, des férouhers de Zoroastre Spitâman, de Kay Vichtâspe, de Djâmâspe [3], de Yçadvâstar, fils de Zoroastre, de tous les autres fidèles de la Loi [4], et des chefs de la Loi, *lieu* dont je n'ai jamais vu l'égal en éclat et en beauté.

Vohouman .... me dit : « Voici Ormazd. » Et moi je me mis en devoir de lui présenter mon hommage. Mais lui me dit : « Salut à toi, Arda Virâf, tu es le bien-venu, toi qui de là-bas, ce monde périssable, es venu ici en ce lieu pur, lumineux. » Puis il donna cet ordre à Sérôche le saint et à Atar l'Ized : « Menez Arda Virâf, montrez-lui

la demeure et les récompenses des saints, ainsi que la demeure et les châtiments des damnés. »

Alors, Sérôche le saint et Atar l'Ized me prirent par la main et me conduisirent en tous lieux successivement.

Je vis encore les Amchaspands et tous les autres Izeds; je vis aussi les férouhers de Gayomert, de Zoroastre, de Kay Vichtâspe, de Farchostar, de Djâmâspe et de tous les autres bienfaiteurs et chefs de la Loi [5].





CHAPITRE XII

J'ARRIVAI à un endroit où je vis les âmes des généreux [1] qui circulaient toutes parées, au-dessus de toutes les autres âmes dans la toute lumière; et Ormazd exaltait ces âmes des généreux qui étaient lumineuses, élevées et puissantes. Et je leur dis [2] : « Heureuses, vous, âmes des généreux qui dominez ainsi toutes les autres âmes. » Et elles me paraissaient sublimes.

Je vis ensuite les âmes de ceux qui, pendant leur vie, ont chanté les gâthâs et accompli les yachtes et qui ont été constants dans la Bonne Loi des Mazdéens qu'Ormazd a enseignée à Zoroastre. Ces âmes portaient des vêtements brodés d'or et d'argent et les plus magnifiques de tous les vêtements, et elles me paraissaient splendides.

Je vis aussi des âmes de gens qui avaient accompli le mariage entre proches pa-

rents : *je les vis* dans la lumière produite en haut [3]; et ces âmes me parurent sublimes.

Je vis les âmes des bons rois et des bons empereurs, d'où rayonnaient la grandeur, la bonté, la puissance, la victoriosité; elles marchaient dans la lumière avec une armure d'or. Je les trouvai sublimes.

Je vis les âmes des grands et des véridiques; ces âmes se tenaient dans la lumière élevée [4] avec la grande Gloire. Elles me parurent sublimes.





CHAPITRE XIII

Je vis dans un costume brodé d'or et d'argent et couvert de pierreries, les âmes des femmes qui ont eu beaucoup de bonnes pensées, beaucoup de bonnes paroles, beaucoup de bonnes actions et qui ont été soumises à leur chef (à leur mari) [1]. Je demandai : « Quelles sont ces âmes? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes des femmes qui sur la terre ont donné satisfaction à l'eau, au feu, à la terre, aux plantes, au bœuf, au mouton et se sont rendu propices toutes les autres bonnes créatures d'Ormazd; qui ont fait le sacrifice, la consécration des pains, la propitiation et l'adoration des Izeds; qui ont fait la prière (ouçofrìt), la propitiation des Izeds célestes et des Izeds terrestres; qui ont pratiqué la soumission, l'harmonie, le respect, l'obéissance dans leurs rapports

avec leurs maris et maîtres ; qui ont cru fermement dans la Loi des Mazdéens [2] ; qui ont été zélées dans l'accomplissement des bonnes œuvres; et qui ont évité le péché. » Elles me parurent sublimes.





CHAPITRE XIV

Je vis les âmes des *prêtres* officiants qui savaient par cœur le texte sacré [1], dans cette lumière élevée et dans cette grande sublimité; elles me parurent sublimes.

Je vis les âmes de ceux qui ont célébré toutes les cérémonies religieuses au complet, et qui ont accompli et fait accomplir le sacrifice de Dieu; âmes qui siégeaient au-dessus de toutes les autres âmes; leurs bonnes œuvres s'élevaient, hautes comme le firmament. Je les trouvai très sublimes.

Je vis les âmes des guerriers [2] se mouvant dans la joie et la gaîté suprêmes et réunies à celles des gouverneurs des provinces : ces héros portaient une armure bien faite, faite d'or, incrustée de pierreries, superbe, brodée de toute façon, et avec de riches jambières; ces âmes avaient

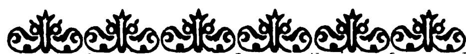
avaient ainsi un aspect imposant, un air de force et de victoire, et je les trouvai sublimes.

Je vis les âmes de ceux qui de leur vivant ont tué beaucoup de kharfastars, et grâce à qui la gloire des eaux, des feux sacrés, des feux profanes, des végétaux, ainsi que celle de la terre, ne cessait de grandir et de prospérer; je les vis dans l'exaltation et la splendeur; et elles me parurent sublimes.

Je vis les âmes des laboureurs dans un lieu brillant, parées de la Gloire, et portant des vêtements constellés, parce qu'ils avaient adoré les génies de l'eau, de la terre, des plantes et des troupeaux et leur avaient présenté des offrandes, en leur adressant des louanges, des actions de grâces et des vœux de prospérité [3]. Elles occupaient une place considérable et un bon rang. Je les trouvai sublimes.

Je vis les âmes des artisans qui, sur la terre, ont chéri et respecté les rois et les gouvernants [4], je les vis assis sur des trônes couverts de beaux tapis, grands, brillants et splendides. Elles me parurent sublimes.





CHAPITRE XV

Je vis les âmes des bergers qui dans le monde des vivants élevaient et nourrissaient les quadrupèdes et les moutons [1], et les gardaient contre le loup, le voleur et le brigand; qui quand le temps voulu était arrivé, leur donnaient de l'eau, de l'herbe et des aliments; qui les préservaient de la froidure et de la chaleur rigoureuses; qui faisaient saillir la femelle par l'animal entier en son temps [2], et l'en empêchaient quand il le fallait; et qui rendaient de grands et nombreux services aux hommes de leur temps et leur procuraient beaucoup de bien être en leur fournissant des vivres et des vêtements. *Je vis leurs âmes* qui se mouvaient dans cette lumière, en brillante, haute et grande joie et plaisir. Elles me semblèrent très sublimes.

Je vis aussi sur les divans beaucoup de belles draperies d'or, garnies de cous-

sins couverts de tapis précieux : là étaient assises les âmes des maîtres de maisons, des magistrats, qui ont été arbitres et directeurs des pays et des familles, qui ont rendu cultivés et habités des lieux désolés; qui ont aménagé beaucoup de canaux, de rivières et de sources au profit de l'agriculture, de la prospérité et des intérêts des créatures; qui ont adoré les férouhers [3], ceux des eaux, ceux des plantes et ceux des saints; qui ont adressé des invitations d'offrandes et des louanges et accompli des actions de grâces. Aussi je les trouvai imposantes et sublimes sous cet aspect grandiose de force et de victoire.

Je vis les âmes de ceux qui ont été fermes dans la foi, de ceux qui ont enseigné la Loi, et de ceux qui ont questionné sur la Loi; dans un rang splendide et la plus grande joie. Et elles me parurent sublimes.

Je vis les âmes bien intentionnées des fidèles charitables pour les prêtres [4] et désireux de la paix; âmes d'où rayonnait une lumière semblable à celle des étoiles, de la lune et du soleil, et qui se mouvaient allègrement dans l'atmosphère lumineuse.

Je vis aussi le Paradis [5] des purs, lumineux, où est tout bien-être et toute aisance, où sont de nombreuses fleurs aux doux parfums, lieu qui a tous les embellissements, toutes les merveilles, splen-

dide, plein de la Gloire, qui procure tous les contentements et tous les plaisirs, et dont personne n'éprouve de satiété.





CHAPITRE XVI

Ensuite le saint Sérôche et l'Ized Atar me prirent par la main, et je poursuivis mon voyage. J'arrivai en un lieu où je vis une rivière, immense, affreuse, et sombre comme l'Enfer, sur les bords de laquelle étaient arrêtées beaucoup d'âmes et de férouhers : il y en avait qui ne pouvaient passer la rivière; il y en avait qui la passaient au prix des plus grandes peines, et d'autres qui la passaient aisément [1].

Je demandai : « Quelle est cette rivière, et qui sont ces humains qui éprouvent tant de peine *à la passer?* »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « Cette rivière n'est autre chose que les nombreuses larmes que les hommes après le départ des trépassés, répandent de leurs yeux, avec leurs lamentations, leurs pleurs et leurs sanglots, larmes qu'ils versent malgré la défense de la Loi et qui viennent grossir cette rivière.

Ceux qui ne peuvent la passer sont ceux qui après le départ du trépassé se sont livrés aux lamentations, aux pleurs et aux sanglots ; et ceux qui passent le plus facilement sont ceux qui ont le moins pleuré. Redis ceci aux mortels : ô vous, tant que vous vivrez, ne vous livrez pas aux lamentations, ni aux sanglots, ni aux pleurs, ce que la Loi défend : car il en résultera autant de maux et de difficultés pour les âmes de vos *parents* trépassés [2]. »





CHAPITRE XVII

Je revins encore au pont Tchinevad [1]. J'y vis l'âme du damné, souffrir dans ces trois premières nuits [2] plus de maux et de misères que jamais elle n'en avait éprouvé dans le monde physique [3].

Je demandai au saint Sérôche et à l'Ized Atar : « A qui est cette âme ? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me dirent : « C'est l'âme d'un damné [4] qui erre près de la tête et dit ces paroles des cantiques : « O Créateur Ormazd, vers quelle terre irai-je *me réfugier* et qui prendrai-je pour me protéger [5] ? » Cette seule nuit-là elle endure autant de maux et de misères qu'a pu en endurer sur la terre un homme qui a vécu toute sa vie dans les maux et les misères. »

Alors un vent froid, fétide, alla à sa rencontre qui lui parut venir du côté du nord, de la région des démons [6], un vent

le plus infect de tous ceux qu'elle eût vus sur la terre.

Dans ce vent elle vit sa propre loi et ses propres actions, sous l'apparence d'une femme de mauvaise vie [7], sale, pourrie, furieuse, les genoux en avant, l'anus en arrière [8], pécheresse endurcie, animal malfaisant, le plus impur et le plus nauséabond.

Alors l'âme du pervers dit : « Toi, qui est-tu ? car jamais, parmi les créatures d'Ormazd et d'Ahriman, je n'ai vu rien de plus repoussant, de plus infect, ni de plus fétide que toi. »

Elle lui répondit : « Moi, je suis tes mauvaises œuvres, ô jeune homme aux mauvaises pensées, aux mauvaises paroles, aux mauvaises actions, à la mauvaise loi. C'est pour tes passions et ta conduite que je suis aussi hideuse, mauvaise, pécheresse, souffrante, pourrie, nauséabonde, déshéritée de la victoire et en proie à la haine, que je te parais. Tandis que tu voyais quelqu'un accomplir le sacrifice, consacrer les pains, réciter les louanges, la prière et l'adoration des Izeds, préserver de l'impureté et protéger l'eau, le feu, les troupeaux, les plantes et toutes les autres bonnes créatures, toi, tu as accompli le désir d'Ahriman et des démons, et commis des actions coupables, et tandis que tu voyais des gens faire des dons et des aumônes avec convenance, en

faveur des bons et des dignes [9], tant de ceux venus du lointain, que de ceux venus du voisinage, et leur donner l'hospitalité [10] et leur faire la charité, toi tu as agi envers eux avec avarice et tu leur as fermé ta porte; et alors que j'étais méprisable [11], tu m'as rendue plus méprisable encore; quoique j'inspirasse l'horreur, tu m'as rendue plus horrible; quoique je fusse plaintive [12], tu m'as fait plus plaintive encore; quoique je fusse assise au nord, tu m'as fait asseoir dans *une contrée* plus au nord [13], et cela par ces mauvaises pensées, par ces mauvaises paroles, par ces mauvaises actions que tu as commises. C'est à moi, après toi, que les damnés adresseront leurs malédictions pendant la longue période de perpétration du culte d'Ahriman et d'entretien coupable avec lui [14]. »

Alors d'un premier pas, l'âme du damné atteignit le lieu de la mauvaise pensée, d'un deuxième, celui de la mauvaise parole, d'un troisième, celui de la mauvaise action, et au quatrième pas elle se rua en Enfer [15].





CHAPITRE XVIII

Puis le saint Sérôche et l'Ized Atar me prirent par la main, de sorte que j'allai en toute sécurité. Je sentis un grand froid, un vent de neige, un air sec et fétide tels que je n'en avais jamais senti dans mon existence terrestre [1]. Et lorsque je me fus avancé quelque peu, je vis le gouffre avide de l'Enfer, aussi encaissé que le puits le plus affreux, et dans le lieu le plus étroit et le plus effrayant, au milieu de ténèbres si épaisses qu'on pouvait en prendre dans sa main [2], et d'une puanteur telle que quiconque en respirait l'air se débattait, frissonnait et tombait [3], et on s'y sentait étreint d'une oppression si forte qu'il n'était possible à personne d'y vivre. Tous les damnés qui s'y trouvaient pensaient : « Je suis seul ici, » et quoiqu'il ne se fût encore passé que trois jours et trois nuits, ils disaient : « Neuf mille ans [4] se sont écoulés et l'on ne vient pas encore

me retirer! » Partout des animaux malfaisants, dont le plus petit atteignait la hauteur d'une montagne; ils déchiraient, prenaient dans leurs crocs et broyaient les âmes des damnés comme le chien fait l'os [5].

Et moi je traversai ces lieux aisément, avec Sérôche le saint, à la haute taille et victorieux, et Atar l'Ized.





CHAPITRE XIX

J'ARRIVAI jusqu'en un lieu où je vis un homme dont l'âme, sous la forme d'un serpent long comme une poutre, entrait dans son fondement et ressortait par sa bouche, et dont d'autres serpents, en grand nombre, envahissaient tous les membres.

Je demandai au saint Sérôche et à l'Ized Atar : « Quel péché a commis cet homme pour que son âme subisse un châtiment aussi sévère ? [1] »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me dirent : « Cette âme est celle de l'homme pervers qui, dans le monde physique, a commis la pédérastie, et a admis un homme sur son corps [2]. Maintenant son âme subit un châtiment aussi sévère. »





CHAPITRE XX

J'ARRIVAI à un lieu où je vis l'âme d'une femme à qui l'on donnait à manger coupes sur coupes des excréments et des immondices d'hommes.

Je demandai : « Quel péché a commis cette personne, dont l'âme subit un tel châtiment. »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar répondirent : « C'est l'âme de la femme réprouvée qui, pendant la menstruation, n'a point pris les précautions légales et a touché l'eau et le feu [1]. »





CHAPITRE XXI

Je vis l'âme d'un homme que l'on faisait mourir d'une mort atroce [1] : après l'avoir écorché, on lui coupait la tête.

Je demandai : « Quel péché a commis cet homme dont l'âme subit un tel châtiment ? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar répondirent : « C'est l'âme d'un homme darvand qui, dans le monde physique, a tué un saint homme [2]. »





CHAPITRE XXII

Je vis l'âme d'un homme à qui l'on versait dans la bouche des excréments et des menstrues de femmes, et qui faisait cuire son propre enfant [1] et le mangeait.

Je demandai : « Cet homme, quel péché a t-il commis pour que son âme subisse un tel châtiment ? »

Le saint Séröche et l'Ized Atar répondirent : « C'est l'âme de l'homme damné qui, dans le monde physique, a eu commerce avec une femme qui avait ses règles. »





CHAPITRE XXIII

Puis je vis l'âme d'un homme qui criait de faim et de soif : « Je me meurs. » Et il s'arrachait les cheveux et la barbe, buvait son sang et rejetait de l'écume par la bouche.

Je demandai : « Quelle est la faute commise par cet homme dont l'âme souffre une peine pareille ? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar répondirent : « C'est l'âme d'un réprouvé qui, pendant sa vie, au mépris des prescriptions de la Loi buvait et mangeait en parlant [1] et sans réciter de vâdje, l'eau de Khordat et les plantes d'Amordat, et qui poussait l'impiété jusqu'à ne point leur célébrer de sacrifice : c'est pour avoir à ce point méprisé l'eau de Khordat et les plantes d'Amordat que son âme est condamnée aujourd'hui à cette peine sévère [2]. »





CHAPITRE XXIV

Je vis l'âme d'une femme qui était suspendue par les seins à l'Enfer, et dont le corps entier était envahi par les kharfastars.

Je demandai : « Quel péché a-t-elle fait, elle dont l'âme subit un tel châtiment ? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de la femme réprouvée qui, pendant sa vie, a repoussé son mari, a livré son corps à d'autres hommes et a commis l'adultère [1]. »





CHAPITRE XXV

Puis je vis les âme de plusieurs hommes et de plusieurs femmes que des animaux malfaisants mordaient aux pieds, au cou et à la taille, et coupaient en plusieurs tronçons [1].

Je demandai : « Quels péchés ont commis ceux dont les âmes endurent un pareil supplice ? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes des méchants qui, pendant leur vie, commirent le péché de circuler n'ayant qu'un pied de chaussé [2], de marcher sans costi à la taille et sadéré au cou [3], et d'uriner debout [4], qui enfin perpétrèrent encore d'autres actes du culte démoniaque [5]. »





CHAPITRE XXVI

Puis je vis l'âme d'une femme qui tirait la langue jusque sur sa nuque : elle était pendue à l'atmosphère.

Je demandai : « De qui est cette âme? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de la femme damnée qui, pendant sa vie, a méprisé son mari et maître, l'a maudit, lui a donné des noms injurieux et lui a répondu pour se justifier [1]. »





CHAPITRE XXVII

Puis je vis l'âme d'un homme à qui l'on mesurait, au boisseau et au dôlak [1], de la poussière et des cendres qu'on lui donnait à manger.

Je demandai : « Quel péché cette âme expie-t-elle ici ? »

Le saint Sérôche et Atar me répondirent : « C'est l'âme du méchant qui, pendant sa vie, n'a pas tenu justes le boisseau, le dôlak, ni les poids et mesures : il a mêlé de l'eau au vin, a mis de la poussière dans la farine et les a vendus cher aux hommes, et il a volé et extorqué ainsi de l'argent aux gens de bien. »





CHAPITRE XXVIII

Puis je vis l'âme d'un homme maintenu dans l'espace, et que cinquante démons avec un serpent chîpâk [1] flagellaient par devant et par derrière.

Je demandai : « Qu'a donc fait cette âme ? »

Sérôche et Atar me répondirent : « C'est l'âme du méchant qui, pendant sa vie, s'est conduit en mauvais roi : et qui, impitoyable et homicide, a exercé sur les hommes ce même genre de peine et de châtiment [2]. »





CHAPITRE XXIX

Puis je vis l'âme d'un homme dont la langue était pendante et était mordue par des bêtes malfaisantes.

Je demandai : « Quel péché a commis cet homme ? »

Le saint Sérôche et Atar me répondirent : « C'est l'âme de l'homme damné qui, pendant sa vie, a été médisant [1] et a semé la division parmi les hommes. Finalement son âme a été précipitée en enfer. »





CHAPITRE XXX

Puis je vis l'âme d'un homme dont on brisait et disloquait [1] les membres.

Je demandai : « Qu'a fait cette âme ? »

Séróche et Atar me dirent : « C'est l'âme de l'homme pervers qui, pendant sa vie, a tué contrairement à la loi beaucoup de bœufs, de moutons et d'autres quadrupèdes [2]. »





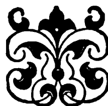
CHAPITRE XXXI

Puis je vis l'âme d'un homme qui portait des ceps de la tête aux pieds, et que mille démons cognaient d'en haut et frappaient avec cruauté et violence.

Je demandai ce qu'il avait fait.

Le saint Séroche et Atar répondirent :

« C'est l'âme de l'homme darvand qui, pendant sa vie, a amassé beaucoup d'argent et qui n'en a pas profité, n'en a pas donné aux gens vertueux, ne les y a point fait participer et l'a gardé dans son trésor[1]. »





CHAPITRE XXXII

Puis je vis l'âme d'un homme fainéant [1] qu'on appelait Davâns [2], dont les kharfastars couvraient le corps de morsures à l'exception du pied droit.

Je demandai : « Quel est le péché de celui-ci ? »

Le saint Séróche et Atar l'Ized me répondirent : « C'est l'âme de Davâns le fainéant qui, pendant sa vie, ne fit jamais rien de bon ; hormis que de ce pied droit il poussa une javelle de fourrage devant un bœuf de labour [3]. »





CHAPITRE XXXIII

Puis je vis l'âme d'un homme dont la langue était rongée par les vers.

Je demandai : « Quel est le péché de cet homme? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de l'homme pervers qui, pendant sa vie, a commis le faux témoignage et le mensonge, ce dont il est résulté beaucoup de mal et de préjudice pour les créatures [1]. »





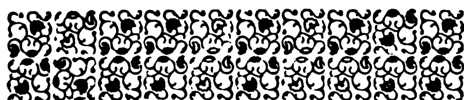
CHAPITRE XXXIV

Puis je vis l'âme d'une femme dont les kharfastars dévoraient tout le corps.

Je demandai : « Quel péché a-t-elle commis? »

Le saint Sérôche et Atar l'Ized me dirent : « Cette âme est celle de la femme darvand qui, pendant sa vie, a peigné au-dessus du feu ses boucles de cheveux et ses cheveux, qui a jeté dans le feu ses cheveux [1], ses poux et ses poils ; qui a placé le feu sous son corps [2], et a touché au feu [3] *étant impure.* »





CHAPITRE XXXV

Puis je vis l'âme d'une femme qui mâchait ses propres immondices entre ses dents et les mangeait.

Je demandai : « A qui est cette âme ? »

Le saint Sérôche et Atar l'Ized dirent :

« C'est l'âme de la femme perverse qui, pendant sa vie, a pratiqué la sorcellerie [1]. »





CHAPITRE XXXVI

Puis je vis l'âme d'un homme qui était debout dans l'Enfer sous la forme d'un serpent, aussi droit qu'une colonne, et dont la tête était semblable à la tête humaine et le reste du corps à un serpent.

Je demandai : « Quel est le péché de cet homme ? »

Le saint Séröche et Atar l'Ized me dirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie a commis l'impiété, c'est pourquoi il est maintenant en Enfer sous la forme d'un serpent [1]. »





CHAPITRE XXXVII

Je vis des âmes d'hommes et de femmes suspendus à l'Enfer la tête en bas : leurs corps étaient la proie des serpents, des scorpions et des autres kharfastars.

Je demandai : « Qui sont ces humains dont voici les âmes ? »

Le saint Séröche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes des gens qui pendant leur vie n'ont point préservé l'eau et le feu *de la souillure*, qui ont jeté dans l'eau et le feu des ordures et ont tué le feu de leur regard [1]. »





CHAPITRE XXXVIII

Puis je vis l'âme d'un homme à qui l'on donnait à manger de la chair et du nasâï [1] humains avec du sang, des excréments et d'autres matières impures et fétides.

Je demandai : « Quel péché a commis cet individu ? »

Le saint Sérôche et Atar l'Ized me dirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui a porté, pendant sa vie, du hikhar [2] et du nasâï à l'eau et au feu et sur son corps et sur le corps des hommes ; il restait constamment impur [3] et souillé et ne se purifiait pas pour se mettre au travail [4]. »





CHAPITRE XXXIX

Puis je vis l'âme d'un homme qui mangeait de la peau et de la chair humaines.

Je demandai : « Cette âme à qui est-elle ? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me dirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie a retenu le salaire des mercenaires et la part *de bénéfice* des associés. Et maintenant il faut que son âme subisse un sévère châtiment. »





CHAPITRE XL

Puis je vis l'âme d'un homme qui portait une montagne sur son dos, et il avait sur le dos cette montagne par la neige et le froid rigoureux.

Je demandai : « Quel péché a commis cet homme? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me dirent: « C'est l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie a dit devant les hommes beaucoup de choses fausses et vaines et de paroles nuisibles [1]. Tel est maintenant le châtiment sévère que son âme subit. »





CHAPITRE XLI

Puis je vis l'âme d'un homme à qui l'on donnait à manger des excréments, du nasâï et des ordures et que les démons lapidaient et frappaient à coups de hache.

Je demandai : « Quel péché a commis cet homme dont l'âme subit un si sévère châtiment? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me dirent : « C'est l'âme d'un homme pervers [1] qui est allé souvent au bain chaud [2] et a porté ainsi le hîkhar et le nasâï de son corps à l'eau et au feu et à la terre : il y entrait saint et en sortait damné [4]. »





CHAPITRE XLII

Puis je vis les âmes de plusieurs hommes qui pleuraient et poussaient des cris lamentables.

Je demandai : « Qui sont ces hommes? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar dirent : « Ce sont les âmes de ceux que leur père a engendrés dans le sein de leur mère, mais qu'il n'a point reconnus une fois nés; et maintenant ils profèrent des plaintes contre leur père [1]. »





CHAPITRE XLIII

Puis je vis l'âme d'un homme aux pieds duquel étaient tombés quelques adolescents qui poussaient des cris et sur lequel se jetaient comme des chiens, des démons qui le mordaient.

Je demandai : « Quel péché a commis cette personne dont l'âme subit un si sévère châtiment? »

Le saint Séröche et l'Ized Atar me dirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie n'a point reconnu sés propres enfants [1]. »





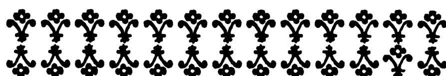
CHAPITRE XLIV

Puis je vis l'âme d'une femme qui creusait une montagne de ses mamelles et qui portait sur la tête une pierre de meule semblable à une chape.

Je demandai : « Quel péché a commis cette personne dont l'âme subit un châtiment si sévère? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me dirent : « C'est l'âme de la femme darvand qui pendant sa vie a fait de son petit enfant un cadavre et une ruine et l'a rejeté [1]. »





CHAPITRE XLV

Puis je vis l'âme d'un homme dont les vers dévoraient tous les membres.

Je demandai : « Quel péché a commis cette personne? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me dirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie a fait de faux témoignages et a extorqué aux gens qui avaient raison de l'argent pour ceux qui avaient tort. »



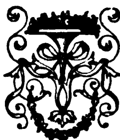


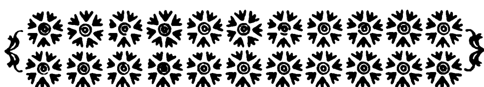
CHAPITRE XLVI

Puis je vis l'âme d'un homme qui tenait en main un crâne humain et en mangeait la cervelle [1].

Je demandai : « Quel péché a commis cette personne, »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me dirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui a acquis son bien non par des moyens honnêtes mais en volant la chose d'autrui, et qui l'a laissé *à sa mort* parmi ses propres ennemis et qui seul doit être en Enfer [2]. »





CHAPITRE XLVII

Je vis ensuite beaucoup d'hommes à la tête et à la barbe rasées, au teint jauni, dont le corps entier était en pourriture, et où couraient des kharfastars.

Je demandai : « Ceux-là, qui sont-ils? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes des hommes darvands qui pendant leur vie ont été des impies hypocrites : ils ont perdu les hommes et les ont conduits de la Loi du bien à la Loi du mal et ont propagé dans le monde terrestre beaucoup de sectes et de croyances mauvaises [1]. »





CHAPITRE XLVIII

Puis je vis l'âme d'un homme que mordaient des démons semblables à des chiens. Cet homme leur jetait du pain : mais ces chiens au lieu de le manger, lui dévoraient la poitrine, les jambes, le ventre et les cuisses.

Je demandai : « Cet homme, quel péché a-t-il commis, pour que son âme subisse un châtiment si sévère ? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est là l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie a privé de nourriture ou frappé et tué le chien de berger et le chien de garde [1]. »





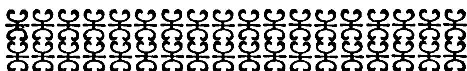
CHAPITRE XLIX

Puis je vis les âmes de quelques hommes qui dévoraient des excréments, du hikhar, du nasâï et des impuretés d'hommes, et les démons arrachaient d'une montagne des blocs de pierres, les poussaient derrière ces damnés, et les leur chargeaient sur le dos, mais ceux-ci ne pouvaient les porter [1].

Je demandai : « Ces personnes, quels crimes ont-ils commis pour que leurs âmes subissent un si sévère châtiment? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar répondirent : « Ce sont les âmes des darvands qui pendant leur vie ont pesé la terre et l'ont pesée mensongèrement et ont privé beaucoup de gens de leurs fonds et de leurs revenus et les ont réduits au besoin et à la pauvreté après les avoir contraints à payer une lourde redevance [2]. »





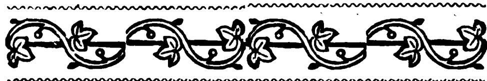
CHAPITRE L

Puis je vis l'âme d'un homme qui creusait une montagne avec ses doigts et ses ongles et que les démons frappaient par derrière avec des fouets de vipères [1] et lui faisaient grand peur.

Je demandai : « Cette personne, quel péché a-t-elle commis? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme du darvand qui pendant sa vie a reculé la borne mitoyenne d'autrui et s'est approprié *ainsi une partie de son champ.* »





CHAPITRE LI

Puis je vis l'âme d'un homme à qui l'on arrachait, de dessus le corps, avec une fourche de fer, sa propre chair qu'on lui donnait à manger.

Je demandai : « Cette personne quel crime a-t-elle commis pour que son âme subisse un châtiment si sévère ? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie a fait avec les hommes un contrat et l'a ensuite violé[1]. »



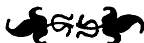


CHAPITRE LII

Puis je vis l'âme d'un homme qu'on meurtrissait de coups d'éperons dardés [1], de flèches, de pierres et de haches.

Je demandai : « Cette personne quel crime a-t-elle commis ? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie a commis beaucoup de violations de contrats [2] et qui a violé les contrats [3] avec les fidèles et les infidèles [4]. Car « MITHRA EXISTE A LA FOIS POUR LES FIDÈLES ET LES INFIDÈLES [5]. »





CHAPITRE LIII

Ensuite le saint Sérôche et l'Ized Atar me prirent la main et me menèrent au Tchikât-i Dâìtîh sous le pont Tchinvat, dans un lieu désert, et me montrèrent l'Enfer au milieu de ce désert, sous le pont Tchinvat, à l'intérieur de la terre [1].

Ahriman, les démons, les droudjes et beaucoup d'autres âmes de darvands, faisaient entendre des gémissements et des cris tels que je crus qu'ils remuaient la terre avec ses sept Kéchvars, et qu'en entendant ces cris et ces gémissements, je fus saisi de terreur.

Alors je fis cette demande au saint Sérôche et à l'Ized Atar : « Ne me menez point là, et retournez. »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me dirent : « N'aie point peur : car tu n'auras jamais rien à craindre d'ici. »

Et le saint Sérôche et l'Ized Atar pas-

sèrent devant moi, et moi, Artâ Vîrâf, je m'avançai sans crainte et j'arrivai à l'intérieur de ce ténébreux Enfer.





CHAPITRE LIV

Puis je vis cet Enfer de destruction, terrible, effrayant, fécond en douleurs, plein de maux, fétide et très ténébreux. Ensuite je fis cette réflexion qu'il ressemblait à un puits si profond qu'une longueur de mille coudées n'en atteignait pas le fond, et tel que si l'on brûlait [1] tout le bois dans l'Enfer fétide et ténébreux du monde, il n'en donnerait pas davantage de bonne odeur : ensuite [2] de l'oreille jusqu'à l'œil et autant que la crinière d'un cheval a de crins, un nombre aussi grand d'âmes de darvands se tiennent là; ne se voyant pas les uns les autres et n'entendant pas leurs voix, chacun pense : « Je suis seul [3] ». Et pour eux sont les noires ténèbres, l'infection, la terreur, les peines et les châtiments de toute espèce de l'Enfer, de telle manière que quiconque est un seul jour en Enfer

s'écrie : « Les neuf mille ans ne sont-ils pas encore écoulés qu'on ne nous retire pas de cet Enfer [4] ? »





CHAPITRE LV

Je vis alors des âmes de darvands qui étant descendues dans ce lieux affreux et ténébreux après la mort, y subissent des peines diverses tels que chute de neige, grand froid rigoureux, chaleur d'un feu ardent, infection, lapidation, cendres, grêle et pluie, et ils y endurent beaucoup d'autres maux encore [1].

Je demandai : « Quels crimes ont-ils commis, ces gens dont les âmes subissent un si sévère châtiment ? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me dirent : « Ce sont les âmes des hommes darvands qui pendant leur vie ont commis beaucoup de péchés mortels, qui ont laissé s'éteindre [2] le feu Behrâm, qui ont démoli le pont d'un cours d'eau navigable [3], ont dit des faussetés et des mensonges, et donné beaucoup de faux témoignages, et qui par impuissance de maîtriser leurs passions, par cupidité, avarice, con-

cupiscence, rage et envie ont tué l'homme vertueux sans péché, et se sont comportés en tout d'une manière très perfide. Maintenant voilà la sévère peine et le châtiment qu'il faut qu'ils subissent. »





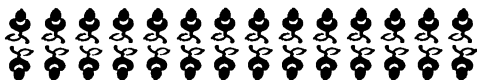
CHAPITRE LVI

Alors je vis les âmes de ceux que des serpents mordaient et dévoraient.

Je demandai : « Ces âmes, de qui sont-elles ? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes de ces darvands qui ont commis des détournements au détriment de Dieu et de la religion [1]. »





CHAPITRE LVII

Puis je vis les âmes de femmes que l'on décapitait, et quoique la tête fût séparée du tronc, la langue continuait à crier.

Je demandai : « Ces âmes, à qui sont-elles ? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes des femmes qui pendant leur vie se sont livrées aux pleurs et aux gémissements [1] et se sont frappé la tête et le visage [2] *en signe de deuil.* »





CHAPITRE LVIII

Alors je vis l'âme d'un homme qu'on entraînait en Enfer et qu'on frappait. Je demandai : « Cette personne, quel crime a-t-elle commis ? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar répondirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui pendant sa vie se lavait la tête, le visage, les mains et les autres membres souillés d'impureté, dans une grande eau stagnante, dans de l'eau de source et de l'eau courante, et a offensé Khordat l'Amchaspand [1]. »





CHAPITRE LIX

Puis je vis l'âme d'une femme qui pleurait, on lui arrachait la peau et la chair de ses mamelles et elle la mangeait.

Je demandai : « Cette personne, quel crime a-t-elle commis, que son âme subit un si sévère châtiment ? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de la femme darvand qui laissait pleurait son petit enfant de besoin et de faim [1]. »



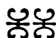


CHAPITRE LX

Puis je vis l'âme d'un homme dont on avait mis le corps dans une chaudière d'airain où on le faisait cuire. Mais son pied droit était hors de la chaudière [1].

Je demandai : « Cette personne, quel crime a-t-elle commis ? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui de son vivant, poussé par le désir de concupiscence et criminellement est allé chez mainte femme mariée [2] ; son corps tout entier a été coupable, sauf ce pied droit avec lequel il a frappé, tué et détruit beaucoup de lézards d'eau, de fourmis, de serpents, de scorpions, et d'autres kharfastars [3]. »





CHAPITRE LXI

Puis je vis les âmes de darvands qui avalaient et évacuaient, pus avalaient et évacuaient de nouveau.

Je demandai : « Quelles sont ces âmes? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « Ces âmes sont celles des darvands qui pendant leur vie n'ont pas cru au ciel et ont été ingrats envers la Loi du Créateur Auhrmazd [1]; ils ont douté du bonheur qui est dans le Paradis et du malheur qui est en Enfer, de la venue de la résurrection et de la vie future. »



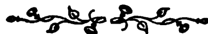


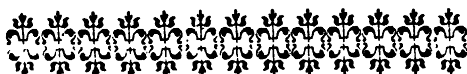
CHAPITRE LXII

Puis je vis l'âme d'une femme qui se déchirait la poitrine et les seins avec une fourche de fer.

Je demandai : « Cette personne, quel péché a-t-elle commis, pour que son âme subisse un si grave châtiment ? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « Cette âme est celle de la femme darvande qui pendant sa vie a méprisé et dédaigné son mari et maître ; et criminellement, s'est prostituée à d'autres hommes [1]. »





CHAPITRE LXIII

Je vis ensuite l'âme d'une femme qui léchait avec sa langue une poêle chaude, et qui se brûlait la main sous cette poêle.

Je demandai : « Quel péché a-t-elle commis, pour que son âme subisse un si grave châtiment ? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar répondirent : « Cette âme est celle de la femme darvande qui pendant sa vie a répliqué à son mari et maître pour se justifier et a eu une langue de chien [1], elle a été désobéissante et ne s'est point prêtée à son désir amoureux; elle a volé de l'argent à son mari et a thésaurisé pour elle-même en cachette [2]. »





CHAPITRE LXIV

Puis je vis l'âme d'une femme qui allait et venait pleurant et se lamentant ; et il lui tombait sur la tête de la grêle et de la neige, et sous ses pieds coulait de l'airain chaud, en fusion, et elle se lacérait la tête et le visage avec un couteau.

Je demandai : Cette personne, quel péché a-t-elle commis, pour que son âme subisse un si cruel châtiment ? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « Cette âme est celle de la femme darvande qui est devenue enceinte par une conduite criminelle, du fait d'autres hommes, et qui a fait périr son enfant. Sous l'influence de la douleur et du châtiment qu'elle endure, elle croit entendre les cris de cet enfant, et elle accourt ; et la course lui semble aussi pénible que si elle marchait sur de l'airain brûlant : elle entend les cris de cet enfant et elle se déchire

la tête et le visage avec un couteau; et elle cherche son enfant; mais elle ne le voit point. Tel est le châtiment qu'il faut qu'elle subisse jusqu'à la résurrection [1]. »





CHAPITRE LXV

Alors je vis les âmes de quelques damnés à qui l'on jetait sur la poitrine de la boue et des ordures, et on leur passait sur les pieds et les autres membres une scie aigue; ils appelaient leurs père et mère.

Je demandai : « Ces âmes de qui sont-elles, et quel péché ont commis ceux dont les âmes subissent un si grave châtiment? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes des méchants qui pendant leur vie ont affligé leurs père et mère [1], et qui n'ont point de leur vivant demandé pardon et miséricorde à leurs parents. »





CHAPITRE LXVI

Puis je vis l'âme d'un homme et d'une femme dont la langue retombait *pendante*, et dont les serpents dévoraient la bouche.

Je demandai : « Ceux-là quel péché ont-ils commis, et quelles âmes sont celles-là ? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me répondirent : « Ces âmes sont celles de ceux qui pendant leur vie commettaient la médisance et jetaient la division parmi les hommes[1]. »





CHAPITRE LXVII

Puis je vis l'âme d'un homme qui était suspendu par un pied dans les ténèbres de l'Enfer, et il tenait à la main une scie de fer dont il se coupait la poitrine et les épaules, et on lui enfonçait un clou de fer dans les yeux.

Je demandai : « Cette âme de qui est-elle ; et quel péché a-t-elle commis ? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui avait la juridiction d'un pays ; et qui n'a ni fait ni commandé de faire ce qu'il était juste de faire et d'ordonner, et qui a tenu les poids et les mesures de capacité et de longueur insuffisantes ; et il n'a point écouté les plaintes des pauvres et des marchands de caravanes [1]. »





CHAPITRE LXVIII

Puis je vis l'âme d'un homme et d'une femme que l'on menait l'homme en Paradis et la femme en Enfer. Et la femme jetait les mains [1] dans la ceinture et le costi de cet homme, et lui disait : « Comment se fait-il que, tandis que pendant notre vie nous avons été ensemble pour tout le bien que nous avons fait, maintenant on te porte au Paradis et moi en Enfer ? »

Et cet homme répondait : « C'est parce que j'ai accueilli les gens pieux, méritants et pauvres et leur ai fait la charité; et ai accompli bonnes pensées, bonnes paroles et bonnes actions; que j'ai toujours eu l'esprit plein de la pensée des Izeds [2], et que j'ai méprisé les démons, et que j'ai cru fermement à la bonne Loi des Mazdayasnéens; tandis que toi, tu as méprisé les gens pieux, pauvres, méritants et gens de caravanes; tu as dédaigné les

Izeds et adoré les idoles, tu as commis mauvaises pensées, mauvaises paroles et mauvaises actions, et tu as cru obstinément à la Loi d'Ahriman et des démons. »

Et cette femme disait ensuite à cet homme : « Pendant la vie, ta personne tout entière était sur la mienne un maître et un roi, ma personne, mon âme et ma vie t'appartenaient ; et ma nourriture et mon habillement, tout me venait de toi ; mais pourquoi n'ai-je point été punie et corrigée alors [3], pourquoi alors ne m'as-tu pas enseigné et expliqué le bien et la vertu, pour qu'ensuite je pratiquasse le bien et la vertu, au moins je n'aurais point à supporter aujourd'hui ces maux pour mes péchés. »

Puis cet homme alla au Paradiset cette femme en Enfer. Et cette femme à cause de ce repentir n'eut point à souffrir d'autre opposition en Enfer que les ténèbres et l'air fétide. Et cet homme, pour n'avoir point converti et instruit au bien cette femme qui était venue *par le mariage* en sa possession, s'assit dans le Paradis parmi les justes, mais couvert de confusion [4].





CHAPITRE LXIX

Ensuite je vis des âmes de femmes à qui l'on enfonçait une cheville de bois dans les deux yeux, et qui étaient pendues par un pied la tête en bas : un grand nombre de crapauds (vak), de scorpions, de serpents, de fourmis, de mouches, de vers et d'autres kharfastars leur pénétraient dans la bouche, le nez, les oreilles, l'anus et les organes sexuels.

Je demandai : « Ces âmes à qui sont-elles et quels péché ont donc commis *ces femmes* que leurs âmes subissent un si *douloureux* châtiment? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar répondirent : « Ce sont les âmes des femmes perverses qui, dans le monde physique, eurent un mari et cependant ont couché avec d'autres hommes et se sont livrées à eux, elles ont profané [1] la couche de l'époux et fait tort au mari [2].



CHAPITRE LXX

Puis je vis des âmes de femmes renversées sur le dos : des hérissons avec leurs piquants, semblables à des pointes de fer, les déchiraient, et ces piquants pénétraient dans leurs corps et en ressortaient, et de la semence de dêvs et de droudjes, chose de ténèbres et d'infection, leur tombait, épaisse d'un doigt, dans la bouche et le nez.

Je demandai : « Quelles sont ces âmes? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes des femmes darvandes qui pendant leur vie ont menti à la foi conjugale, qui ont repoussé leurs maris et n'ayant pour eux que de la répugnance ont refusé de se prêter à leurs désirs [1]. »





CHAPITRE LXXI

Puis je vis l'âme d'un homme que mordaient et dévoraient des serpents mîvûk [1]; dans ses deux yeux, serpents et vers déposaient leurs excréments, et un clou de fer était fiché dans sa langue.

Je demandai : « Quel est cet homme dont l'âme est ici ? »

Le saint Séröche et Atar l'Ized me répondirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui a commis souvent la pédérastie et qui, par concupiscence, a forniqué avec la femme d'autrui après l'avoir séduite par de mielleuses paroles et égarée et détachée de son mari [2]. »





CHAPITRE LXXII

Puis je vis des âmes de femmes qui mangeaient leurs règles.

Je demandai : « A qui sont ces âmes? »

Le saint Séròche et Atar l'Ized me répondirent : « Ce sont les âmes de ces femmes darvandes qui pendant les règles ne se sont point observées et ont offensé l'eau, le feu, la terre de Spandarmat et Khordat et Amurdat, et ont levé leurs regards impurs sur le ciel, le soleil et la lune, et ont porté atteinte au bœuf et au mouton par leur impureté mensuelle et ont souillé l'homme pur[1]. »





CHAPITRE LXXIII

Puis je vis des âmes de femmes qui évacuaient du sang et des excréments sur une épaisseur de dix doigts et les avalaient, et dont les yeux étaient envahis par la vermine.

Je demandai : « Quelles sont ces âmes ? »

Le saint Séròche et Atar me répondirent : « Ce sont les âmes de ces femmes darvandes qui embellissaient leurs visages et se paraient de cheveux postiches et qui enchaînaient les regards des Izeds et des hommes [1]. »



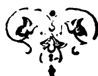


CHAPITRE LXXIV

Puis je vis des âmes de gens qui étaient pendus la tête en bas par un pied et qui avaient un poignard enfoncé dans le cœur.

Je demandai : « Qui sont ces âmes? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes des darvands qui ont illégalement [1] pendant leur vie tué et égorgé des animaux domestiques, bœufs et moutons. »





CHAPITRE LXXV

Puis je vis des âmes renversées sous les pieds des taureaux qui les frappaient de leurs cornes, leur déchiraient le ventre et leur brisaient les os et elles poussaient des gémissements et des cris de douleur.

Je demandai : « Qui sont ces damnés? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar répondirent : « Ce sont les âmes de darvands qui pendant leur vie ont fermé la bouche [1] à la bête de somme et au bœuf de labour; et qui pendant la chaleur ne leur ont pas donné d'eau, et les ont fait travailler quoique ayant faim et soif. »





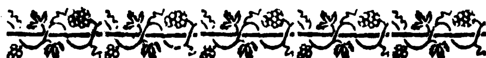
CHAPITRE LXXVI

Puis je vis des âmes de femmes qui se coupaient les seins avec les ongles de leurs mains et leurs dents; des chiens leur mordaient et leur dévoraient le ventre; et elles avaient les deux pieds sur de l'airain en fusion.

Je demandai : « De qui ces âmes sont-elles; et quel péché ont elles commis ? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes de femmes darvandes qui pendant leur vie ont préparé les aliments alors qu'elles avaient leurs règles et les ont servis à l'homme pur et les leur ont fait manger; et elles interrogaient la sorcellerie [1], et elles ont affligé la terre de Spandarmat et l'homme pur. »





CHAPITRE LXXVII

Puis je vis des âmes qui portaient des blessures au dos, aux mains et aux pieds, et qui étaient suspendues, l'anus dans de l'airain *fondu;* et de lourdes pierres leur pleuvaient sur le dos.

Je demandai : « Celles-là qui sont-elles et quel péché ont-elles commis ? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « Ce sont les âmes de darvands qui pendant leur vie avaient des bêtes de somme, leur imposaient de rudes travaux, les accablaient de fardeaux trop lourds, ne leur donnaient pas à manger tout leur soûl et les laissaient tomber d'inanition, et quand ces animaux se blessaient, il ne leur faisaient point quitter le travail et ne les soignaient pas. Maintenant il faut que ces darvands subissent ce châtiment [1]. »





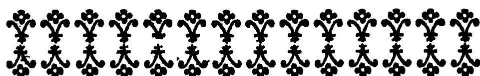
CHAPITRE LXXVIII

Je vis ensuite l'âme d'une femme qui, de ses seins, creusait une montagne de fer ; et de ce côté de la montagne partaient les cris d'un enfant qui pleurait; mais l'enfant ne venait pas à la mère ni la mère à l'enfant.

Je demandai : « Qui est cette femme? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « Cette âme est celle de la femme darvand qui dans l'autre vie conçut, non de son mari, mais d'un autre homme, et qui dit : « Je n'ai pas conçu », mais qui a tué son enfant [1]. »





CHAPITRE LXXIX

Puis je vis l'âme d'un homme qui avait les deux yeux crevés et la langue coupée, et il était suspendu par un pied à l'Enfer, on lui lacérait le corps avec les deux dents d'airain d'une fourche, et il avait un clou de fer enfoncé dans la tête.

« Qui est cet homme? demandai-je, et quelle faute a-t-il commise? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me répondirent : « Cette âme est celle de l'homme pervers qui, pendant sa vie, a rendu une justice mensongère, il s'est laissé corrompre et a prononcé des arrêts de mensonge [1]. »





CHAPITRE LXXX

Je vis ensuite plusieurs âmes qui étaient pendues dans l'Enfer la tête en bas; on leur introduisait dans la bouche du sang, des impuretés et de la moelle humaine, et on leur versait des excréments dans le nez, en leur criant : nous vous donnons la bonne mesure.

Je demandai : « Qui sont ces individus et quelles fautes ont-ils commises? »

Le saint Séróche et l'Ized Atar me répondirent : « Ces âmes sont celles de pervers qui, de leur vivant, ne donnaient jamais le poids juste, qui fraudaient sur le boisseau ou autre petite mesure, et vendaient au public *en le trompant ainsi* [1]. »





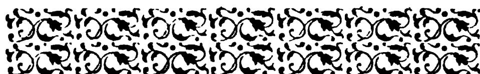
CHAPITRE LXXXI

Puis je vis l'âme d'une femme qui avait la langue coupée et les yeux arrachés; les serpents, les scorpions, les vers et d'autres animaux nuisibles lui rongeaient la cervelle, lui déchiraient sans relâche le corps de leurs morsures et dévoraient sa chair.

Je demandai quelle personne c'était et quels étaient ses péchés.

Le saint Séròche et l'Ized Atar me dirent : « C'est l'âme de la femme darvande qui, de son vivant, a été une prostituée. elle a perpétré force sortilèges et a causé bien des maux [1]. »





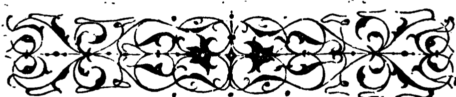
CHAPITRE LXXXII

Je vis l'âme d'une femme dont la langue était fendue.

Je demandai quels péchés avait faits cette femme.

Le saint Séròche et l'Ized Atar me répondirent : « C'est l'âme de la femme perverse dont la langue, dans le monde des vivants, a été trop affilée, et qui, par sa langue, a beaucoup tourmenté son mari et maître [1]. »





CHAPITRE LXXXIII

Je vis alors l'âme d'une femme qui avalait ses propres impuretés.

Je demandai : « Cette femme, quel péché a-t-elle commis? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me dirent : « Cette âme est celle de la femme darvande qui, de son vivant, a, en cachette de son mari, mangé beaucoup de viande et en a donné à d'autres [1]. »





CHAPITRE LXXXIV

Je vis l'âme d'une femme à qui l'on coupait les seins ; on lui déchirait les entrailles, et ses intestins étaient jetés aux chiens.

Je demandai quel était le crime de cette femme.

Le saint Séròche et l'Ized Atar me répondirent : « Cette âme est celle de la femme perverse qui, de son vivant, a tenu du poison et de l'huile opiacée (apiyounkart) et en a donné aux gens à manger. »





CHAPITRE LXXXV

Puis je vis l'âme d'une femme que l'on enveloppait d'une peau de fer [1], on lui tenait la bouche ouverte et on la mettait au-dessus d'un réchaud allumé.

Je demandai pour quel péché l'âme de cette femme était là.

Le saint Sérôche et l'Ized Atar me répondirent : « Cette âme est celle de la femme perverse qui sur la terre était la femme d'un homme bien pensant et sage, et elle, elle a menti à la foi de son mari pour coucher avec l'homme coupable et mal pensant [2]. »





CHAPITRE LXXXVI

Je vis alors l'âme d'une femme par le corps de laquelle entrait un serpent effrayant qui lui ressortait par la bouche.

Je demandai : « Quel péché a commis son corps pour que l'âme subisse un si rigoureux châtiment? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me dirent : « Cette âme est celle de la femme damnée qui a détruit le mariage consanguin [1]. »





CHAPITRE LXXXVII

Je vis ensuite l'âme d'une femme qui se déchirait le corps et le visage avec un rasoir de fer et qui de ses seins creusait une montagne d'airain.

Je demandai quel péché avait commis cette femme.

Le saint Séroche et l'Ized Atar me répondirent : « Cette âme appartient à la femme perverse qui durant sa vie a commis des méfaits : par cupidité elle n'a point donné de lait à son enfant. Et maintenant elle crie : « Là je vais creuser cette montagne et j'allaiterai mon enfant. » Mais maintenant jusqu'à la résurrection, cet enfant ne ne viendra pas à elle [1]. »





CHAPITRE LXXXVIII

Puis je vis l'âme d'un homme qui était pendu à une potence la tête en bas et qui éjaculait : sa semence lui retombait dans la bouche, dans les oreilles et les narines.

Je demandai : « Quel crime a donc commis cet individu pour que son âme subisse un châtiment aussi rigoureux ? »

Le saint Séroche et l'Ized Atard me dirent : « Cette âme est celle de l'homme pervers qui dans le monde physique, a commis la fornication, qui a séduit la femme d'autrui et l'a égarée [1]. »





CHAPITRE LXXXIX

Je vis ensuite les âmes de gens qui, dans l'Enfer, étaient dans un tel état de faiblesse qu'ils avaient les côtes collées les unes sur les autres et que leurs flancs se rejoignaient; ils criaient de soif, de faim, de froid et de chaud, et des bêtes malfaisantes leur déchiraient le dessus des pieds et les autres membres.

Je demandai : « Ces gens quels péchés ont-ils commis pour que leurs âmes subissent un si sévère châtimeut? »

Le saint Séröche et l'Ized Atar me répondirent : « Ces âmes appartiennent à des pervers qui, sur terre, se sont privés eux-mêmes de nourriture et de vêtements, n'ont rien donné aux bons et aux dignes et n'ont fait aucune largesse, et qui se sont laissés eux-mêmes ainsi que les hommes qui se trouvaient sous leurs ordres, avec la soif et la faim et sans vêtements, et ils ont enduré le froid, le chaud, la faim et la soif; ils sont morts laissant

aujourd'hui du bien à d'autres, et maintenant les voici qui endurent ce douloureux châtiment en punition de leur conduite [1]. »





CHAPITRE XC

Ensuite je vis les âmes de gens que des serpents mordaient et dont ils dévoraient la langue.

Je demandai : « quels péchés ont commis ceux-ci dont les âmes subissent un si grave châtiment? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me répondirent: « Ces âmes sont celles de menteurs et de diseurs de faussetés qui, dans le monde des vivants, ont dit force faussetés, mensonges et paroles fallacieuses [1]. »



[illegible]

[illegible]

[illegible]



CHAPITRE XCII

Alors je vis les âmes de gens à qui on avait enfoncé un clou de bois dans les yeux.

Je demandai quels péchés avaient commis ces individus, dont les âmes subissaient un si cruel châtiment.

Le saint Séròche et l'Ized Atar me répondirent : « Ces âmes sont celles de gens malveillants qui ont repoussé le bien loin des hommes. »





CHAPITRE XCIII

Je vis les âmes de gens qui, dans l'enfer, étaient renversés la tête en bas; par dessous, ils recevaient de la fumée et de la chaleur et par dessus un vent froid.

Je demandai : « Ces individus, quels péchés ont-ils faits, eux dont les âmes subissent un si sévère châtiment? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me dirent : « Ces âmes sont celles de gens qui, de leur vivant, ne donnaient ni lieu ni khân aux marchands des caravanes, ni auberge, ni gîte, ni four à cuire, ou s'ils en donnaient, ils se le faisaient payer. »





CHAPITRE XCIV

Puis je vis des âmes de femmes qui avaient posé avec leurs mains leurs seins sur un réchaud allumé et les retournaient d'un côté sur l'autre.

Je demandai : « Ces femmes, quels péchés ont-elles faits pour que leurs âmes subissent un aussi sévère châtiment ? ».

Le saint Séröche et l'Ized Atar me dirent : « Ces âmes sont celles de femmes qui n'ont pas allaité leurs propres enfants et les ont laissé maigrir et dépérir, et qui, pour un gain terrestre, ont donné leur lait aux enfants des autres [1]. »

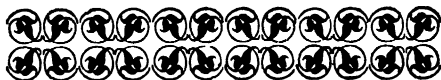


CHAPITRE [illegible]

Pris [illegible] l'âme d'une femme qui [illegible] ses seins creusant une montagne et avait sans cesse soif et faim.

Et moi, je demandai : « Cette femme, que représente-t-elle ? »

Le saint [illegible] et [illegible] répondit : « C'est l'âme de la femme adultère qui n'a pas donné de lait à son enfant et l'a laissé souffrir la faim et la soif, et qui, obéissant à sa passion et à ses penchants charnels, est allée avec un homme étranger. »



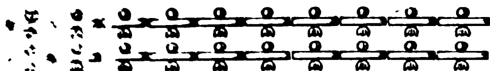
CHAPITRE XCVI

Puis je vis l'âme d'un homme qui avait la langue coupée et que l'on traînait par les cheveux, on lui semait du nesâi et on le lui mesurait au boisseau [1].

Je demandai : « Cet homme, quel péché a-t-il, que son âme subisse un si sévère châtiment? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar dirent : « C'est l'âme de l'homme darvand qui, de son vivant, prit de la semence et se dit : « Je vais la semer », mais ne l'a pas semée, et l'a mangée, et a ainsi frustré la terre de Spandarmat [2]. »





CHAPITRE XCVII

Puis je vis l'âme d'un homme et celle d'une femme qui avaient la langue coupée.

Je demandai : « Quels péchés ont commis les corps dont les âmes subissent un si sévère châtiment ? »

Le saint Sérôche et l'Ized Atar dirent : « Cet homme et cette femme dont voici les âmes damnées, de leur vivant ont dit beaucoup de mensonges et de faussetés, et ont frustré [1] leur propre âme. »





CHAPITRE XCVIII

Puis je vis l'âme d'une femme et celle d'un homme qui évacuaient puis remangeaient leurs excréments [1].

Je demandai : « Quel péché ont donc pu commettre les corps dont les âmes souffrent un aussi sévère châtiment? »

Le saint Séroche et l'Ized Atar dirent : « Cet homme et cette femme sont des méchants qui de leur vivant ont mangé du nasai en culpabilité [2]; qui ont tué le bièvre aquatique [3] dans l'eau et ont frappé et détruit d'autres créatures d'Ormazd. »



CHAPITRE XCIX

Je vis encore beaucoup d'âmes de damnés, hommes et femmes, qui enduraient dans l'enfer terrible, effroyable, plein de tourments, fécond en douleurs et ténébreux, des supplices et des châtiments de toute sorte.

Alors je vis les âmes qui avaient la langue déchirée par une cheville de bois, la tête en bas elles descendaient en enfer [1], et les démons leur labouraient le corps avec un peigne de fer.

Je demandai : « De qui sont ces âmes? Et quels péchés ont-elles commis pour subir un aussi grave châtiment ? »

Le saint Séròche et l'Ized Atar me dirent : « Ce sont les âmes de damnés qui de leur vivant ont désobéi à leurs rois, et qui se sont insurgés contre les soldats et les troupes des rois [2]. Maintenant ils ont à subir ici ces peines, ces tourments et ces châtiments si sévères. »



CHAPITRE C

Puis je vis Ahriman, le meurtrier, le destructeur des êtres corporels, qui suit la loi du mal, je l'ai vu en Enfer prodiguer l'outrage et la raillerie aux damnés en parole et en action : « Pourquoi, leur disait-il, mangiez-vous le pain d'Ormazd, et accomplissiez-vous mes œuvres? Pourquoi ne pensiez-vous pas à votre Créateur et exerciez-vous ma volonté? » Tels étaient les sarcasmes dont il accablait les damnés.





CHAPITRE CI

Puis le saint Séróche et l'Ized Atar me prirent par la main, m'emmenèrent hors de ce lieu ténébreux, effrayant, terrible, et me portèrent à la lumière infinie et à l'assemblée d'Ormazd et des Amchaspands.

Je voulus alors rendre hommage à Ormazd, mais lui se montrant affable, me dit : « Serviteur modèle, ô toi, saint Ardâ Virâf, messager des Mazdayasniens, retourne dans le monde physique ; redis exactement aux mortels ce que tu as vu et appris : car moi qui suis Ormazd, je suis avec toi ; tous ceux qui parlent vrai et juste, je les connais, dis-le aux sages. »

Et quand Ormazd eut parlé de cette sorte, je restai étonné ; car je voyais de la lumière, mais je ne voyais pas de corps, et j'avais entendu une voix : je compris que c'était Ormazd [1].

Alors le créateur Ormazd, le plus bien-

faisant des Génies célestes, ajouta : « Dis, toi Arda Viraf, aux Mazdayasniens du monde physique *ces mots* : « Il n'y a « qu'une voie de sainteté, c'est la voie de « la Foi primitive, et toutes les autres « voies ne sont pas des voies [2] : prenez « l'unique voie de la sainteté et ne vous « en écartez ni en largeur, ni en étroi« tesse, ni en aucune voie que ce soit; « pratiquez la bonne pensée, la bonne « parole, la bonne action; restez dans « cette même Loi qu'a reçue de moi le « Spitaman Zoroastre et qu'a propagée « dans le monde Vichtâspe [3]; observez « la loi du bien, abstenez-vous du mal. « Sachez encore ceci que poussière est le « bœuf, poussière est le cheval, poussière « est l'or et l'argent, poussière est le « corps humain; celui-là seul ne retour« nera pas en poussière [4], qui loue la « sainteté et accomplit des devoirs et des « bonnes œuvres. » Toi vertueux Arta Virâf va et sois heureux : car toute pureté et ablution que vous pratiquez et observez, tout quand vous l'observez légalement, pure purification et consécration, quand vous les accomplissez de la même façon, la pensée pleine de Dieu, tout cela je le sais. »

Et lorsque j'eus entendu ces paroles, je m'inclinai profondément devant le créateur Ormazd. Puis le saint Sérôche me reconduisit victorieusement et vaillamment jusqu'à cette couche.

Que victorieuse soit la majesté de la Bonne Loi des Mazdayasniens [5].

Terminé en joie, plaisir et salut.



COMMENTAIRE



COMMENTAIRE

Comme dans la traduction, les chiffres romains désignent le chapitre, les chiffres arabes la note.

I

1. Il s'est écoulé, selon notre texte, 300 ans entre la mission de Zoroastre et la destruction de Persépolis par Alexandre; or, la date de ce dernier événement étant 330 avant J.-C., c'est vers 630 avant notre ère qu'il faut, si l'on peut prendre au sérieux les données chronologiques des livres pehlevis, reporter la prédication de Zoroastre et la conversion de Gouchtaspe. Il sera peut-être intéressant de faire remarquer que c'est à cette époque, en 640, que la puissance passe des Perses aux Mèdes sous Phraorte. Mas'oudi, dans les Prairies d'Or, chapitre de la « Chronologie universelle depuis le commencement du monde jusqu'à la venue de Mahomet », rapporte une opinion analogue: « Les Madjous croient que depuis le temps de Zarâdocht fils de Sîmân (lire

Spitamân), leur prophète, jusqu'à Alexandre, il s'est écoulé deux cent quatre-vingts ans. »

2. En pehlevi *Alaksagdar-i Aroumâyâk*. Le livre pehlvi des Faits et gestes du roi Ardéchir, intitulé *Kârnâmak-i Artakhchîr-i Pâpakân*, l'appelle *Alaksandar Aroumâ*. Cette appellation de *Aroumâ*, *Aroumâyâk* pour les Grecs d'Europe, doit remonter à l'époque où l'Asie des Sassanides se trouva en contact avec le monde byzantin. Pour les premiers conquérants arabes, l'empire grec, leur grand adversaire, était également le pays de *Roûm* : l'appellation de *Younân* était réservée aux Grecs des colonies d'Asie-Mineure ou à ceux de l'antiquité, *Roumi* ou *Roum* était l'appellation des Grecs d'Europe ou de leurs colons d'Afrique. — L'AV. donne à Alexandre le Grand l'épithète de *Moudjrâyîkmânichn* « ayant pour demeure l'Egypte » : Alexandre le Grand occupa, en effet, l'Egypte en 332 et c'est de là qu'il passa en Asie pour y livrer la bataille d'Arbèles à Darius Codoman et achever la ruine de l'empire perse, ruine dont la conquête d'Egypte était le début. Mais il est vraisemblable que le simple fait du passage du conquérant grec en Egypte n'eût pas suffi pour lui valoir cette qualification de « ayant pour demeure l'Egypte ». Elle s'explique beaucoup mieux par l'existence d'une croyance générale chez les Orientaux qu'Alexandre était égyptien. C'est ainsi que Mas'oudi en maint passage identifie la Macédoine patrie d'Alexandre à l'Égypte : « Alexandre, dit l'auteur des Prairies d'or au chap. des « Rois des Grecs, » mourut à l'âge de trente-six ans. Il avait régné neuf ans avant le meurtre de Dara fils de Dara, et six ans après l'avoir tué et avoir étendu sa domination sur tous les rois de la terre; il était monté sur le trône à l'âge de vingt et un ans, en *Macédoine, c'est-à-dire en Egypte* ». Plus loin au chap. des « Rois des Grecs après Alexandre », il dit que Cléopâtre était mariée à Antoine et que « celui-ci lui était associé au trône de *Macédoine, c'est-à-dire l'Egypte.* ». Enfin dans un passage où le chroniqueur rapproche le nom de la Macédoine de celui d'Alexan-

drie, on entrevoit déjà ce raisonnement que du moment qu'Alexandrie d'Egypte est l'œuvre d'Alexandre de Macédoine, c'est qu'il y a identité entre Egypte et Macédoine : « Auguste, fils de César, fit la guerre à la Syrie, à l'Egypte et à Alexandrie et mit fin au règne des rois d'Alexandrie et de la *Macédoine, qui n'est autre que l'Egypte;* et nous avons déjà dit que tous les rois qui gouvernaient la *Macédoine et Alexandrie* s'appellent *Batalmyous* (= Ptolémées). Et ce roi, je veux dire Auguste, s'empara des trésors des rois d'*Alexandrie et de Macédoine* et les envoya à Rome. » Chap. des « Empereurs Romains ».

L'explication la plus naturelle de la formation de cette légende qui fait d'Alexandre un Egyptien c'est qu'il est le fondateur d'Alexandrie. Cependant on pourrait en trouver une autre dans le récit de Barhebrée et d'Ibn Batriq. Ceux-ci racontent que Nectanebo chassé de son royaume par Artaxerce, se réfugia en Macédoine et que là, déguisé en astrologue, il eut des relations avec Olympias, femme de Philippe. Enfin certains chroniqueurs arabes font d'Alexandre fils de Philippe, le petit-fils de Mesraïm ou Mesrîm.

3. *Babâ-i Khoutâîh* « la porte de la royauté », c'est-à-dire le palais royal ou la capitale. L'appellation grecque de « Persépolis » montre que dans l'esprit des conquérants cette ville était la capitale des rois achéménides. Ruinée par Alexandre, la métropole de la Perse se releva sous ses successeurs et fut encore un centre très florissant sous les Sassanides : mais déjà sous Ardéchir (voir Yaquout au mot *Istakhr)* elle fut supplantée comme capitale par Djour : cependant elle fut la résidence royale de Chapour, fils d'Ardéchir.

4. *Pâpakân* est le nom patronymique d'Ardéchir, petit-fils de Pâpak et fils de Sâsân. Ardéchir Pâpakân mourut à Istakhar : peut-être est-ce de là que cette ville prit le nom de Istakhar Pâpakân sous les Sassanides. — Les Archives, *Kirîtâ-i nipicht*, littéralement « la forteresse des écrits, ou de l'Ecriture », sont appelées *dêz-i nipicht* dans

un passage du DK cité par Haug dans son « Essay on the Pahlavi language », pp. 149-152 et dans un autre cité par le même dans son « Zand-Pahlavi Glossary », pp. xxxi-xxxviii. — Ibnalathîr, dans la première partie de son « Târîkh alkâmil », au chap. « du règne de Lohrasp et de son fils Bichtâspe et de la venue de Zoroastre », rapporte que « Zarâdocht fit son apparition dans la trentième année du règne de Bichtâspe. Il lui apporta un livre qu'il disait révélé et qui était écrit sur la peau de douze mille bœufs en creux et en écriture d'or. Bichtâspe le déposa dans un lieu à Istakhr, et il défendit de l'enseigner à la foule ».

5. D'après un extrait du Dînkart cité dans le « Zand-Pahlavi Glossary », p. xxxi-xxxviii et tiré de l'*Avîzeh-Dîn* de Molla Firouz, les livres déposés dans les archives à Persépolis furent brûlés du temps de la conquête d'Alexandre; mais ceux qui avaient été conservés dans le trésor du Chaspikan sont tombés aux mains des Grecs qui les traduisirent dans leur langue. Un autre passage du DK, cité par Haug dans son « Essay on the pahlavi language », pp. 149-152, confirme le précédent : « Dârây-i Dârâyân fit faire deux copies complètes de l'Avesta et du Zend, tel qu'il avait été reçu par Zoroastre d'Ormazd; il en fit garder une dans le *ganj-î Chapikân* « le trésor de Chapigan » et une autre dans le *dez-i nipicht* « la forteresse des écritures ». Le même passage ajoute que Valkhach-i Achkânan (Vologèse l'Arsacide) fit recueillir et conserver des fragments du Zend Avesta qui avaient échappé aux mains dévastatrices d'Alexandre et de ses soldats. Les assertions des ouvrages pehlevis sont confirmées par celles de Diodore (17, 72). de Quinte-Curce (5, 7), Arrien (Exp. Al. 3, 18). Dans le *modjmil attevarikh*, « histoire de la dynastie des Sassanides », Ardéchir, y est-il dit, « fit faire des recueils et des ouvrages de diverses sciences, car il n'y avait pas eu en Iran un seul livre ancien de science qu'Alexandre eût épargné : il avait envoyé en Grèce (Roûm) ce qu'il lui avait plu, et avait brûlé le reste. »

6. *Dastobaran, dâtobaran, airpatan, magopatan, dênbortârân, avzârhomandan, dânâkan-i Airanchatr* « les destours (ou grands-prêtres), les juges, les herbeds (élèves ecclésiastiques qui ont terminé avec succès leurs études), les mobeds (ce sont ceux des herbeds qui exercent déjà les fonctions sacerdotales, et sont au-dessous du destour), les élèves qui apprennent par cœur le texte de la Loi (litt. ceux qui portent la Loi s. ent. dans leur mémoire, cf. au ch. xiv *mâsarbar*), puis les possesseurs de moyens et les savants du pays d'Iran. » Ces deux dernières catégories de gens doivent désigner également des ecclésiastiques ou des théologiens : *avzârhomandân* désigne peut-être ceux qui ont des ressources, de l'acquit, des connaissances en matière juridique, des moujtehid mazdéens. Faut-il en rapprocher *koutakavzâr* DK III vocab. pehlevi. — Sur le mot *dênbortâr* : cf. BYt p. 2 lignes 16-18 du texte manuscrit : « Si tu me rendais immortel, dit Zoroastre à Ormazd, *olâchân poun dên-i lak chapîr haymen unand aig olâ dênbortâr manash avejak chapîgar dên-i Mazdayastân min Auhrmazd makdroûnt âhôch bard yehavounît; adîn olâchân anchoutâân poun dên-i lak chapîr haymenounand*, ils croiront bien en ta Loi en se disant : ce *dênbortâr* qui a reçu d'Ormazd la Loi pure et bonne des Mazdéens sera exempt de mort ; alors ces hommes croiront bien en ta Loi. » Voy. encore DK t. I, vocab. pehlevi, page 23. Au ch. xi de l'AV : *avârik dênbortârân u denpêchoupâyân* « tous les porteurs de la Loi et les chefs de la Loi ». — Ibnalathîr, première partie, au « règne d'Iskandar dhoulqarneyn », rapporte qu'après avoir tué Darius et soumis l'Iran, « Alexandre se mit à démolir les forteresses de Perse et les temples du feu. Il fit mettre à mort les herbeds et brûler leurs livres, et il préposa des gouverneurs au royaume de Perse ».

7. Ces grands et ces chefs de familles *(masân ou katakkhoutâyân)*, parmi lesquels Alexandre sema la haine et la discorde, ne sont autres que les *Moloûk attawâîf*. Le KN manuscrit dit au

début : ***Akhar min marg-i Alaksandar Aroûmâ Eranchatr 240 katakkhoutâ yehevount :*** « Après la mort d'Alexandre le Grec, le pays d'Iran avait 240 chefs de familles ». Ce fut à l'instigation d'Aristote, au dire des historiens arabes, qu'Alexandre en fit des rois indépendants, mais en ayant soin d'entretenir la division entre eux. La grande épopée iranienne, le *Châhnâmeh* (éd. Mohl, t. V, pp. 247-249) rapporte qu'Alexandre, sur la fin de sa vie, craignant qu'après sa mort les princes qu'il avait vaincus et dépouillés ne vinssent à envahir la Grèce pour se venger, songea à faire périr les derniers représentants de la famille des Keyanides pour préserver sa patrie de terribles représailles. Il écrivit à Aristote pour lui faire part de son projet. Le philosophe lui répondit pour le dissuader de commettre une action aussi odieuse qu'impolitique. Il lui démontra qu'en faisant mourir la famille royale, il livrait le pays d'Iran sans défense à l'invasion barbare, aux Turcs, aux Hindous, aux Slaves et aux Chinois, et qu'il compromettait le salut de la Grèce en la privant du rempart de son plus puissant voisin. Il lui conseilla donc de respecter le sang royal et de s'attacher la noblesse, d'assigner a chaque prince Keyanide une région qu'il gouvernerait en maître, où il serait indépendant de tout autre et ne pourrait s'agrandir aux dépens de ses voisins, et enfin de ne donner à personne le titre de roi des rois, de la sorte, il ferait des princes Keyanides un bouclier pour la patrie grecque. Alexandre suivit de point en point ces conseils, et ces princes reçurent le nom de *Molouk-i tavâïf*. Mas'oudi, dans le chapitre qu'il leur consacre, dit : « On a discuté pour savoir si ces rois étaient perses, nabatéens ou arabes. Un certain nombre d'historiens, de ceux qui se sont occupés de l'histoire des anciens, rapportent qu'après le meurtre de Dara ben Dara, par Alexandre, fils de Philippe, chaque chef de région s'empara de sa région. Il y avait parmi eux des Perses, des Nabatéens et des Arabes. Alexandre leur écrivit dans le but de disperser leur coalition et de

diviser leur autorité, et de laisser chacun d'eux maître de la contrée qu'il gouvernait afin de détruire l'ordre et l'unité de l'empire et d'empêcher la soumission à un seul roi qui tiendrait unie leur autorité. » Plus loin : « Chaque nation, faute d'un roi qui groupât toutes les forces de l'empire, se donna un roi propre, et cela parce qu'Alexandre en avait reçu le conseil de son précepteur Aristote dans une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet. Alexandre avait écrit au roi de chaque région, l'avait investi de la possession de sa région, l'avait couronné et salué roi. Alors ces rois se rendirent indépendants chacun dans leur territoire, et plus tard, après Alexandre, ils défendirent leur part avec un soin jaloux et cherchèrent à s'agrandir aux dépens de leurs voisins. » Il faut ajouter que pour les historiens arabes ces *Moloûkattawâïf* s'étendent d'Alexandre jusqu'à Ardéchir, et que les rois Arsacides sont aussi compris sous cette désignation. — Cf. Ibnalathîr, au chapitre d'Alexandre, première partie du Târîkhalkâmil : « Alexandre écrivit à Aristote, après la conquête de la Perse, pour lui dire qu'il avait trouvé dans l'Iranchahr des hommes de bon conseil, énergiques, braves, bien faits et de haute naissance; qu'il n'était parvenu à les dominer que par les bienfaits et les largesses, mais que s'il venait à partir et à les laisser, il ne se mettrait à l'abri de leurs attaques et ne pourrait se préserver de leurs rancunes qu'en les mettant à mort. » Alors Aristote lui répondit : « J'ai parfaitement compris la lettre que tu m'as adressée sur les habitants de la Perse *(fî rijâl Fârs)*. Quant à les tuer, ce serait là un de ces actes d'iniquité et de cruauté qui appellent un châtiment inéluctable; tu aurais beau les mettre à mort, les gens du pays suivraient leurs exemples, la population entière te deviendrait hostile, à toi naturellement, et, par suite, à ta postérité, pour les avoir opprimés en dehors de la guerre. Quant à les rejeter des rangs de ton armée, il y aurait là un danger pour toi et pour tes compagnons d'armes. Moi je te conseillerai donc un parti plus

efficace que le meurtre, c'est d'appeler à toi les fils de ces rois : tous ceux que tu jugeras aptes à régner, tu les investiras du gouvernement des pays, et tu feras de chacun d'eux un roi indépendant; alors leur autorité sera divisée, ils tourneront leurs forces les uns contre les autres, et désunis entre eux ils seront unis pour t'obéir et t'aimer, car ils se considéreront comme tes créatures. » Alexandre suivit ponctuellement ces recommandations. Ces rois sont connus sous le nom de *Moloûk attawâîf.* » Plus loin, le même historien au chapitre de « l'histoire des rois perses appelés *Moloûk attawâîf*, qui régnèrent après Alexandre », donne une autre raison de la conduite du conquérant après sa conquête de la Perse : « Après la mort d'Alexandre ce furent les Moloûk Attawâîf qui régnèrent sur la Perse après lui, et nous avons déjà dit la raison qui porta Alexandre à les élever à la royauté. On en a aussi donné la raison suivante : Alexandre, une fois maître du pays des Perses et parvenu au but de ses désirs, écrivit à Aristote le philosophe : « J'ai foulé aux pieds les droits de toutes les nations de l'Orient, aujourd'hui je me prends à craindre qu'après ma mort elles ne se coalisent pour attaquer notre pays et molester nos compatriotes : c'est pourquoi je songe à faire périr les fils de ceux des rois que j'ai mis à mort et à leur faire subir le même sort que leurs pères. Quel est ton avis? » Aristote lui répondit en ces termes : « Si tu fais périr les fils des rois, la royauté tombera aux mains des gens de bas étage; et ceux-ci, une fois parvenus à la dignité royale, ne sauront que se traîner dans la fange, et quand ils s'en sentiront la force, ils se conduiront en tyrans et en despotes, et là n'est pas encore le pire qu'il y ait à redouter de leurs excès. Le plus sage parti, celui qui s'impose à toi, est de réunir les fils des rois sous ta main, et de les créer chacun roi d'une seule contrée, d'un seul pays. Chacun de ces rois, vis à vis de l'autre, s'opposera aux projets ambitieux de son voisin et se montrera jaloux de l'intégrité du territoire qu'il pos-

sédera : de cette défiance mutuelle naîtra une inimitié réciproque; sans cesse occupés à se surveiller les uns les autres, ils n'auront plus le loisir de songer à ceux qui sont loin d'eux (càd à leurs lointains conquérants). » Alors Alexandre partagea le pays de l'Orient entre les Moloûk attawâïf. » Cf. enfin « Hamzæ Ispahanensis Annalium libri X », éd. Gottwaldt, trad. lat., t. II, p. 29-30, et texte arabe, t. I, p. 40-41, dont le récit semble avoir été reproduit presque littéralement par Ibnalathir dans le dernier passage cité.

8. Toute cette période de troubles et d'hérésies commence avec Alexandre le Grand et finit avec l'avènement des Sassanides. L'ordalie subie par Atarpât Mahrespendân est mentionnée dans le Dînkart sous le règne du 9e roi de cette dynastie, ainsi que le dit l'AV. On trouve en effet des allusions à cette épreuve mémorable, en deux passages. L'un d'eux, mis en langage intelligible, dit : (le texte des deux citations qui vont suivre se trouve pp. 144 et 145 de l'AV., éd. Haug) « Pour prouver la vérité d'une croyance, il faut « avoir reçu un rayon de la gloire divine : alors « l'homme qui possède la science vraie qui dé- « coule de cette gloire, aura à son aide le témoi- « gnage des Amchaspands, et la révélation comme « pour Zoroastre, il aura des visions spirituelles « du ciel, en recevra des apparitions physiques « de la vérité comme certains destours *, subira « victorieusement l'épreuve de l'airain fondu « comme Atarpat Mahrespendan qui sortit intact « de cette ordalie au milieu de la discussion théo- « logique qu'avaient engagée avec lui des héré- « tiques sous le règne de Chapour, roi des rois, « fils d'Ormazd; quant à ce *nirang-i var* (épreuve « de l'airain fondu versé sur la poitrine du mar- « tyr), il fut en usage jusqu'à la fin du règne de « Yezdgerd, roi des rois, fils de Çhahriyâr. » Dans un second passage on dit que « Zoroastre

* Cf. DK., vol. IV, p. 254, note.

a eu recours à l'accomplissement du *var* (càd du *nirang-i var* *) pour décider sur des questions obscures de la Loi. Les disciples ont continué cet usage jusqu'à la chute de la monarchie de l'Iran. Cette coutume consistait à verser de l'airain fondu sur la poitrine de quelqu'un : ainsi fit le béni Atarpât Mahrspandân qui sortit sauf de cette épreuve et, grâce à cet heureux résultat, la science fut répandue dans le monde, et la vérité de la loi mazdéenne fut démontrée par ce grand miracle : dans la Bonne Loi on dit encore à ce sujet que beaucoup de mécréants crurent quand ils eurent été témoins de ce nirang-i var ». — Citons encore BYt, manuscrit page IV, ligne 9 : *Atarpât-î pîrôjbakht-î dên-rîst-vîrâstâr pûn rôyi pasâkhtak danâ dên levatâ javitrîstakân leakhar ol râstîh yâytyounît* « Atarpât, à la fortune victorieuse, le restaurateur de la Loi, par l'épreuve de l'airain fondu, ramènera la Loi avec les dissidents à la vérité. » Voy. J. Darmst., *Zend-Avesta*, Vendîdâd introd., pp. XXXIII, XXXVII et XXXVIII, sur la part importante prise par Adarbâd Mahraspand à la restauration Mazdéenne en Perse. Enfin, il est encore mentionné dans l'*Afrîn-i Farvartegân*, composé, paraît-il, au temps du roi Anochirvan le Juste : *hamâzôr frôhar-i âdarbâd Mârâspandân bâd awâ hamâ frôhar-i paoiryôdkaêchân mainwân hamâ maobadhân-i dîn bâd* DK, t. II. p. 118 note. — Dans la première citation traduite dans la présente note, Atarpât Mahrespendân est donné pour un contemporain de Châpour, fils d'Ormazd,. or, celui-ciest le roi sassanide qui, sous le nom de Sapor II, régna de 310 à 380. C'est à tort que l'éditeur du Dînkard, le destour Péchotan, Behramdji Sandjana (t. II, p. 118 en note) fait du grand-prêtre Adarbad Mâraspand un contemporain d'Auhrmazd Chahpour, petit-fils d'Ardéchir Bâbakan et successeur de Sapor I. Ce n'est point Ormazd ou Hormisdâs I, fils et successeur de Châpour, qui régna de 271 à 272, mais bien Châpour, fils

* Voy. J. Darmesteter, *Et iran.*, t. II, p. 332.

d'Ormazd, que désigne clairement la première des deux citations du DK. — Il ne faut point confondre notre martyr avec Adarbad, fils de Zartouchte dont parle le t. IV du même ouvrage, p. 190, et qui était le petit-fils du destour Adarbad Marespand lui-même. Comme le fils de Zartouchte était contemporain de Yezdgerd, fils de Chahpour (DK IV, p. 191) càd de Yezdgerd I (399-419) — fait avec lequel cadre aisément la donnée du DK, que fournit le premier passage cité, qui fait vivre Adarbad au temps de Chahpour II (309 à 379) — l'assertion de l'éditeur du DK, le destour Péchotan, en le faisant vivre sous Ormazd I (271-272), met un intervalle de plus de 120 ans entre le grand-père et le petit-fils : ce qui la condamne définitivement. Enfin il existe un personnage appelé *Anôchirvân Adarbâd ben Mahresfend ben Asavahist vehdénân*, qui fit un recueil de diverses questions religieuses pour l'instruction des fidèles en l'an 300 de Yezdgerd, fils de Chahriyâr (soit en l'an 951 de notre ère), ainsi qu'il résulte d'un passage d'un rivâyet persan, cité dans le « Glossary of the Arda Viraf », page 168.

9. Le Bahman Yachte après avoir parlé du roi Ardéchir, dit : *Danâ dîn levata javîtristakân leakhar ol râstîh yaityunit*, p. 4, lig. 8-10. « Atarpat, à la victorieuse destinée, le restaurateur de la Loi, par l'épreuve de l'airain fondu, ramènera à la vérité cette Loi avec les hétérodoxes. » Dans le passage correspondant de l'AV., même mouvement, et presque mêmes termes que dans le BYt : « Combien de sentences et d'actes judiciaires il a faits dehors (càd a fait paraître) avec des gens d'une foi différente et d'une croyance différente. » — Néanmoins, ce sens n'est pas tellement certain qu'on ne puisse en proposer d'autres tels que celui-ci : « Après Adarbad combien y en a-t-il eu qui, en présence des hétérodoxes et des dissidents, ont prouvé la vérité de la Loi et malgré les efforts desquels les hommes ont persisté dans leurs doutes sur cette Loi qui est dans le Chaspigan. Plus tard, il y eut un jour d'autres

mobeds et destours de la Loi..... » — La phrase où l'AV. fait mention de « la Loi qui est dans le Chaspigan » manque dans le ms. 20 de Copenhague. C'est dans « le trésor de Chaspigan », *ganj-i Chaspîkân* que le roi Vichtaspe fit déposer un exemplaire du Dinkart, qui tomba, lors de la conquête de l'Iran par Alexandre, aux mains des Grecs qui le traduisirent dans leur langue, tandis que l'exemplaire qui avait été déposé dans « la forteresse des écrits » *dêj-i nipicht* fut la proie des flammes, comme il ressort du DK cité dans le « Zand-Pahlavi Glossary » de Haug, pp. xxxi-xxxviii. Un autre passage du DK cité dans « l'Essay on the Pahlavy language » du même, pp. 149-152, dit que, Dârâ fils de Dârâ fit faire deux copies du Zend Avesta complet, tel que Zoroastre l'avait reçu d'Ormazd, qu'il en déposa une dans le *ganj-i Chapîkân (sic)* « le trésor de Chapîgân » et une autre dans le *dêj-i nipicht* « la tour des écrits ». Plus loin : « Châhpouhr, roi des rois, fils d'Artakhchatr (= Ardéchir), fit rassembler les écrits émanés de la Loi sur la médecine, l'astronomie et l'astrologie, la science des temps et des lieux, les minéraux, sur l'avoir, le devenir et le croître, etc., qui étaient dispersés dans l'Hindoustan, en Grèce et dans d'autres pays, il les fit collationner sur l'Avesta, et tout ce qui était exact et ancien, il le fit déposer dans le *ganj-i Chapîkân (sic)* « le trésor de Chapîgân ».

10. Sans doute à Istakhar; ce feu avait son temple principal au mont Rochan dans le pays de Caboul, encore au temps où fut composé le Boundéhèche. Mais sous les Sassanides le principal temple de ce feu ne pouvait guère se trouver que dans la métropole et au centre du mazdéisme, à Istakhar. Cette réunion des prêtres restés fidèles à la loi mazdéenne, a eu lieu vraisemblablement, quoique le texte ne soit pas explicite, postérieurement à Adarbad Mahespendan.

11. *Nirang*, prière déprécatoire. *Ablution* (pâtyâb et pâtyâvîh) par l'eau, des mains et des bras jusqu'aux coudes, du visage, jusque derrière les oreilles, et des pieds jusqu'aux chevilles : l'ablu-

tion est obligatoire avant de prier. *Purification* (yôchdâsârîh) dure neuf nuits, son nom en mazdéopersan est barechnome. Cf. Vd., IX.

12. *Vîrâp* ou *Vîrâf* dérivé adjectif de *vîr* « esprit, intellect; » *Artâ*, qui se retrouve dans le nom perse d'Ardéchir *Artakhçathra*, dans le pehlvi *Artâfrohar*, signifie « saint »; les deux mots forment un composé possessif *Artâ Virâf* : « Qui a la sainte intelligence. » Cf. *Minokhirad* et *Asukhirad*. Artâ Vîrâf ou Ardâ Vîrâf vivait postérieurement au IVᵉ siècle de notre ère. Voy. Intr., p. XVII. — *Nîchâpour* ou *Nikhchâpour* ou *Nîchâpouhar* ou *Nikhchâpouhar* est aussi le nom d'un commentateur de l'Avesta, il est cité dans le Vd. pehlvi, V, 34, et VIII, 22, ainsi que dans le Nirangistan. Il est donné comme conseiller du roi Khosrau Anouchirvan qui régna de 531 à 579, dans les « Pahlavi texts » de West, t. II, p. 297. Rien ne nous autorise à identifier ce Nichapour à Arta Viraf.

13. *Mang*. (Voy. Introd., pp. XIX-XX et ch. II, n. 2 et 3), désigne la jusquiame dont l'espèce noire donne un jus très narcotique. Le persan *bang* est une boisson énivrante et narcotique, faite d'opium ou de jusquiame; le persan *mang* et l'arabe *bandje* désignent la jusquiame. Le *Bang* est le breuvage favori des derviches du Turkestan qui ne veulent pas boire de vin (Vambéry, *Faux derviche*, à Choura Khan). En sanscrit la *bhangâ* « le chanvre » sert à faire une liqueur enivrante dite *trailokyavijaya* « conquête des trois mondes ».

14. Arda Viraf demande que ce soit le sort qui le désigne, auquel cas il partira de plein gré pour le monde des esprits. Le texte ne dit rien sur la manière dont on tirait au sort au moyen de flèches. On peut supposer qu'ici chaque flèche portait le nom d'un des mazdéens choisis pour courir la chance : on lance une première fois les flèches pour savoir quel est celui d'entre eux que désignera le sort pour ses bonnes pensées, c'est la flèche d'Arda Viraf qui tombe le plus loin; une seconde épreuve pour celui qui a

[illegible] ..... » — La phrase [illegible] dans [illegible] de [illegible]

[illegible]

[illegible]

tion est obligatoire avant [illegible]
(yôchdâsârîh) dure neuf [illegible]
déopersan est barechnome. [illegible]

12. *Vîrâp* ou *Virâf* [illegible]
prit, intellect; » *Ariâ*, [illegible]
nom perse d'Ardéchîr [illegible]
pehlvi *Artâfrohar*, [illegible]
mots forment un [illegible]
« Qui a la sainte [illegible]
Asukhirad. Artâ [illegible]
rieurement au [illegible]
p. XVII. — [illegible]
Nîchâpouhar ou [illegible]
d'un commentateur [illegible]
le Vd. pehlvi, [illegible]
le Nirangistan. [illegible]
du roi Khosrau [illegible]
à 579, dans les [illegible]
p. 297. [illegible]
Nichapour a [illegible]

13. *Mang*. [illegible]
n. 2 et 3, [illegible]
noire donne [illegible]
bang est une [illegible]
faite d'opium [illegible]
et l'arabe *banaj* [illegible]
est le breuvage [illegible]
tan qui ne [illegible]
Faux derviche [illegible]
bhangâ [illegible]
enivrante [illegible]
trois [illegible]

14. [illegible]
le désigne [illegible]
le [illegible]
la [illegible]
fle[illegible]
por[illegible]
co[illegible]
les [illegible]
eux [illegible]
pe[illegible]
plus [illegible]

le plus de bonnes paroles, et une troisième pour celui qui a le plus de bonnes actions le désignent encore.

Cf. arabe *alqa alaqlâm* « lancer les roseaux dans une rivière, à celui qui surnagera. » En arabe le *qalam* désigne, outre le roseau préparé pour l'écrivain, la flèche avec laquelle on joue aux jeux de hasard : *assahmo yojâlo beïn alqaum* lilqamâr (Mohit al Mohit). — Coran, Sourate V, verset 92 : « O vous qui croyez, le vin, les jeux de hasard *(almaysar)*, les statues d'idoles et les flèches divinatoires *(alazlâm)* sont une abomination de l'œuvre de Satan. Aussi abstenez-vous-en, afin que vous soyez heureux. » Cf. Ibnalathîr, *Târîkh al Kâmil* première partie, au règne de Fèridoun, dit : « Fèridoun avait trois fils qui s'appelaient l'aîné Charam, le cadet Toudje, le dernier Iradje. Craignant qu'après sa mort, ils ne fussent en désaccord, il partagea de son vivant son empire entre eux en trois parts égales, et il les leur fit tirer au sort, ainsi : il écrivit les noms de ses fils sur des flèches et leur en fit prendre à chacun une. Le résultat fut que Roum et le pays des Arabes échurent à Charam, le pays des Turcs et la Chine à Toudje, le 'Iraq, le Sind, l'Inde, le Hedjaz, etc., à Iredje ». Le même historien rapporte, même ouvrage, première partie, « Histoire des Moloukettawâif et venue du Messie, Jésus fils de Marie et Jean fils de Zacharie », dans un passage qui n'est que le commentaire du Coran Sourate III, verset 39 :

Les docteurs disputent à Zacharie la tutelle de Marie, fille de Hanna, femme de 'Imrân, que sa mère avait consacrée au service de Dieu et déposée dans le temple à sa naissance. « C'est moi qui ai le plus de droit de la recueillir, dit Zacharie, parce que j'ai sa tante pour femme. — Mais eux ils répondirent : Pourtant nous la tirerons au sort. — Alors ils jetèrent leurs roseaux dans une rivière d'eau courante ; d'aucuns disent que c'était le Jourdain. Ils y jetèrent leurs roseaux avec lesquels ils écrivaient la Torât. Le roseau de Zacharie surnagea, tandis que ceux des autres allèrent

au fond de l'eau. Alors il se chargea de la garde de Marie ».

Nabuchodonosor ne sachant qui il devait attaquer les premiers, des Ammonites ou des Juifs, s'en remit au sort des flèches et tourna ses armes d'abord contre la Judée.

II

1. Le mariage entre proches parents (en Zd. hvaêtvôdatha) était une œuvre sainte, selon la Loi mazdéenne. Le 18e livre de l'Avesta qui ne nous est pas parvenu, traitait spécialement de ce genre de mariage. Cf. Visp. II, 18; Yasna, XIII, fin. Cambyse, fils de Cyrus, avait épousé sa sœur Atossa (Hérodote, III, 88). Artaxerxès tombe amoureux de sa fille Atossa (Plutarque). Les témoignages classiques d'Hérodote, Plutarque, Strabon, Philon, Lucien dans le *peri thysiôn*, Athénée, Clément d'Alexandrie, Ctésias cité par Tertullien, Sotion cité par Diogène Laerce, du même dans sa *Vie de Pyrrhon*, de Julien l'apostat, S. Jérôme, Agathias, sont confirmés par les termes formels de l'Avesta. Cf. DK., t. II, 90-102; et Darmest. Vendîdâd, p. XLV, note 7.

2. Voy. note 13, ch. I.

3. *Mang-i Vichtâspân* « le narcotique de Vichtaspe », genre de narcotique devenu célèbre par la vision de Vichtaspe (= Gouchtaspe, en persan); voy. introd., p. XX. Il est mentionné à côté de celui de Zoroastre, dans le Vd., XV, 14, avec lequel il est réputé avoir des propriétés abortives.

4. On entend par vadje une courte prière que l'on commence à voix basse avant de manger et qu'on achève à haute voix après le repas : ces deux parties de la prière correspondent à notre *Benedicite* et nos *Grâces*. Cf. G Ab. Comment. note 5.

5. Le *Nirang-i dinik* est un des noms du gômêz ou urine de bœuf consacrée pour les purifi-

cations. Sa présence est presque aussi nécessaire que celle du feu à l'accomplissement du sacrifice.

6. Les 21 livres dont se composait le Zend-Avesta s'appellent Nask ou Nosk. De ces livres, dont les textes qui nous sont parvenus ne forment que la minime partie, le Dinkard au 8e livre nous donne le sommaire. « Réciter le Zend-Avesta » ou mieux « l'Avesta et le Zend », c'est réciter les prières en langue zende et en langue pehlevie.

III

1. L'âme et le corps sont de différentes natures : l'âme appartient au *mînô* qui signifie la nature immatérielle et aussi le ciel, tandis que le corps appartient à la terre, au *gîtî*, au monde physique. Quand un être physique doit venir à la vie, une âme vient du *mînô* « du ciel » et entre dans le corps. Cf. Bd., page 42, du texte pehlevi, ligne 8; par conséquent, la séparation de ces deux choses a lieu lors de la mort : « lorsque le corps vient à mourir, ce corps se mêle à la terre, et l'âme retourne au ciel. Bd., p. 42, l. 10. — Après la séparation de l'âme et du corps, l'âme erre pendant trois jours et trois nuits autour de la tête du cadavre ; puis elle se rend à l'entrée du pont Tchinevad ou « pont du rassemblement (s. ent des âmes) » : l'autre extrémité repose sur la cime de « la montagne du jugement », le Tchikât-i dâitî. (Cf. Bd., p. 21, ligne 18 et p. 77, l. 3) : c'est sur ce pont qu'il faut passer pour aller au ciel ; sous ce pont, et au pied de cette montagne, est le gouffre béant de l'enfer. L'âme attend que les trois juges aient pesé les bonnes et les mauvaises actions : s'il y a plus des premières que des secondes, le pont s'élargit et l'âme du juste passe aisément et victorieusement pour gagner sa place au Paradis ; si c'est le poids des mauvaises actions qui l'emporte, le pont se resserre tellement que l'âme du damné

est précipitée dans l'Enfer. Cf. J. Darmst., Vd., pp. 212-213 et notes; Bd., p. 21; AV. ch. v et LIII; enfin Dâdistân-i dinik, ch. XXI, 2-9: 2. « Les grands-prêtres ont dit que le Tchakât-i Dâîtih est en Irân-vêdje, au milieu du monde; jusqu'à proximité de ce sommet (le Tchakat-i daitih) s'étend cet esprit en forme de poutre, le pont Tchinevad, qui est construit depuis l'enceinte de l'Albourz jusqu'au Tchakat-i Dâitih. 3. Ce pont ressemble à une poutre de plusieurs côtés dont les bords sont les uns larges et les autres minces et effilés; ses côtés larges sont d'une largeur de vingt-sept roseaux et ses côtés effilés sont tellement étroits qu'en étroitesse c'est juste comme le tranchant d'un rasoir. 4. Et quand les âmes des justes et des méchants arrivent, il se tourne au côté qu'il leur faut par la grande gloire du Créateur et par l'ordre de celui qui fait exactement le compte (càd Rachne). 5. Bien plus, le pont devient, pour le juste, un pont d'une largeur égale à la hauteur de neuf lances, et la longueur de celles qu'on porte est chacune séparément de trois roseaux, et il devient un pont étroit pour le pervers, même jusqu'à ressembler au côté tranchant d'un rasoir. 6. Et le juste passe le pont, et tu aurais une idée terrestre de l'aisance et du plaisir avec lesquels il y effectue son passage, quand impatiemment et infatigablement tu te promènerais dans le printemps doré, et pour prix de ses vertus il jouit de la vue d'une jeune fille au corps svelte et à la peau parfumée, et de nature immatérielle 7. Le pervers, comme il fait un pas sur le pont, à cause d'affliction et comme le pont est affilé, tombe du milieu du pont, et déroule la tête en avant. 8. Et la déplaisance de son chemin à l'Enfer est comparable à ce que ressent l'homme vivant au milieu de cette existence fétide et périssable, là où des dards nombreux, aux pointes acérées, sont plantés renversés, et ressortent la pointe en haut, et ils vient malgré lui en courant; on ne lui permet pas de s'arrêter ni de s'attarder en arrière. 9. D'autant moins comparables à ce qu'on éprouve sur terre, sont ce plaisir et ce déplaisir pour les âmes,

que comme ils sont de la nature de l'esprit (càd du monde céleste), ils sont plus grands que ceux qui sont propres au monde physique. » Cf. aussi Dad., xx et xxiv.

2. Cf., ch. ii, note 4. Ici il commence le vadje avant de manger ; il l'achèvera après la consommation du repas. Il rend grâces aux deux génies des plantes (Khordad) et de l'eau (Amerdad) qui sont toujours représentés dans un repas.

3. Cf. ch. i. Les *Afrinagan* sont des invitations adressées aux âmes des morts et aux génies, et accompagnées d'offrandes. C'est un reste du culte des dieux mânes.

IV

1. Noms des deux génies qui vont conduire Arda Viraf dans le monde des esprits. Le saint Séróche défend la bonne création la nuit contre les attaques démoniaques ; il accueille l'âme du trépassé au sortir de son corps et la protège jusqu'au pont où elle subira le jugement. Quant à l'Ized Atar c'est la personnification du feu sacré : il est donné comme auxiliaire à Séróche parce qu'il a le pouvoir de réduire à l'impuissance, par la lumière, les maléfices ténébreux des démons ; enfin la présence de *deux* guides est nécessaire pour que l'âme d'Arda Viraf, qui est traitée comme un mort, soit portée par *deux* personnes.

2. Litt. « Tu es (cad. sois) venu sain et sauf, toi, Arda Viraf ; alors que tu es venu, il n'était pas encore (lire *hanuz*) temps. »

3. Les âmes que voit Arda Viraf au pont Tchinevad et qui errent là en chantant, en attendant l'aurore du 4e jour, sont des âmes vertueuses : Comparez ce chap. avec le Hadokht Nask, ii, 4-32 et avec le Mkh, ii, 125-139. — Cf. Dad., xx, 2-4 : 2. « Les âmes des (justes) trépassés et des (pervers) morts restent trois nuits sur terre : la première nuit elles reçoivent de la satisfaction de leurs bonnes pensées et de l'affliction de leurs

mauvaises pensées, la deuxième nuit elles éprouvent du plaisir de leurs bonnes paroles et du malaise et de la peine de leurs mauvaises paroles, et la troisième de l'exaltation de leurs bonnes actions et du tourment de leurs mauvaises actions. — 3. Et cette troisième nuit, à l'aurore, elles vont vers la place du compte sur l'Albourz (nom pehlevi du Haraberezaitî); le compte de leurs œuvres étant fait elles s'avancent sur le pont, et l'âme de celui qui est juste passe le pont et monte et si elle appartient au *hamistakan* elle y va occuper sa place, si elle a un excédant de bonnes œuvres et que ses mœurs aient été pures, elle va jusqu'au Paradis (*vahicht*), si outre un excédant de bonnes œuvres et des mœurs pures elle a chanté les hymnes sacrées elle va jusqu'au Garotman. — 4. L'âme de celui qui est damné tombe de l'extrémité la plus basse du pont ou du milieu du pont; elle tombe la tête la première en Enfer et elle est précipitée jusqu'au degré infernal que lui a valu sa perversité ».

4. Litt. « Sous la forme d'une jeune fille belle à voir, bien grandie, c'est-à-dire qu'elle a crû en bonne qualité (ceci est évidemment un commentaire du mot *bien crûe)*, ayant les seins en avant, c'est-à-dire que ses seins restent assis (sans retomber) », etc.

5. Litt. « Toi que je n'ai jamais vu dans le monde des vivants le corps d'aucune jeune fille plus beau, plus élégant que le tien. »

6. « C'est-à-dire aussi longtemps que les hommes pieux offriront à Ormazd le sacrifice et converseront avec lui en entretiens excellents. »

Hadokht Nask, II, (éd. Haug et West 32, et Westergaad : Yashtfragment, XXII, 14) :

AVESTA.

Aad mâm narô paçkâd yazentê ahurem mazdâm dareghoyashtemca hâmparshtemca.

ZAND.

Adîn li gabrâ akhar-ic yezbekhund, pun zak-i Auhrmazd dîryajishnîh u hampursagîh, dêr zaman amatshân Auhrmazd râi yazishn u hampursagîh-i frarûn kart.

Texte de l'Arda Viraf, IV, 34-35, lak gabrâ-i ahlav akhar min lak yezbekhund, pun zak-i Auhrmazd dêryajishnih u hampursagîh amat dêrdamân Auhrmazd râi yezbekhunishn u hampursagîh-i frarûn obdunih.

« Alors les hommes après m'honoreront du sacrifice, moi, ainsi qu'*Ormzad, recevant longtemps des sacrifices, et avec qui on s'entretient* ». Ces derniers mots mis à l'accusatif dans le texte, jouent le rôle d'un complément circonstanciel et l'on devra pour rendre le sens traduire « aussi longtemps qu'Ormazd sera honoré par des sacrifices et qu'on s'entretiendra avec lui. »

La ressemblance du Zand du Hadokht Nask et du texte de l'AV. est frappante. La phrase de l'AV. traduite au commencement de la note 6 et mise entre guillemets est un commentaire comme on le voit par le sens et d'une façon absolument certaine par la trad. pehlevie du Hadokht Nask : le Zand traduit : « Alors les hommes m'honoreront après du sacrifice pendant le long accomplissement du sacrifice et de l'entretien d'Ormazd », càd. ajoute le commentaire durant le long temps pendant lequel ils (les hommes), feront le sacrifice et l'entretien bon à Ormazd. » Le bon entretien n'est autre que la prière, moyen de converser avec Ormazd.

En lisant dans l'AV. *li* au lieu de *lak* comme dans le Zand du Hadokht Nask et *obdunt* au lieu de *obdunih*, on obtiendra ce sens : « C'est à moi (ta bonne loi et ta bonne conduite) que les hommes saints offriront le sacrifice après toi (après ta mort); dans ce long accomplissement du sacrifice et entretien d'Ormazd, ce qui veut dire la longue période de temps durant laquelle ils offriront encore à Ormazd sacrifice et entretien. »

V

1. Cf. AV., ch. III, n. 1.

2. Cf. Mkh., XLIX, 23. — Astâd, Rachne, le bon Vaê, les ferouchers des saints sont souvent mentionnés ensemble. voy. SNr LXXXVII. — Sur Achtâd ou Astâd, voy. Sirozah 26, et Dâd. XXX, 2, 3.

3. Mkh., II, 114-128 : « (Les âmes trouvent au pont Tchinevad) l'arbitrage de Mithra (ou Mihr), de Séroche et de Rachne et la pesée de Rachne le juste qui ne fait pencher d'aucun côté la balance des dieux; qui, en faveur ni des bons ni des méchants, ni des rois ni des gouverneurs, ne fait pas dévier autant que le fil d'un cheveu (le fléau de la position qu'il occupe quand les plateaux sont chargés) et ne fait pas de faveur par condescendance et qui traite avec la même impartialité l'âme du roi et celle du gouverneur et celle du sujet le plus humble. Et lorsque l'âme du juste va passer le pont, la largeur de ce pont devient égale à un farsang et elle passe avec l'assistance de Sérôche, etc. ». — Dâd., XXXI, 11 : ceux qui feront le compte des œuvres de l'âme du juste sont Auhrmazd, Vohouman, Mitre, Sérôche et Rachne; *Ibid.*, 5 : Vohouman annonce à l'âme du juste sa place et sa récompense. — Vohouman est chargé de tenir un compte exact des actions de tous les vivants; Mithra (en zend) ou Mitr (en pehlevi) ou Mihr (en persan) veille à la foi des contrats et à la loyauté et à l'affabilité des relations que les hommes ont entre eux, en sa qualité de Ized de la bonne foi et de l'amitié; après la mort, le saint Sérôche et Rachne le juste, pendant le compte des trois nuits, sont occupés à évaluer les bonnes œuvres et les péchés. Dâd. XIV, 2-4.

4. Ormazd « est », quant à Ahriman c'est le mot « néant », « non être », qui lui convient.

Voyez Oulémay-è Islâm où l'on nie formellement l'existence positive d'Ahriman. Il est logique que dans un système dualiste aussi conséquent, si l'existence d'Ormazd est réelle et positive, celle d'Ahriman « pouroumahrkô » soit une existence négative : d'autant plus que la première n'aura pas de fin, tandis qu'Ahriman sera anéanti.

5. La dernière phrase de cette profession de foi rappelle quelque peu cette phrase du symbole des Apôtres : je crois dans la résurrection de la chair et la vie éternelle.

VI

1. *Hamêstakân* ou *hamîstakan*, pluriel de *hamistak*. Hamistak adj. épithète de l'âme qui habite en ce séjour; par ext. le pluriel de ce mot a été pris pour désigner ce lieu.

On ne saurait assimiler complètement le hamistakân au Purgatoire : le hamistakân ressemble au Purgatoire en ce qu'il est le lieu où l'on met ceux qui ayant autant de bonnes œuvres que de mauvaises, ne pouvaient aller ni au Paradis ni en Enfer, mais il en diffère en ce que les âmes qui y sont y demeureront jusqu'à la résurrection sans espoir de pouvoir gagner le Paradis avant le jugement dernier. Voy. Vd. pehlevi, IV : ce lieu est au-delà du pont où se tient le tribunal des trois juges : il va de la terre à la sphère des étoiles, cf., Mkh., VII. Le Dâd. ch. XXIII, connaît deux *hamistakân*, celui du Paradis et celui de l'Enfer : en vérité, c'est un dédoublement du hamistakân primitif. Quant à l'étymologie de *hamistakân*, cf. *hamêchak* « toujours ». La phrase « et je vis les âmes de quelques hommes qui étaient ensemble », semble vouloir indiquer une étymologie, car on peut lire *man pun ham yekoyemunât havând*, ce qui, sous une forme iranienne, serait *ki pa hamistât hend*. *Hàmistakân* serait ceux, ou le lieu de ceux qui

sont dans une situation égale : en d'autres termes, qui ont un nombre *égal* de bonnes et de mauvaises actions, qui souffrent *également* de la chaleur et du froid, qui sont *également* repoussés du paradis et de l'enfer.

2. Exhortation à l'accomplissement des bonnes œuvres. Cf. SNr, III, IV. — *Srochotcharanam* (cf. J. Darmesteter, trad. du Vd., introduction, p. XCVI). Un coup de srochotcharana vaut 6 dirhems, et 300 coups valent un tanafouhr et demi ou 1800 dirhems. Vd., IV, 11.

3. Ces âmes souffrent le froid et le chaud en punition de ce qu'elles n'ont été ni froides ni chaudes; comme les Laodicéens, Apocalypse III, 15.

VII

1. Les ch. VII-X décrivent les 4 divisions du Paradis : elles sont les mêmes dans Mkh., VII; Dad. XXXIV. — Sur le bien-être et les joies du paradis, voy. Dad. XXVI.

IX

1. Cf. Yasna.

X

1. Litt. « Demandèrent le salut (pour nous) » ou « nous souhaitèrent bonne santé »

2. Bois le *anôch* « breuvage d'immortalité, ambroisie ». Voy. Bd. chapitre de la résurrection, BY. 3, 5. Cf. persan *nôchdârou* « antidote et thériaque », proprement le « remède contre la mort ».

La nourriture spirituelle de l'âme du juste est le beurre de Maidyozarm Dad., xxxi, 13; cf. le *zaremaya raoghna* (Hadokht Nask ii, 38). Le *maidyôzarm raogan* (Mkh. ii, 152), appelé encore *mînô rôghan* dont Bahman donne une coupe à l'âme du juste avant son entrée au Paradis : elle oublie aussitôt tous les soucis terrestres et est ainsi préparée à jouir de la félicité indéfinie. C'est ainsi que les eaux du Léthé avaient la propriété de faire oublier le passé aux âmes de ceux qui en buvaient une fois.

3. Cf. SNr xcii : « Il faut entretenir avec soin le feu Behrâm..... et ne lui donner que du bois fini, c'est-à-dire brûler cette année le bois de l'année passée. » Cf. SNr xxxix. Cf. SBd, et Pahlavi Texts, t. II, p. 374, sur la peine que subit l'âme de Guerchaspe (= Keresâspa) pour avoir répandu de l'eau sur le feu.

XI

1. Traduction du Vend , xix, 31.
2. Lire *ol mahân* (et non *miyân*.)
3. Kai Vichtâspe ou Gochtâspe est le premier homme qui fut converti par Zoroastre. Cf. AV. dernier chapitre; Djamaspe est son grand vizir selon le Chahnameh, et le grand pontife selon le Djamaspnameh. (Voy. Yasna 46, 49 et Yacht 13.

Ce fut lui qui demanda à voir de son vivant la place qui lui était réservée au Paradis : c'est ainsi mais dans un genre moins sérieux, que le trouvère Raoul de Houdan se fit montrer par Dieu même la couronne qui l'attendait dans l'éternité. (Voyage de Paradis).

4. Au lieu de « fidèles de la Loi » il serait plus exact de traduire « porteurs de la Loi », c'est-à-dire « ceux qui savent la Loi par cœur » (voy. note 6 du ch. i de l'AV) où peut-être « les propagateurs de la Loi ».
5. Répétition.

XII

1. *Râd* « généreux, qui fait des dons pieux ». La libéralité est la souveraine des vertus d'un zoroastrien. Cf. Mkh., xxxvii, 4; de là ces donations princières faites par les riches Parsis de l'Hindoustan pour des fondations d'utilité publique.

2. Le texte passe ici du pluriel au singulier. Cette confusion des nombres s'explique assez par la désinence même du mot *ravân,* qui produit à l'oreille l'illusion d'un pluriel.

3. L'épithète de *azvar barehinit* « créée en haut » appliquée à la lumière est expliquée par la phrase suivante, qui n'est qu'un commentaire interpolé de cette épithète « dans la lumière créée audessus », parce que, dit le commentaire, en haut une lumière s'en dégageait sans cesse. La lecture *azvar* pour *avzar* est d'accord avec les mots *dar bâlâi.*

4. *Buland rôchanîh* « la lumière suprême ».

XIII

1. Citation du Hadokht Nask ii, 39; dans ce texte zend le mot *ratoukhchathra,* est rendu en pehlvi par *ratkhoutâ* et commenté par ces mots : c'est-à-dire qu'elles tiennent leurs maris pour leurs chefs. Dans notre texte les derniers mots sont textuellement reproduits après *ratkhoutâ :* ce n'est pas le premier exemple d'un commentaire pehlevi interpolé dans l'AV.

2. Cf. Dad., xli.

XIV

1. *Mâsarbar*, cf. l'arabe *hâfiz*. Les 4 classes de la nation, prêtres, guerriers, laboureurs, artisans, sont représentées dans ce chapitre. Les deux premiers alinéas sont relatifs aux prêtres et aux fidèles qui ont brillé par leur piété.

2. *Artêchtâr*, zd. *rathaêchtâr* « cavalier », par ext. tout guerrier, tout homme de la 2[e] classe. Le paragraphe suivant mentionne les fidèles qui ont tué des *kharfastar* ou bêtes nuisibles, ils sont rapprochés des guerriers sans doute parce que tuer les contre-créatures d'Ahriman c'est guerroyer pour Ormazd.

3. Litt. « parce qu'ils se sont tenus (dans l'attitude de la prière) debout devant les génies des eaux, etc., et leur ont fait invitation *(âfrin)*, et leur ont dit louanges, actions de grâces et prospérité *(âpâtîh)*.

4. Il est curieux à noter que la loi mazdéenne se contente d'exiger des artisans le respect des rois et des autorités. Si l'obéissance des artisans au gouvernement suffisait pour leur assurer le Paradis, c'est que vraisemblablement cette obéissance leur coûtait beaucoup. Cf. Mkh., LIX, où sont énumérés les vices propres à chacune des 4 classes de la nation.

XV

1. Càd le gros et le menu bétail.
2. Càd pendant la saison ayathrema cf. Visp., I, 5.
3. Voyez AV. ch. XI.
4. *Djâdangovân* pl. de *djâdango* « qui quête pour les prêtres. » Cf. J. Darmesteter Ét. ir,

t. II, p. 155; Sd. Nr., xxii; Mkh., xv, 20, xxxiii, 11.

5. *Pahloum ahvân*, trad. du zend *vahichtem ahoum* « le monde excellent », d'où est sorti le persan *béhicht* « paradis ».

XVI

1. Voy. même sujet, ch. lvii et Sd Nr xcvi.

2. D'après cette dernière phrase, il serait plus logique de traduire, si le texte le permettait, ceux qui ne peuvent la passer sont ceux pour qui, après leur mort, on a beaucoup pleuré, etc., et non ceux qui ont pleuré.

XVII

1. Il revient du Garotman au pont Tchinevad pour aller à l'Enfer dont le gouffre s'ouvre sous le pont.

2. Càd les trois nuits qui suivent sa séparation d'avec le corps.

3. Litt. « Je vis les âmes des damnés tandis qu'elles souffraient pendant ces trois premières nuits autant de méchef et de misères et de maux comme jamais dans le monde physique elles n'avaient éprouvé autant de ces misères. »

4. Ce chapitre est tiré en grande partie du Yecht, xxii, 19 ou Hadokht Nask, iii. Cf. Mkh., ii, 158, et Dâd. xxv : « Zoroastre demanda : lorsqu'un méchant vient à mourir, où demeure son âme cette nuit ? Ormazd répondit : elle erre dans le voisinage de la tête, répétant la prière : « Vers quelle terre irai-je ? » — La première phrase : « C'est une âme de damné qui erre près de la tête », est obscurcie par des membres de commentaire y interpolés ; comparez le Hadokht

Nask, II, 4 : « L'âme (du juste) est assise dans le voisinage du crâne », c'est-à-dire, ajoute le commentaire, le lieu où quand sa vie sort, elle se tient, c'est la tête. » Par analogie, le passage de notre texte se traduira : « L'âme du damné erre là (càd. dit le commentaire, quand le damné meurt) à la tête (comment. : le lieu où quand la vie sort elle se tient, c'est la tête). »

5. Yasna, XLVI, 1.

6. C'est au nord qu'habitent Ahriman et les démons. Cf. Vd., XIX, 1 ; c'est au nord qu'est l'Enfer. Cf. Mkh, XLIX, 15-17.

7. Ce portrait est justement celui de la Naçou. Vd., VII, 2; VIII, 71; IX, 26.

8. Cf. Vd., VII, 2. Ayant les genoux en avant, càd les jambes fléchissantes; l'anus en arrière, difformité fréquente dans la race nègre; et *akanârak drim*, mot de sens encore inconnu, litt. ayant des drim infinis, càd (ajoute un débris de commentaire) que les drim étaient joints aux drim sans solution de continuité.

9. Ce sont les dons faits aux prêtres : *ahlavdât*, persan *achôdâd* « dons pieux, aumônes. » Le fidèle qui va les recueillir lui-même s'appelle *djadango*. Voy. plus haut, ch. XV. Cf. Vd. XVIII.

10. Litt. « Des gens qui leur ont fait accueil en hébergement. »

11. « Et tandis que j'étais *afravâft* (commentaire : càd j'ai été tenue pour mauvaise), par toi j'ai été faite plus *afravâft*. » D'où *afravâft* signifie haï, méprisé; dans les trad. scr. ce mot est rendu par *aprasârita*. Cf. Mkh., II, 179.

12. Mot douteux, hapax legomène.

13. Voy. note 6 plus haut.

14. Lire *li akhar min lak*.

15. Mêmes divisions dans le Mkh., VII. — Selon Dâd. XXXIII, l'Enfer comprend trois régions : le hamistakan des damnés, le pire monde et le droudjaskan.

XVIII

1. Litt. « De telle espèce que jamais je n'en ai ni vu ni entendu de cette espèce sur la terre. » Cf. Mkh., VII, 27-28.

2. Mkh., VII, 31 ; Aogem. 28; Vd., V, 62. — Sur les ténèbres de l'Enfer séjour de l'Esprit meurtrier, cf. cette expression de Job, X, 21-22 : « Terre de ténèbres où règne un ennemi éternel. »

3. Cf. Mkh., II, 30. — Comparez la puanteur du lac Aorne. Sur la nature de l'Enfer, des peines, des tourments et de la puanteur de l'Enfer. Voy. Dâd. XXVII.

4. Les 9000 ans qui précèdent la résurrection.

5. Mkh., VII, 29. — Comparez Dante, Enfer, ch. VI : « Cerbère..... écorche les esprits, les déchire et les écartelle. »

XIX

1. Litt. « Quel péché a fait *le corps* (càd la personne physique quand elle vivait sur la terre) dont *l'âme* subit un châtiment pareillement grave? » Le *corps* est opposé, ici, à *l'âme* : car c'est le *corps* qui a été l'instrument du péché, et c'est *l'âme* qui l'expie comme en étant le véritable auteur. Cf. Sd. Bd., sur la responsabilité de l'âme. Les âmes de Dante sont revêtues d'un corps qui ressent la douleur.

2. Cf. Vd., I, 8; 44; SNr, IX; Mkh., VIII.

XX

1. Cf. SNr., XLI; Vd., XVI; XV; VIII.

XXI

1. Cf. Vd., III, 66; XVIII, 26; IX, 180.
2. Le meurtre d'un fidèle, d'un homme pur. Cf. Vd.

XXII

1. *Farzand-i apâyichnîk-i nafchâ* « son enfant légitime ? »
2. Le ch. finit par ces mots qui ne sont qu'une note interpolée : « Il y en a qui (s.-ent. disent que) : chaque fois c'est un péché de 15 tanafours et demi. » Le tanafour se compose de 300 stirs de 4 dirhems chacun, en poids. Le tanafour vaut donc 1,200 dirhems, ce qui équivaut à 200 çraochotcharana. Cf. Vd., XVI, 17.

XXIII

1. Litt. « Mâchait en causant et mangeait illégalement et sans tenir de vâdge l'eau et les plantes de Khordad et d'Amerdad et à la façon d'un pécheur, ne faisait point de yechte... » Manger et parler à la fois sont un péché : le silence pendant le repas est un devoir; on doit commencer le repas par la récitation à voix basse d'un vadje et l'achever par la récitation à haute voix d'un nouveau. Cf. Mkh., II, 33. SNr., XXI. De même dans le conte du « Dormeur Eveillé », traduit par Galland : « Abou Hassan et le calife déguisé en négociant de Mossoul, *mangèrent sans parler* et même sans boire, selon la coutume du pays (à Bagdad) ».

2. Le supplice a quelques rapports avec la peine : les végétaux sont vengés sur les cheveux et la barbe du damné ; l'eau sur le sang et la salive.

XXIV

1. Cf. SNr., LXVII, LXIII.

XXV

1. Litt. « séparaient l'un de l'autre. » Cf. pour l'expression ch. XXX.
2. Cf. Mkh., II, 35. Vieux Rivayet, p. 174, v°, g[d]. Rivayet, p. 42. Cf. dans Pindare, *Pythiques*, IV, 70, l'épithète de μονοσανδαλος appliquée à Jason.
3. Litt. « marcher découvert. » Cf. Dad., XXXIX et XL, le costi est la ceinture obligatoire du Parse. Cf. SNr., XLIV, le sadereh est une chemise qui se passe au cou.
4. C'est un péché parce que l'on souille la terre plus que quand on se tient accroupi. Cf. Vd., XVIII, 40. Cf. SNr., LVI.
5. Un péché est un acte agréable aux démons, la vie d'un pécheur est un CULTE perpétuel DES DÉMONS.

XXVI

1. En un mot qui a répliqué à son mari ; qui a, comme disait Saadi de sa femme, déployé la langue de l'impertinence. Cf. sur l'obéissance que la femme doit au mari, AV. ch. LXIII, et SNr., LIX, SBd., XLVII.

XXVII

1. Le gobelet.
2. Sur la probité commerciale, cf. ch. LXXX. Voy. Sd Bd.

XXVIII

1. Le serpent *chîpâk* (cf. Vd , IX, 129, XVIII, 65, Tir. Yt. 6 et 37) semble désigner la vipère. Cf. J. Darms., Et. ir., II, p. 221.
2. Qu'il subit maintenant en enfer.

XXIX

1. Cf. Mkh., II, 8-12; XXXVI, 25; XXXVII, 29, SNr., XLII et XCIII, AV. XL, LXVI.

XXX

1. *Vidjârind*, même verbe qu'au ch. XXV, *vidjârt*.
2. Cf. SNr., XXXIV et AV. LXXIV.

XXXI

1. Cf. Vd., III, 119.

XXXII

1. C'est-à-dire : qui n'a jamais rien fait de bien, qui n'a accompli aucune œuvre charitable, et dont la vie a été stérile.

2. Il faut lire *Davâns*, comme on peut le voir par le Yasna XXXI, 10.

3. Le même récit existe en pehlevi dans le Rivayet pehlevi qui le cite comme extrait du Spend Nask. Cf. Yasna XXXI, 10 ; Sd Bd. ; et SNr., IV : « Un jour qu'il était à la chasse, il vint en un lieu où il vit un mouton assez loin duquel était un tas d'herbe; ce mouton était affamé mais comme il était attaché il ne pouvait arriver jusqu'à l'herbe. Le roi poussa d'un coup de pied la botte jusque devant le mouton. » Cf. Sls., trad. West., XII, 29.

Le ch. LX, a quelque ressemblance avec le présent.

XXXIII

1. Cf. AV. XLV, LV.

XXXIV

1. Jeter ses cheveux dans le feu est un grand péché.

2 S'est servi de chaufferettes, et ainsi a souillé le feu.

3. Cf. ch. XX, plus haut.

XXXV

1. C'est un crime que l'AV. reproche souvent aux femmes.

XXXVI

1. *Aharmokîh* « l''impiété, l'athéisme, l'hypocrisie. » Cf. le sultan Mahmoud de la *Légende des Siècles* de V. Hugo.

XXXVII

1. Allusion au mauvais œil ?

XXXVIII

1. *Nasâï* désigne le cadavre, ou tout ce qui en provient, en un mot la charogne.
2. Le *hikhar*, toute matière organique détachée du corps en vie, comme rognures d'ongles, cheveux, peau, salive. Souiller l'eau et le feu, son propre corps ou celui d'autrui est défendu. Cf. AV. xxxiv, xxxvii, lviii.
3. « Il fut perpétuellement *êvakbar* et souillé »; *êvakbar* désigne l'homme qui porte seul un cadavre, contrairement aux usages qui prescrivent de le porter à deux afin que la puissance maligne du démon qui habite le cadavre soit divisée et par conséq. moins efficace, par ext. *êvakbar* signifie « impur ». Cf. Vd., iii, 15 (50); viii, 29.

4. La purification est de rigueur avant la prière ou toute espèce de travail. Cf. G AB. Comment. note 33, SNr., L, et Coran v, 46 : « Ne priez point quand vous êtes souillés : attendez que vous ayez fait vos ablutions. »

XL

1. Voy. plus haut, ch. XXXIII; et XXIX, et plus bas LXVI.

XLI

1. Passage brusque du sing. au pluriel.
2. Ou qui sont allés au bain chaud de beaucoup *ol garmapak-i kebad.*
3. En souillant l'eau chaude, il souillait l'eau et le feu; ensuite il souillait la terre dont il se servait pour se frotter la peau.
4. Sur l'interdiction des bains chauds voy. Zend Avesta, trad. Darm, t. I[er], introd. p. XC.

XLII

1. Ce chapitre et le suivant ne sont qu'un dédoublement du même sujet. Ces enfants ne sont pas punis; ils punissent.

XLIII

1. « Litt. n'a point *reçu* ses propres enfants. »

XLIV

1. Càd. Qui s'est fait avorter. Le Vd., xv, fait allusion (30-48), aux filles-mères qui pour cacher leur faute ont recours aux services des vieilles femmes qui leur procurent des drogues abortives.

XLVI

1. Voy chap. xci.
2. Lui seul doit porter la peine de cette spoliation. — Comparez Mkh., II, 46-49 : « Ne ravis point le bien d'autrui, de peur que ton propre travail ne te profite point ; car on a dit : celui qui mange (càd. jouit de qqe chose qu'il n'a point acquis par un travail honnête, mais aux dépens d'autrui, ressemble à celui qui a dans sa main la tête des hommes et qui mange la cervelle des hommes ». Le spoliateur mange en Enfer la cervelle des hommes comme sur terre il grugeait son prochain et se nourissait des sueurs du peuple. Cf. ch. xci.

XLVII

1. Cf. Vd., xviii, 8-9 (21-24). Ces trompeurs sont des tartufes iraniens qui cachent sous des dehors de dévotion leur impiété et leur hérésie : le mot *aharmog* est souvent trad. par l'arabe *monâfiq* : « hypocrite, athée, » mais un athée qui dissimule son scepticisme.

XLVIII

1. Cf. Vd., XIII

XLIX

1. Litt. « les démons déterraient des rocs et les lançaient par derrière, de sorte que (les damnés) les tiraient sur leur dos et ne pouvaient les traîner. »

2. « Ont pesé » càd. ont mesuré et vendu ; « ont pesé mensongèrement », càd. ont trompé l'acheteur en lui donnant moins que la mesure. — Le dernier mot est douteux.

L

1. *Mâr-i chipâk*. Voy. plus haut XXIII, au lieu de *nîhîp* peut-être faut-il lire *va chîp*, un mot parent de *chîpâk*, et traduire : « et (ces serpents) lançaient leurs dards, dardaient. »

LI

1. Litt. a « fait mensonge au contrat, » en lisant *zinhârkadbâ*, qui serait un synonyme de *mithro-droudje ;* en lisant *zinhâr-i kadba* « contrat de mensonge » càd. contrat destiné à être violé Cf. Mihr, Yt., et Vd. IV.

LII

1. *Fākhīẓ-i chipak.*
2. Litt. « mensonge au contrat, au mithra ». Le mot *mithra* désigne également le contrat et le dieu des contrats — Cf. LI.
3. Litt. « a menti aux contrats. »
4. Mihr Yt. 2 : « Ne tue (câd. ne viole) pas le mithra (càd. le contrat) ô Sp. Zoroastre, ni celui que tu as demandé à l'infidèle ni celui que tù as demandé au fidèle de ta religion. »
5. Citation du Mihr Yt., 2.

LIII

1. Cf Bd., p. 21. — Ici Viraf, après avoir assisté à divers genres de supplices des damnés (ch. 19-52), revient au mont Tchakat-i daîtîh au pied duquel, dans les profondeurs de la terre et sous le pont Tchinevad, s'ouvre le gouffre de l'Enfer. Ce chapitre et le suivant sont la répétition du ch. XVIII. Rien n'explique cette seconde rentrée de Viraf en Enfer, puisqu'on ne voit pas qu'il en soit sorti : de plus il ne s'agit pas ici des profondeurs les plus reculées de l'Enfer puisqu'on mentionne le mont Tchakat-i daîtîh : c'est donc une incohérence de plus, défaut assez fréquent dans la littérature pehlvie.

LIV

1. Litt. « si l'on mettait au feu. »
2. Sans doute : sur un espace aussi grand que

l'intervalle de l'œil à l'oreille, il y avait là autant d'âmes damnées que de crins à la crinière d'un cheval.

3. Voy. plus haut, ch. XVIII.

4. Cf. chap. XVIII.

LV

1. Cf. LXIV, ligne 3. — Comp. pour l'analogie du châtiment, *Divine comédie*, Enfer, ch. VI : (Les âmes des gourmands) souffrent de « la pluie éternelle, maudite, froide et lourde; elle tombe toujours la même et de même. Une grêle épaisse mêlée d'une eau noirâtre et de neige tombent à verse sous ce ciel obscur; la terre qui les reçoit infecte ».

2. Litt. « refroidi le feu Varahrâm. »

3. En lisant *nâvtâk*.

LVI

1. Cf. Mkh., XXXVI, 13 : « Le dixième péché consiste à jouir d'un bien qu'on a reçu en dépôt et à être *nikîrâi* » càd. à commettre un détournement, à être un dépositaire infidèle.

LVII

1. Pour les morts. Cf. ch. XVI.

2. La Loi des Douze Tables défendait aux femmes de s'égratigner les joues et de manifester une douleur trop bruyante : *mulieres genas ne radunto, neve lessum funeris ergo habento* (Cicéron, *De legibus*).

LVIII

1. La souillure d'une eau dormante est d'autant plus grande que le volume d'eau est plus grand.

LIX

1. Cf. xcv.

LX

1. Comme le tyran Davans : son corps entier a été coupable sauf le pied droit qui a été vertueux. Cf. ch. xxxii, note 3. — Quant au supplice de la marmite, comparez les poêles à frire sur lesquelles sont exposés, selon les lois de Manou, les damnés ; la cuisine infernale qui se fait chez Proserpine dans les Grenouilles d'Aristophane, ainsi que dans le *Songe d'Enfer* de Raoul de Houdan du xiii[e] siècle.
2. Sur l'adultère, cf. SNr., xlii et lxiii.
3. Acte méritoire. Voy. SNr., xliii.

LXI

1. Cf. SNr., lxv.

LXII

1. Cf. ch. XXIV, LX, LXIX, LXXXV, LXXXVIII, XCV.

LXIII

1. Voy. plus haut, XXVI.
2. Litt. « a fait son amas, son tas. »

LXIV

1. Cf. plus bas même sujet, ch. LXXVIII.

LXV

1. Cf. SNr., XL.

LXVI

1. Cf. plus haut, ch. XL et XXIX.

LXVII

1. Cf. LXVIII et XCIII.

LXVIII

1. Elle s'attachait à lui pour ne point en être séparée.

2. Càd. je les ai reconnus, honorés.

3. Càd. pourquoi, puisque j'étais sous ta dépendance, ne m'as-tu pas châtiée et corrigée? Le mari est aussi le chef spirituel de sa femme. Voy. SNr., LIX. « Dans la Loi bonne pure des Mazdéens, il n'est point prescrit aux femmes de faire le *niyâyich;* leur niyâyich consiste à se placer trois fois par jour, d'abord le matin, puis à la prière du midi, enfin à la prière du soir, debout devant leurs maris les mains contre les épaules (càd. croisées sur la poitrine en signe d'obéissance), et à dire : « Quelles pensées as-tu afin que « je les aie, quel langage te plaît-il que je tienne, « et quelles actions te plaît-il que je fasse, afin « que je conforme en tout ma conduite à tes « commandements. » Puis elle doit ce jour-là se comporter selon ce que lui commandera son mari. » Cf. SBd., XLVII, et SNm., LXV.

4. Cf. une scène analogue Bd., p. 73, lignes 1-11 : « Puis aura lieu l'assemblée de Satvâstarân : » là tous les hommes qui sont sur cette terre se trouveront réunis. Dans cette assemblée, chacun verra ses bonnes et ses mauvaises actions. Au milieu de cette assemblée le coupable sera aussi reconnaissable qu'un mouton blanc parmi des noirs. Dans cette assemblée le coupable qui pendant sa vie a eu pour ami un juste, se plaint de ce juste en disant : « Pourquoi pendant la vie lorsque tu accomplissais de bonnes actions, ne m'as-tu pas instruit dans le bien? » Comme le juste ne l'a pas instruit, il faut en conséquence qu'il ressente ainsi de la honte au milieu de cette assemblée. »

LXIX

1. Litt. « détruit. »
2. Litt. « ont fait souffrir le corps du mari. »

LXX

1. Cf. le chap. précédent. Litt. : « A maritis suis procul steterunt, neque (mariti) contenti unquam fuerunt, neque (illæ) iis coeundi secum facultatem dederunt ».

LXXI

1. Mot douteux.
2. Cf. sur la pédérastie voy. chap. XIX; et sur la séduction de la femme d'autrui, SNr., XLII et LXIII et AV. LXXXVIII.

LXXII

1. Litt. « ont souillé le mâle pur. » Cf. SNr., LXVIII. Sls., III, 29. Vd. (pehlvi), XVI, 20. Le premier péché de la femme impure est contre les hommes et Ormazd, dans le Homast.

LXXIII

... ...aient les yeux. » C'est
... raison qu'on accusait
... sorcellerie. L'usage des
... aux femmes par le
... les hommes à *l'abri* de leurs

...

... les nécessités légales, plus
... xxx et SNr., xxxiv.

LXXV

...sciés, et par conséquent privés
... xlviii.

LXXVI

... de sorcellerie, cf. ch. xxxv.

LXXVII

LXXVIII

1. Cf. LXIV.

LXXIX

1. Sur les juges prévaricateurs, cf. XCI.

LXXX

1. Cf. ch. LXVII.

LXXXI

1. Cf. LXXVI.

LXXXII

1. Cf. LXIII.

LXXXIII

1. Cf. ch. LXIII (fin) punition de la femme qui dérobe de l'argent au mari.

LXXXV

1. Sens douteux; peut-être : « dont on enveloppait le corps d'une peau de fer. »
2. Cf. SNr., LXVII; Vd. pehlvi XVIII, 62-65.

LXXXVI

1. Le sens paraît être que pour la femme qui est unie à son mari par le genre de mariage appelé en pehlevi *Khêtôkdas*, l'adultère est en pareil cas plus qu'un crime civil ou social, mais un sacrilège. Le mariage entre proches parents était réputé le plus saint des mariages et le plus agréable aux Izeds. Voy. ch. II.

LXXXVII

1. Cf. ch. XLIV, LXIV, LXXVIII. Il s'agit ici de la nourrice mercenaire, qui allaite les enfants d'autrui aux dépens du sien.

LXXXVIII

1. Cf. ch. LXXI et SNr., XLII et LXIII.

LXXXIX

1. Cf. SNr., XX, XXII et XXIX.

XC

1. Cf. ch. XXXIII, LV, XCVII; SNr., LXI.

XCI

1. Ici le juge prévaricateur est condamné à ronger la cervelle de son enfant comme il a sur terre en trafiquant de la justice, grugé les innocents pour favoriser les coupables. Au ch. XLVI, l'homme qui s'est enrichi aux dépens d'autrui sur terre, est condamné à dévorer une cervelle humaine en Enfer. Le comte Ugolin qui mis en prison sur les accusations mensongères de Ruggiéri fut poussé par la faim à manger de la chair de ses enfants, ronge en Enfer, au chant XXXIII, la cervelle de son calomniateur. Mais il n'y a là qu'une ressemblance fortuite entre la Divine Comédie et l'Arda Viraf.

2. Litt. « et ne regardait pas avec bon œil *(houtchachmîhâ)* et droitement *(râstîhâ)*. »

3. Sur le juge prévaricateur et vénal cf. ch. LXXIX.

XCIV

1. Sur les femmes qui servent comme nourrices, cf. ch. LXXXVII.

XCV

1. Litt. « qui à cause de son désir passionné et sa concupiscence de coït illicite ». Cf. XLIV, LXIV, LXXVIII, LXXXVII.

XCVI

1. Ou, en corrigeant dans le texte le pl. par le sg. : « Un homme..... qui semait du nesai et le mesurait au boisseau. »
2. Cf. Vd., III : la troisième joie de la terre est l'agriculture.

XCVII

1. Ils ont frustré leurs âmes, en leur préparant par leur conduite coupable les châtiments de l'Enfer.

XCVIII

1. Ou « sur lesquels on (= les démons) évacuait des excréments et qui les mangeaient. »
2. SNr., LXXXIX.
3. Cf. SNr., LXXXVI et Vd. XIII, 16, 51, XIV, 1.

XCIX

1. Peut-être : « y tombaient la tête la première. »
2. Cf. ch. XIV.

CI

1. Dâd. XIX, 2 : « Auhrmazd étant un esprit d'entre les esprits, doit être entendu par ceux qui

sont matériels et ceux aussi qui sont spirituels, mais sa forme n'est complètement visible que par le moyen de la sagesse. » *Ibid.* 4 : « Quant aux âmes des justes et des damnés, elles voient dans les places spirituelles le trône qu'elles croient être une vue d'Auhrmazd. »

2. Cf. zd *aêvo pantô*, etc.

3. Cf. le commencement de l'AV., ch. I.

4. Cf. Aogem., 84, éd. Geiger. Litt. « ne se mêlera pas à la poussière. Voy. J. Darm. *Et Iran.*, t. II, pp. 75-76.

5. Ici un des plus anciens manuscrits porte la formule : « Que cela soit ainsi, que cela soit ainsi le plus possible » qui correspond à Ainsi soit-il. Cf. GAb. IX, 7 : *étoûn yehevoûnât, êtoûntar yehevoûnât.*



INDEX



INDEX

N -B. — Le chiffre renvoie au chapitre.

Achtâd 5.

Aderbâd. Voy. Atarpât.

Adultère (femme) 24, 62, 64, 69, 78, 85, 95.

Afravâft 17, note 11.

Agriculteurs 14. Services rendus à l'agriculture 15.

Ahriman (ses sarcasmes aux damnés) 100.

Alexandre 1.

Ambroisie 10.

Ame Nature de l' —; distincte de celle du corps 19, note 1.

Amourdat 23.

Animaux de la bonne création. Soins aux — et élevage du bétail 15. Mauvais traitements aux — 48, 75, 77, 98. Tuer des — 30, 74, 98. Animaux nuisibles : tuer des — 14, 60.

Aoguemadaêtchacité dans l'AV, 101.

Arta ou **Arda Viraf.** Voy. Viraf.

Artisans 14.

Atar (l'Ized) 4.

Atar Farnbag 1.

Atarpât Mahrspendân 1.

Auhrmazd. Ortographe pehlevie d'Ormazd.

Aumônes 17.

Avarice 31, 89.

Avortement 44.

Bains chauds. (Interdiction de l'usage des —) 41. Bains de fontaine, de rivière (interdiction des —) 58.

Behram (le feu). — Le laisser éteindre 55.

Bergers 15.

Bièvre (tuer le —) 98.

Bois humide. Mettre du — sur le feu 10.

Charité 15, 17.

Chaussures. N'avoir qu'un pied de chaussé 25.

Classes. Les quatre — 14.

Chien de berger, chien de garde 48.

Contrat. Violation de — 51, 52.

Costi 25.

Cuisine infernale 60, note 1.

Damné. Souffrances de l'âme du — pendant les trois premières nuits de sa mort 17.

Davâns le tyran. — 32, 60.

Dépositaire infidèle 56.

Détournements 56.

Deuil. Interdiction du — 16, 57.

Dinkart mentionné dans l'AV. 1.

Discorde. Fauteur de — 29, 66.

Djamaspe 11.

Eau. Souiller l' — 37, 38, 58.

Enfants. Le père qui ne reconnaît point ses — 42, 43. La mère qui allaite l'enfant d'autrui au lieu de nourrir le sien 87, 94. — Celle qui laisse dépérir son enfant 59, 95.

Enfer. Entrée de l' — 18; le plus profond de l' — 53.

Etoiles. Voy. Paradis.

Evakbar 38, note 3.

Fainéant 32.

Farchostar 11.

Faux témoignage 33, 45, 55.

Femme qui a ses règles 20, 22, 72, 76. — Qui se met des cheveux postiches et se farde 73. — Prostituée 81. — Désobéissante à son mari 26, 63, 70, 82. — Qui vole son mari 63, 83. — Vertueuse et obéissante à son mari 13.

Feu. La femme qui a souillé le — en y jetant de ses cheveux et en y chauffant son corps 34; gens qui ont souillé le — par des immondices 37, 38; bois humide sur le — 10; temple du —.

Frauder sur les poids et mesures 27, 80. — Dans le fermage des des terres 49.

Frouher 5.

Frustrer ses employés de leurs salaires et ses associés de leurs parts dans les bénéfices 39.

Garotman 10, 101.

Gayomert 11.

Gochtâspe, nom persan de Vichtâpe.

Guerohaspe, nom persan de Kereçâspa.

Hérésies.

Hikhr.

Généreux 12.

Guerriers 14.

Hamestagan 6.

Homicide sur la personne de l'homme juste 21, 55.

Hospitalité 17, 93.

Houkhte 8.

Houmat 7.

Houvarchte 9.

Hypocrisie en matière de religion 36, 47.

Incrédulité ou **ingratitude** envers Dieu et et la Loi 61.

Indifférence en matière de religion, 6.

Infanticide 44, 64, 78.

Infidèle 52, note 4.

Insurrection 99.

Içadvastar 11.

Jugement des âmes au Pont-Tchinevat, 5.

Khordat 23, 58.

Loi. Ceux qui ont été fermes dans la —, ceux qui l'ont enseigné, ceux qui l'ont étudiée 15.

Lune. Sphère de la — 8.

Magistrats 15.

Maîtres de maisons (ou chefs de tribus) 15.

Mang 2.

Mari qui n'a point dirigé et éclairé sa femme 68.

Mariage (Khetokdas) 7, 12, 86.

Mâsrbar, 14.

Médisance 29, 40, 66.

Mensonge 33, 40, 55, 90, 97.

Menstnnes, 20, 22, 72, 76.

Mihr (l'Ized) 5.

Misanthropes 92.

Mithra, orthographe zende du mot Mihr.

Mitr, orthographe pehlevie de Mihr.

Narcotique 2.

Nasâi. manger du — 98.

Nirang 2.

Nord 17.

Nourrice 87 et 94.

Obéissance de la femme au mari 68, note 3.

Ormazd n'a pas de corps 101.

Paradis des purs 15.
1er étage du — 7,
2e étage du — 8,

3e étage du — 9, 4e étage du — 10.

Pédérastie 19, 71.

Père et mère. Celui qui a affligé ses — et ne leur a point demandé pardon 65.

Persépolis 1.

Plantes. Culte dû aux — 23.

Pont. Démolir le — d'un cours d'eau navigable (?) 55.

Prêtres 14.

Prévaricateurs 67, 79, 91.

Purification avant la prière 38, n. 4.

Rachne (l'Ized) 5.

Repas. Garder le silence pendant le — 23.

Révolte contre l'autorité 99.

Rivière de larmes 16.

Rois. Les bons — 12, les mauvais — 28.

Royauté 9.

Sadéreh 25.

Séduire une femme mariée 60, 71, 88.

Séroche 4.

Silence, obligation du — pendant le repas XXIII.

Soleil. Sphère — du 9.

Sorcellerie. Femme qui pratique la — 35, 76. Femme qui détient des poisons et des drogues (abortives ?) 84.

Souillure de l'homme qui a commerce avec une femme impure 22.

Spandarmat. Frustrer la terre de — de la semence qu'on lui doit 96.

Sphères. Voy. Paradis.

Stâkhar 1.

Tanafour.

Tchakât-i daitik 3, 4, 5, 53.

Tchinevad (pont) 3. [illegible]

Uriner debout est un péché [illegible]

Vadje 2, 3, 23.

Vahram 5.

Vai 5.

Varahrâm le feu — [illegible]

Vendiques 12.

Vichtaspe 11, 101.

Viraf 1, 2

Vision. Don de —, accordée aux martyrs. Introd. pp. 19-21.

Vohouman ou **Bahman** 11.

Vol. S'enrichir par le — 46; — de la propriété d'autrui, en reculant la borne mitoyenne 49.

Zoroastre 1, 11, 101.



